



---

# Rapport

du

Département de l'économie  
et de l'action sociale

Exercice 2015

## DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE

### 1. EN BREF

#### 1.1. Introduction

Sur la base du programme de législature 2014-2017, la feuille de route du Conseil d'État pour le DEAS définit trois axes stratégiques pour les années à venir :

- favoriser le développement économique ;
- renforcer la cohésion sociale et l'intégration professionnelle ;
- améliorer le pilotage politique et stratégique de l'État.

En matière de **développement économique**, l'année a été marquée par l'abandon du taux plancher CHF-EUR par la BNS, par les difficultés rencontrées sur les marchés d'exportation de nos produits et par les incertitudes découlant de la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution fédérale. Dans ce contexte, l'activité d'appui aux entreprises a été intense. De plus, l'année a été décisive pour la réalisation de plusieurs projets structurants inscrits dans les 7 mesures prioritaires :

- Pôle de l'innovation ;
- Renforcement du tissu économique ;
- Pérennité du savoir-faire ;
- Disponibilités foncières ;
- Développement touristique ;
- Promotion de l'image ;
- Captation des richesses.

Peuvent être cités parmi les grands dossiers qui ont marqué l'année passée en revue, l'entrée en vigueur de la L'Tour au 1<sup>er</sup> janvier 2015 mais aussi l'élaboration et l'adoption par le Grand Conseil de la nouvelle stratégie d'appui au développement économique (rapport LADE 15.019). Le rapport soumis était l'occasion pour le Conseil d'État de partager sa compréhension des enjeux de notre tissu économique et de réaffirmer ses ambitions en termes de positionnement de Neuchâtel en tant que canton industriel et exportateur, producteur de richesses et d'innovations. Le Conseil d'État a défini des lignes prioritaires se déclinant en quatre axes complémentaires que l'on peut résumer symboliquement en "stratégie des 4i": Innovation, Intégration, Implantation et Image.

Par ailleurs, l'année 2015 a vu la création d'un réseau regroupant les principaux acteurs scientifiques, académiques, économiques et institutionnels qui constituent le pôle d'innovation Microcity. Ce réseau s'est donné pour objectifs d'affirmer un positionnement commun, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional, ainsi que de faire rayonner les capacités d'innovation des acteurs du pôle dans les technologies de très haute précision. Le pôle Microcity est reconnu par la Confédération dans le cadre du Parc suisse d'innovation, en tant que site dédié aux micro-nanotechnologies et à l'advanced manufacturing.

En matière de politique régionale (LPR), un nouveau programme a été soumis à la Confédération pour les années 2016-2019 et a été accepté. Le programme cantonal est l'un des très rares à l'échelle nationale à avoir obtenu un renforcement des moyens fédéraux, notamment grâce à la qualité reconnue comme exemplaire de la mise en œuvre de LPR dans le canton.

En matière de **cohésion sociale et d'intégration professionnelle**, le DEAS a posé en 2015 les jalons de sa nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Alors que le dynamisme économique du canton a permis la création de milliers de postes de travail au cours des cinq dernières années, son taux de chômage reste parmi les plus élevés du pays. Face à ce constat, le Conseil d'État s'est donné pour objectif prioritaire d'inverser durablement la tendance, dans le cadre d'une straté-

gie globale visant à limiter les besoins d'assistance. Celle-ci s'articule autour des cinq axes suivants :

- La reconnaissance du travail ;
- La prévention de la pauvreté et de l'exclusion professionnelle ;
- La redéfinition de la stratégie d'appui à l'intégration professionnelle ;
- La maîtrise de la facture sociale ;
- La lutte contre les abus.

Un rapport d'information au Grand Conseil, soumis en consultation durant l'été 2015, présente une analyse de la situation et de ses causes, ainsi que le plan d'action du gouvernement pour les années à venir. La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, qui vise à favoriser la (ré)insertion rapide et durable des demandeurs d'emplois, constitue l'un des cinq axes visant à limiter les besoins d'assistance de la population. Elaborée dans le cadre d'une démarche participative impliquant aussi bien les acteurs publics que privés, notamment les employeurs, cette nouvelle stratégie se base sur deux piliers fondamentaux :

- Le "New Deal pour l'emploi", un large partenariat avec les employeurs, qui vise à mieux valoriser les places de travail disponibles au profit des demandeurs d'emploi ;
- La réorganisation du dispositif d'appui, qui vise à offrir à chaque demandeur d'emploi un appui encore plus efficace, basé sur son employabilité et ses besoins.

Parmi les autres éléments importants qui ont forgé l'année 2015 en matière de cohésion sociale et intégration, on peut encore citer l'harmonisation de la facture sociale, le bilan intermédiaire du dispositif ACCORD, la finalisation de la réorganisation de l'ORPN ou encore la préparation d'une campagne transversale de lutte contre les abus en matière fiscale, sur le marché du travail et dans le domaine des prestations sociales.

Par ailleurs, l'année passée en revue a été fortement marquée par la crise migratoire et une très forte augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile, ce qui a aussi des répercussions importantes sur le canton de Neuchâtel. Ce dernier a dû faire face à l'urgence, en matière d'hébergement notamment.

En ce qui concerne le troisième axe d'**amélioration du pilotage de l'État**, le DEAS est impliqué aux côtés d'autres départements dans le projet de réforme de l'État, notamment à travers le service de statistiques. Le DEAS fonctionne comme département-pilote pour le "cockpit" de l'État qui fournira une vision synthétisée de nombreux indicateurs facilitant la compréhension, voire l'anticipation d'évolutions influençant l'action du canton. Les besoins ont été identifiés et les outils précisés. Les premiers prototypes sont en cours d'élaboration.

## 1.2. Service de l'économie

L'année 2015 a été, à plus d'un titre, marquée par le 15 janvier et l'annonce de la BNS d'abandonner le taux plancher franc suisse/euro avec une pression accrue sur les marges des entreprises exportatrices et leur compétitivité, ainsi qu'une visibilité fortement réduite sur la marche des affaires et une baisse du nombre de touristes européens en Suisse. La résilience et l'adaptabilité des entreprises ont été impressionnantes durant l'année écoulée. La détérioration de la marche des affaires, notamment liées à la baisse de la demande de marchés d'exportation phares, en Chine, à Hong Kong et en Russie (notamment pour l'horlogerie) ont péjoré le climat de confiance durant la 2<sup>e</sup> partie de l'année causant une pression sur l'emploi.

Comme faits marquants 2015, le projet de loi d'appui au développement économique (LADE) ainsi que le rapport du Conseil d'État d'appui au développement économique ont été avalisés par le Grand Conseil en septembre 2015 sans aucune opposition. Un nouveau cadre légal cantonal, souple et moderne sera donc déployé dès 2016, sur la base de 4 axes stratégiques (4 "i" d'innovation, intégration, implantation et image). Une priorité a été donnée en 2015 à la présentation et l'information régulière aux différents partenaires économiques (associations faitières, partis politiques notamment) de cette stratégie.

Sous l'axe du positionnement du canton lié à l'innovation, "Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel", réseau dédié aux micro-nanotechnologies et à l'advanced manufacturing, a été officiellement constitué le 9 juin 2015. Il réunit les acteurs cantonaux du monde académique et de la recherche, les faitières économiques, les collectivités publiques ainsi que divers acteurs concernés. Ce réseau, présidé par le chef du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS) et coordonné par le service de l'économie (NECO), s'est donné pour objectifs d'affirmer un positionnement commun de ses différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional, ainsi que de faire rayonner, sur le plan national et international, les capacités d'innovation de ses acteurs dans les technologies de très haute précision. Microcity est par ailleurs un site retenu dans le cadre du Swiss Innovation Park (Parc suisse de l'innovation) au sein du HUB de Suisse occidentale regroupant l'EPFL et 5 cantons (GE, FR, NE, VD, VS).

Plus de 500 visites et rencontres auprès d'entreprises locales ou externes ont été réalisées par les collaboratrices et collaborateurs du NECO en 2015, signes de proximité avec le tissu économique régional. Elles se sont notamment soldées par des appuis subsidiaires conventionnés pour une soixantaine de nouveaux projets économiques ou touristiques. En outre, plus de 120 mises en relations ont été effectuées, afin de permettre à des acteurs neuchâtelois de développer des synergies et des réseaux collaboratifs dans une logique d'intégration renforcée du tissu économique local. Dans un contexte économique difficile, le NECO a appuyé près d'une vingtaine de projets industriels dans les domaines d'action stratégiques (DAS) sous l'angle d'appuis subsidiaires (R&D et d'industrialisation).

Au niveau de l'office de promotion économique (OPEN), l'année a été positive et les objectifs ont été atteints. En effet, une douzaine d'entreprises étrangères se sont implantées ou ont procédé à de nouveaux investissements en 2015. L'OPEN a par ailleurs accueilli 5 délégations étrangères composées de représentants des milieux politiques, économiques, académiques et scientifiques en provenance de Chine, du Japon et de France et, en coopération avec la Chancellerie d'État, plusieurs ambassadeurs de pays étrangers.

En août, une nouvelle mission économique en Californie a été mise sur pied pour une délégation de 20 représentants des milieux économiques, scientifiques et académiques neuchâtelois. Le but premier consistait à prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, notamment sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication et du rôle joué par les USA, plus spécifiquement, la Californie, dans ce registre. Le but second visait à s'immerger dans une région extrêmement innovante depuis des décennies, afin de prendre le "pouls économique" d'un pays en phase de réindustrialisation, qui offre des opportunités d'affaires au canton de Neuchâtel, dans ses domaines de compétences.

Concernant l'évolution des pôles de développements économiques, un projet d'importance issu du domaine du Pharma sur le pôle économique régional de La Léchère à Couvet, s'est concrétisé avec la cession foncière effectuée à fin 2015. L'État s'est également rendu propriétaire d'une parcelle de plus de 51'000 m<sup>2</sup> au Crêt-du-Loclé, dans un contexte d'expansion future du pôle en Ovest.

L'office du registre du commerce (OCRC) a connu, comme en 2014, un nombre élevé de nouvelles inscriptions. La croissance s'est élevée à 2% amenant le nombre d'entités inscrites dans le canton à 10'280, fin 2015.

Concernant la loi fédérale sur la politique régionale (LPR), les nouveaux programmes LPR (Suisse occidentale, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) ont été soumis à la Confédération qui les a acceptés. Globalement, les fonds alloués par cette dernière sont en léger recul par rapport à la période précédente, à l'exception du programme cantonal qui a pu maintenir ses enveloppes. Les conventions liant la Confédération et les cantons seront signées au cours du premier trimestre 2016. 14 projets ont fait l'objet d'une décision d'aide pour le volet cantonal, dont 10 sous forme d'aides à fonds perdu et 4 sous la forme de prêts.

Un soutien LPR a notamment été attribué pour appuyer la création d'un hôtel d'entreprises Inno-parc, réhabilitant une friche industrielle laissée à Saint-Blaise. La surface disponible pour des PME sera de 5620 m<sup>2</sup> après rénovation et aménagement du bâtiment.

Concernant le tourisme, le NECO a soutenu 13 projets ou manifestations touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. A noter que le règlement d'application de la loi sur l'appui au développement touristique – L<sub>Tour</sub> est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Finalement, au niveau de la valorisation de l'image du canton, une quinzaine d'évènements thématiques ont été soutenus ou organisés par le NECO en 2015. Parmi les plus importants, on peut citer le Swiss E-print, le symposium international d'optomechatroniques ISOT 2015 ou encore la "Swiss Nano Convention" organisée par le Swiss micro & nanotechnology network, qui a réuni environ 400 personnes à Neuchâtel.

### 1.3. Service de l'emploi

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,5% en 2015, contre 5,3% en 2014. Entre les mois de décembre 2014 et 2015, le taux de chômage a augmenté passant de 5,6% (4'954 chômeurs et chômeuses) à 6,1% (5'444 chômeurs et chômeuses), soit une augmentation de 0,5 point équivalant à une variation de +490 chômeurs et chômeuses.

Suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'abolir le taux plancher, le franc s'est apprécié, notamment par rapport à l'euro ce qui a impacté négativement une partie de l'économie nationale et particulièrement l'industrie d'exportation, secteur fort du canton de Neuchâtel. Dès lors, le marché du travail en subit les effets et le taux de chômage s'en trouve impacté.

Les différents indicateurs (enquête conjoncturelle du KOF ou l'indice PMI par exemple) ne révèlent pas encore de reprise conjoncturelle claire au niveau national mais montrent également qu'après un premier semestre 2015 en recul, l'économie suisse se trouve dans une période de stabilisation. Les experts tablent sur une lente croissance dans les trimestres à venir avec un taux de croissance du PIB de 1,5% en 2016 et 1,9% en 2017. Les prévisions du SECO tablent sur une hausse du chômage.

L'année 2015 a été marquée par le déploiement de la dernière étape de la réorganisation de l'office régional de placement neuchâtelois initiée en 2012 déjà. En effet, après la création des centres de compétences ProEntreprises, Profiling et Appui ainsi que la nomination à l'interne de sept cheffes de groupe, les premiers transferts de dossiers de demandeurs et demandeuses d'emploi entre centres de compétences ont été réalisés au mois de mars. Ainsi, la refonte de l'ORPN appelée aussi "Horizon 2015" et décrite dans le rapport "Emploi" 12.044 est désormais pleinement opérationnelle.

La mise en consultation du rapport "Intégration professionnelle" 15.047 a également marqué cette année. Ce rapport pose les bases de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle du canton et positionne clairement le service de l'emploi au centre du dispositif. Les travaux d'opérationnalisation ont déjà débuté et le service de l'emploi est en première ligne, que ce soit dans la mise en place du nouveau dispositif ou dans le cadre du renforcement du partenariat avec les entreprises.

La préparation d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre les abus dans le domaine fiscal, du travail au noir et de la fraude aux assurances sociales a été menée durant l'exercice 2015. A l'instar du service des contributions et du service de l'action sociale, le SEMP par son office de contrôle a activement participé à la mise en place de cette campagne qui a été officiellement lancée durant le mois de janvier 2016.

Autre point saillant pour l'office de contrôle, la rédaction d'un projet de loi sur la prostitution et la pornographie qui sera soumis au Grand Conseil en 2016.

Le service de l'emploi poursuit donc sa mue en s'adaptant aux évolutions du contexte cantonal en matière de réinsertion professionnelle, ceci afin de pérenniser et renforcer son efficacité ainsi que la qualité de ses prestations, toujours dans le but de réinsérer rapidement et durablement les nombreux demandeurs d'emploi neuchâtelois, ainsi que de contribuer au développement d'un marché du travail sain et équilibré dans le canton.

Finalement, l'année écoulée a vu l'annonce du départ de la cheffe du service de l'emploi, Mme Sandra Zumsteg, après 5 années passées à la tête du service, avec effet dès 2016. Après une phase d'intérim assurée par M. Fiore, adjoint, durant le 1<sup>er</sup> trimestre, la direction sera reprise par Mme Valérie Gianoli.

## 1.4. Service des migrations

Au cours de l'année sous revue, la Suisse, au même titre que le reste de l'Europe, a connu une augmentation extrêmement marquée du nombre d'arrivées de requérants d'asile. Ce phénomène a eu des répercussions importantes pour les cantons et celui de Neuchâtel n'y a pas échappé. Trois nouvelles structures d'accueil en abri de protection civile ont dû être ouvertes en urgence pour faire face à cet afflux de migrants : tout d'abord à la Tène, puis à La Chaux-de-Fonds et enfin à Bevaix. D'autre part, le centre fédéral de Perreux a été confirmé en tant que centre fédéral de procédure pour la région de Suisse romande dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile.

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité de trouver des solutions permettant de sortir progressivement de l'urgence qui prévaut depuis plus d'une année, pour assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financièrement performante. D'autre part, la restructuration du domaine de l'asile, qui sera soumise au vote populaire en juin 2016, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire fédérale "Contre l'immigration de masse", acceptée le 9 février 2014, et de l'initiative sur le renvoi, acceptée en 2010, viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

## 1.5. Service de la cohésion multiculturelle

Les flux migratoires des dernières années, avec des augmentations d'arrivées, à la fois depuis l'Union européenne et depuis les zones de conflit, ont eu un certain impact sur le travail quotidien du service de la cohésion multiculturelle. Que ce soit en matière de primo-information, de consultations, d'interprétariat, le service a augmenté le nombre de consultations et de prestations au quotidien. Il a aussi mis en place de nouveaux processus et de nouvelles mesures (langue, employabilité, etc.), en particulier pour les personnes arrivées par le biais de l'asile. Ses actions et réflexions ont également porté sur les jeunes, leurs parents, les migrations féminines, l'accès et la prise en charge par les structures ordinaires, le rôle et la complémentarité avec les partenaires institutionnels et associatifs dans une collaboration soutenue, voire accrue. Il a aussi développé son soutien (conseils) aux projets menés par des associations et les institutions. Dans le cadre des enquêtes de naturalisation, il a traité un nombre record de dossiers.

Pour la seconde année, le service poursuit les objectifs établis dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (2014-2017) et qui concernent huit domaines d'encouragement (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat communautaire et intégration sociale), tout en gérant les forfaits d'intégration (concernant l'intégration socio-professionnelle de certain-e-s réfugié-e-s et personnes admises à titre provisoire).

Le service, qui assure le secrétariat de la Commission pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), a préparé le rapport quadriennal de cette dernière. Le rapport a été transmis au Grand Conseil, en annexe au rapport du Conseil d'État. Enfin, le service a accueilli un atelier de travail des cités interculturelles et organisé les 20 ans du prix Salut l'étranger-ère !

## 1.6. Service de l'action sociale

Dans le domaine de l'action sociale, l'année 2015 correspond au premier exercice de la facture sociale harmonisée (Rapport 13.050). Pour rappel, l'harmonisation des taux de financement de plusieurs prestations d'action sociale (40% à charge des communes et 60% à charge de l'État) consacre la volonté de conserver une implication active de l'État et des communes dans la conduite de la politique sociale, tout en supprimant des distorsions néfastes qui empêchent d'aborder d'indispensables réformes. Le Conseil de la facture sociale, composé des responsables politiques des 8 régions sociales du canton (les 8 guichets sociaux régionaux) sous la présidence du chef du DEAS, s'est réuni à chaque trimestre en 2015. Sur le plan plus opérationnel, le SASO a mis en place un nouveau système de répartition des dépenses et de facturations régulières à destination des communes.

L'année 2015 correspond également, dans le domaine des grandes réformes, au 2<sup>e</sup> exercice du Dispositif ACCORD, dont un bilan intermédiaire établi en mai 2015 a permis de conclure qu'il était désormais stabilisé. On notera au passage que plus de 11'000 demandes de prestations sociales ont été créées dans les guichets sociaux régionaux en 2015.

A propos de l'aide sociale distribuée par les 8 services sociaux régionaux, on constate une légère augmentation des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2015, puisque leur nombre est passé de 2273 en 2014 à 2360 en 2015. Parmi les causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques : "défaut de gain" à 55,4% des nouveaux dossiers et "chômage" à 23,1%. Au titre des clôtures de dossiers en 2015, pas moins de 2317 fermetures ont été enregistrées. Le solde positif entre les nouveaux dossiers ouverts et les dossiers fermés reste globalement modeste avec une augmentation finale de 43 dossiers. En matière d'insertion socioprofessionnelle, on notera que pas moins de 1058 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+ 15% par rapport à 2014). Quelque 138 participants à une mesure d'insertion en 2015 ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

Au niveau des bourses d'études, le montant moyen des bourses versées dans le canton de Neuchâtel en 2015 (5978 francs) a considérablement évolué depuis l'introduction de la nouvelle loi cantonale des aides à la formation et s'est rapproché de la moyenne suisse (6831 francs en 2014). Il est même supérieur en ce qui concerne les études de niveau tertiaire. Les bourses les plus importantes sont versées à des étudiant-e-s qui disposent de leur propre ménage ou qui étudient hors du canton de Neuchâtel, dans des filières non proposées dans le canton.

Dans le domaine des subsides d'assurance-maladie, face à la hausse spectaculaire des primes LAMal 2016 annoncée au mois d'octobre 2015 (+ 8,2% pour la prime moyenne cantonale d'un adulte), le Conseil d'État a considéré qu'il devait prioritairement poursuivre ses efforts en faveur des actifs disposant de faibles revenus. Ce soutien est essentiel dans la perspective d'une meilleure reconnaissance du travail et de lutte contre les effets de seuil. En faveur des bénéficiaires de l'aide sociale, le Conseil d'État a décidé en 2015 puis pour 2016 de plafonner les subsides à hauteur d'une prime de référence cantonale. Toutefois, dans un objectif de limitation des coûts, la prime de référence 2016 a encore été diminuée par rapport à 2015. Parallèlement à cette mesure, un système de procurations a été mis en place dans le courant du 2<sup>e</sup> semestre 2015, offrant l'opportunité à l'office cantonal de l'assurance-maladie d'opérer les changements de caisses des bénéficiaires de l'aide sociale pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## 1.7. Service de statistique

Au cours de l'année 2015, le service de statistique a eu l'occasion de réaliser divers projets transversaux pour l'administration cantonale. Il a par exemple produit une première analyse des flux démographiques qui concernent le canton de Neuchâtel, complétée par des éléments fiscaux, amenant ainsi un regard nouveau sur les typologies de revenu qui caractérisent les habitant-e-s qui arrivent et qui partent du canton. Cette nouvelle analyse remplace les statistiques de flux de contribuables qui étaient produites jusqu'ici. Un rapport synthétique accompagné de résultats interactifs disponibles en ligne a été diffusé en septembre 2015.

Le service de statistique continue d'apporter son soutien actif aux services du Département de l'éducation et de la famille en proposant en 2015 diverses prestations. Il a par exemple réalisé un outil de simulation des effectifs d'étudiant-e-s en formation postobligatoire qui permet d'estimer le nombre d'étudiant-e-s de 1<sup>e</sup> année à la rentrée 2018 selon les types de formations choisies, en fonction de différentes hypothèses de base. Du côté de la scolarité obligatoire, le service de statistique a développé un algorithme de calcul pour les barèmes des nouvelles épreuves du 3<sup>e</sup> cycle.

En outre, en 2015, les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel ont signé un nouvel accord de coopération en matière de statistique. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service neuchâtelois de statistique produira et diffusera les données statistiques relatives au canton du Jura, au travers notamment de leur site internet et d'un mémento statistique dédié. Le service neuchâtelois de statistique sera l'interlocuteur des services de l'État, des communes et des particuliers désireux d'obtenir des données statistiques jurassiennes.

## 2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

### 2.1. Missions

Conformément à l'article 5 du règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (RO-DEAS) du 13 novembre 2013, le secrétariat général du département (SEAS) est chargé des tâches de coordination, de planification, de conseil et d'information.

Il a notamment pour tâches de :

- a) Conseiller et assister le chef du département ;
- b) Gérer et administrer le secrétariat du chef du département ;
- c) Assurer la coordination des activités internes au département ;
- d) Assurer la coordination interdépartementale ;
- e) Coordonner et contrôler les procédures financières ;
- f) Assumer les tâches incombant au département en matière de ressources humaines ;
- g) Veiller à la communication et à l'information interne et externe en collaboration avec la chancellerie d'État.

Il gère également la cellule transport et assure le secrétariat de l'office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs du travail.

### 2.2. Ressources

Le SEAS compte 8 collaborateurs, correspondant à 6,3 EPT. Mme Ingela Geith-Chauvière occupe, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015, la fonction de secrétaire général-e d'adjoint-e. Mme Silvia Locatelli occupe, depuis la même date, la fonction de chargé-e de missions.

### 2.3. Événements principaux

Dans le cadre de ses activités de coordination et de conseil, le secrétariat général a en particulier été amené à coordonner et/ou suivre les dossiers principaux suivants :

#### ***Dossiers du Grand Conseil clos en 2015***

- Rapport quadriennal du Conseil d'État concernant la politique d'intégration des étrangers et de prévention du racisme; rapport en cours de traitement au département; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de mai 2015 ;
- Rapport du Conseil d'État à l'appui d'un projet de loi sur l'appui au développement économique; rapport en cours de traitement au département; rapport traité par le Grand Conseil lors de la session de fin septembre 2015.

#### ***Dossiers du Grand Conseil en cours***

- Rapport sur l'introduction d'un congé maternel d'adoption pour le canton de Neuchâtel, rapport à l'ordre du jour de la session de février 2016 ;
- Rapport du Conseil d'État sur la stratégie d'intégration professionnelle du canton; rapport en cours de traitement en commission préalable ;
- Rapport social; rapport en cours de traitement au département ;

- Rapport quadriennal du Conseil d'État relatif à la mise en œuvre de la politique régionale fédérale; rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport du Conseil d'État à l'appui d'un projet de loi portant révision de la loi sur la prostitution et la pornographie (Lprost), rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport concernant la réorganisation du dispositif social, rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport concernant la lutte contre les abus, rapport en cours de traitement au département;
- Rapport concernant l'impact de l'initiative contre l'immigration de masse, rapport en cours de traitement au département ;
- Rapport concernant la lutte contre l'endettement, rapport en cours de traitement au département.

## 2.4. Activités/Réalisations

Durant l'exercice sous revue, le secrétariat général a par ailleurs :

- Continué d'assurer la conduite du projet "Intégration professionnelle" ;
- Repris la conduite du projet "Lutte contre les abus" (coordination générale et volet communication) ;
- Assuré la conduite du projet "Rôle et prestations des secrétariats généraux" dans le cadre du Programme des réformes de l'État.

### ***Projet "Intégration professionnelle"***

La nouvelle stratégie d'intégration professionnelle constitue l'un des projets importants de la présente législature, contribuant à l'objectif de réduction des besoins d'assistance voulu par le Conseil d'État. Cette stratégie impacte tous les services du dispositif d'accompagnement des demandeurs d'emploi (emploi, assurance-invalidité, action sociale, insertion des jeunes, migrations, etc.). La conceptualisation de la stratégie a fait l'objet d'un large processus impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels et économiques liés au domaine de l'intégration professionnelle. Ainsi, faisant suite au processus participatif entamé en 2014, le premier semestre 2015 a été marqué par l'organisation de forums thématiques réunissant tour à tour les employeurs, les communes et les mesures d'intégration.

Ce travail participatif a permis de dégager trois principes fondamentaux, fils conducteurs de la nouvelle stratégie :

- Une approche unifiée, basée sur les capacités et besoins des demandeurs d'emploi (employabilité) et non sur leur statut ;
- Une mobilisation accrue des employeurs grâce à la simplification des procédures et la clarification des rôles des services ;
- Une concentration des services sur leur cœur de métier, et une mise en valeur de leurs compétences dans un cadre décloisonné.

Afin de parvenir aux objectifs fixés et répondre aux logiques ci-dessus, la stratégie a été construite sur la base de deux piliers :

- Le New deal pour l'emploi : qui caractérise le renforcement du partenariat entre le dispositif d'intégration et les employeurs, notamment en termes d'annonces de places vacantes mais également d'échanges sur les besoins ;
- La refonte du dispositif d'intégration professionnelle : qui caractérise l'amélioration et l'harmonisation du processus d'accompagnement par le dispositif public afin de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi en fonction des besoins et de la réalité du marché.

Le 18 août 2015, le Conseil d'État a présenté le fruit de ses travaux ainsi que le rapport produit à l'attention du Grand Conseil et détaillant la nouvelle stratégie ainsi que son calendrier de déploiement.

Parallèlement, la mise en place des deux piliers a démarré. Ainsi, le New deal pour l'emploi a notamment permis d'établir des accords de collaboration avec deux tiers des 30 plus grandes entreprises du canton.

De même, les travaux liés à la première phase de l'opérationnalisation de la refonte du dispositif d'intégration ont débuté dès le quatrième trimestre 2015 avec pour objectif la mise en place d'outils concrets d'ici à la fin du premier semestre 2016. L'objectif est de pouvoir déployer l'ensemble de la nouvelle stratégie afin que celle-ci soit complètement opérationnelle sur l'ensemble des secteurs dès la fin 2017.

### ***Projet "Lutte contre les abus"***

Dans son programme de législature, le Conseil d'État a inscrit la lutte contre les abus comme l'une des mesures phares de ses ambitions politiques. Il entend ainsi préserver un marché de l'emploi sain, assurer l'équité dans la fiscalité et conduire une politique sociale offrant un soutien aux personnes qui sont dans le besoin. La nouvelle stratégie de lutte contre les abus vise à combattre aussi bien le travail au noir et l'évasion fiscale que la perception abusive de prestations sociales. Menée conjointement par le DEAS et le DFS sur mandat du Conseil d'État, cette action est coordonnée par le SEAS et fait intervenir plusieurs services ainsi que de nombreux acteurs sur le terrain.

Cette stratégie de lutte contre les abus sera faite en trois temps :

- Sensibilisation et incitation à la régularisation ;
- Suivi et traitement coordonné des cas détectés ;
- Prévention et détection systématiques.

Une large campagne de communication publique a été mise sur pied pour être déployée dès janvier 2016. Cette campagne "Réglo" a pour objectifs de :

- Sensibiliser la population aux risques encourus ;
- Inciter les personnes en situation illicite à se mettre en règle ;
- Renforcer le sentiment de responsabilité et de solidarité au sein de la société ;
- Annoncer le renforcement des contrôles.

Parallèlement au déploiement des actions de sensibilisation, l'année 2016 verra également se déployer les deux autres étapes du projet.

Ainsi, il s'agira tout d'abord de travailler sur le suivi et traitement des cas détectés en améliorant et systématisant les échanges d'information entre les différents services et entités concernés, en harmonisant les méthodes de détection et, enfin, en assurant une meilleure coordination générale. Afin de parvenir à ces objectifs, il sera nécessaire de clarifier les processus de détection et transmission de l'information et les optimiser afin que tout cas avéré puisse être traité de la manière la plus complète et adéquate possible.

Enfin, le projet tendra à mettre en place des actions d'optimisation à long terme en travaillant sur l'amélioration de la détection des situations suspectes et en élaborant des stratégies de prévention ciblées.

### ***Projet "Rôle et prestations des secrétariats généraux"***

Le projet "Rôle et prestations des secrétariats généraux" s'inscrit dans le cadre du programme de réformes de l'État, plus particulièrement du volet consacré à la réforme de l'administration et du gouvernement (optimisation de l'organisation). Il a pour objectif la clarification et l'harmonisation du rôle et les prestations des secrétariats généraux, sous contraintes des axes et principes définis.

Axes d'amélioration :

- Transparence sur les activités (concentration sur le cœur de métier et définition claire des rôles et responsabilités) ;
- Processus transparents (standardisation des processus, générant des résultats homogènes dans leur qualité et leur forme) ;
- Pilotage efficace (pilotage plus intégré) ;
- Communication claire (communication coordonnée et structurée).

Principes directeurs :

- Concentration sur le cœur de métier et transfert des tâches de support aux services centraux ;
- Prestations couplées en chaînes logiques ;
- Processus de support coordonnés, standardisés, automatisés et dématérialisés ;
- Avancement du traitement des dossiers par les services centraux transparents/visibles pour le service métier ;
- Portail de prestations donnant accès aux informations et prestations standards de manière transversale et standardisée.

Le rapport de conception générale du projet a été remis à la direction du programme des réformes de l'État à fin novembre 2015 ; il sera traité par le Copil du programme en février 2016. La conception détaillée fera l'objet d'un deuxième rapport dont la remise est prévue à fin 2016.

Ce projet est complémentaire à la démarche QualtéNE lancée en parallèle par les secrétariats généraux : Cette démarche doit conduire :

- En 2016, à la définition des missions-organisation-prestations (MOP) des secrétariats généraux ;
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à la mise en œuvre de Gem-Light.

### 3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE

#### 3.1. Missions

Le service de l'économie (NECO) est chargé de la mise en œuvre de la stratégie d'appui au développement économique, même si de nombreux services contribuent plus ou moins directement à créer des conditions favorables au développement économique.

Les missions du NECO ont été définies par le Conseil d'État, à travers le règlement d'organisation du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS), comme suit :

- a) Appuyer les entreprises innovatrices ;
- b) Promouvoir l'image de la place économique neuchâteloise ;
- c) Prospecter et implanter des entreprises ;
- d) Faciliter (rôle d'intégration) les procédures en lien avec les entreprises ;
- e) Assurer des collaborations et partenariats dans le domaine de la promotion économique au plan international, national, intercantonal ou cantonal, aussi bien avec les acteurs publics ou parapublics que privés ;
- f) Accorder des aides ciblées.

Pour y répondre, le NECO a développé une stratégie orientée vers la création de richesses et de valeur ajoutée des acteurs économiques, en vue de la création (ou du maintien) de postes de travail ou de savoir-faire et du renforcement de la compétitivité du tissu économique cantonal. Il collabore également de manière transversale avec tous les départements et services concernés dans le but d'améliorer les conditions-cadres.

Ainsi, des axes ont été retenus pour structurer la stratégie, tout en lui donnant une lisibilité accrue et un ancrage à travers la nouvelle base légale. Le Conseil d'État a retenu le concept, à la fois simple et symbolique, des 4 "i" :

- Innovation : appui aux acteurs économiques innovants ;
- Intégration : facilitation et mises en réseaux avec les acteurs privés ou publics ;
- Implantation : acquisition et développement de projets d'entreprises (endogènes ou exogènes) ou de compétences, notamment en concrétisant les pôles de développement économique ;
- Image : promotion et rayonnement de la place économique neuchâteloise.

Une approche par domaine d'activité stratégique (DAS) est aussi englobée dans la stratégie. Elle priorise les projets et entreprises issus des dix DAS suivants : Horlogerie ; Luxe ; Industrie des machines ; Dispositifs médicaux ; Industrie pharma ; Electronique et microélectronique ; Informatique et télécommunications ; Energies renouvelables ; Agroalimentaire ; Services stratégiques et financiers aux entreprises.

Deux offices sont par ailleurs rattachés au service de l'économie contribuant à remplir ses missions:

- L'office cantonal du registre du commerce (OCRC) : assurant principalement la constitution et l'identification des entités juridiques conformément au droit fédéral.
- L'office de promotion économique (OPEN) : assurant les missions et prestations d'appui au développement économique de nature "exogène", notamment :
  - La promotion de l'image et les compétences neuchâteloises à l'étranger, seul ou en partenariat avec Switzerland Global Enterprise (S-GE), Greater Geneva Berne area (GGBa) ou d'autres multiplicateurs neuchâtelois ou étrangers ;
  - La prospection d'investissements étrangers qui peuvent se concrétiser sous la forme d'implantation d'entreprises étrangères ou de participation dans le capital-actions de

PME locales ; La recherche de talents étrangers susceptibles de s'établir dans le canton, afin d'y apporter leurs compétences, leurs réseaux d'affaires et, accessoirement, pour y investir ;

- Le maintien de relations étroites et régulières avec les centres de décision étrangers ayant des filiales établies dans le canton pour favoriser des réinvestissements ;
- L'identification d'opportunités de partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques internationaux, puis le soutien aux entreprises et institutions étrangères et neuchâteloises désireuses de coopérer sur des projets ciblés ; l'aide à l'internationalisation de PME neuchâteloises dans des régions avec lesquelles des partenariats économiques, scientifiques et/ou académiques existent ou sont envisagés.

### 3.2. Ressources

Le service de l'économie (NECO) est également responsable du suivi de projets stratégiques et du management des équipes et offices rattachés.

Via une équipe interne dédiée, le NECO s'occupe du développement et du soutien aux entreprises et porteurs de projets déjà implantés dans le canton, de la mise en œuvre de la politique régionale, de la gouvernance des partenariats et du suivi des plateformes de promotion sectorielle (Micro-narc, Bioalps, Cleantech-alps, Alp ICT). Il joue aussi le rôle d'antenne cantonale de l'association platinn, plateforme d'innovation de Suisse occidentale.

Les stratégies de développement foncier et touristique et leurs mises en œuvre font également partie de ses attributions, tout comme l'élaboration des outils de communication et de promotion du canton, la réalisation d'actions médiatiques et événementielles, ainsi que la stratégie de pérennisation des savoir-faire (nouveau poste créé en octobre 2015). Le NECO assure par ailleurs la coordination avec les autorités communales et vient en appui aux autres équipes et offices du service pour la gestion budgétaire et administrative.

Au 31 décembre 2015, l'effectif réel du NECO s'élevait à 19,4 équivalents plein temps (EPT). A noter que 2 EPT sont en cours de recrutement (1 EPT lié à un départ et 1 EPT compensé par des réductions de taux d'activité : budget total de 22.2 EPT).

Entité	EPT
1. service de l'économie (y compris direction)	10,6
2. office de promotion économique	4,0
3. office du registre du commerce	4,8
4. Total	19,4

### 3.3. Événements principaux

**Les principaux événements suivants ont marqué l'exercice 2015 :**

- Le projet de loi d'appui au développement économique (LADE), ainsi que le rapport du Conseil d'État d'appui au développement économique, ont été avalisés par le Grand Conseil en septembre 2015 sans opposition. Un nouveau cadre légal cantonal, souple et moderne sera donc déployé dès 2016, sur la base de 4 axes stratégiques (4 "i" d'innovation, intégration, implantation et image).
- Les nouveaux programmes de politique régionale - LPR (Suisse occidentale, Arc jurassien et Canton de Neuchâtel) ont été soumis à la Confédération qui les a acceptés. Globalement, les fonds alloués par cette dernière sont en léger recul par rapport à la période précédente, à l'exception du programme cantonal qui a pu maintenir ses enveloppes. Les conventions liant la Confédération et les cantons seront signées au cours du premier trimestre 2016.

- Le 9 juin 2015 au cours d'une conférence de presse, "Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel", réseau qui réunit les acteurs cantonaux du monde académique et de la recherche, les faitières économiques, les collectivités publiques ainsi que divers acteurs concernés, a été officiellement constitué. Ce réseau, présidé par le chef du DEAS et coordonné par le NECO, s'est donné pour objectifs d'affirmer un positionnement commun de ses différents acteurs, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional, ainsi que de faire rayonner, sur le plan national et international, les capacités d'innovation de ses acteurs dans les technologies de très haute précision, notamment dans les micro-nanotechnologies et à l'advanced manufacturing. Le pôle est d'ores et déjà reconnu par la Confédération dans le cadre du futur Parc suisse d'innovation (Swiss Innovation Park) au sein du HUB en réseau de Suisse occidentale SIP-West EPFL.
- En août, une mission économique en Californie a été mise sur pied pour une délégation de 20 représentants des milieux économiques, scientifiques et académiques neuchâtelois. Le but premier consistait à prendre conscience de l'évolution de l'industrie mondiale, notamment sous l'impulsion des technologies de l'information et de la communication et du rôle joué par les USA, plus spécifiquement, la Californie, dans ce registre. Le but second visait à s'immerger dans une région extrêmement innovante depuis des décennies, afin de prendre le "pouls économique" d'un pays en phase de réindustrialisation, qui offre des opportunités d'affaires au canton de Neuchâtel, dans ses domaines de compétences.
- Parmi les projets-clés, on peut citer pour exemple l'appui à la création d'un hôtel d'entreprises Innoparc, via un soutien de la LPR, réhabilitant la friche industrielle laissée vacante par la Jowa (bien-fonds n° 4298 du cadastre de Saint-Blaise). La surface disponible pour des PME sera de 5'620 m<sup>2</sup> après rénovation et aménagement du bâtiment. Les premières entreprises s'y sont installées courant 2015 montrant l'intérêt stratégique de soutenir ce genre d'initiatives dans un partenariat public-privé et renforcer les capacités de locaux industriels, comme conditions-cadres pour les entreprises neuchâteloises. La mise à disposition de toutes les surfaces sera effective en 2016.
- En outre, dans un contexte économique difficile et une année marqué par l'appréciation du franc dans la zone Euro suite à l'abandon du taux plancher, le NECO a appuyé près d'une vingtaine de projets industriels dans les DAS sous l'angle d'appuis subsidiaires (R&D et d'industrialisation) et cédé une parcelle dans le Val-de-Travers pour un projet de nouveau site industriel conséquent dans le domaine du Pharma.

### 3.4. Activités/Réalisations

#### 3.4.1. Politique d'appui au développement économique

La stratégie d'appui au développement économique comprend 4 axes d'actions (4 "i" : innovation, intégration, implantation et image) répartis en 16 mesures-phares en lien direct avec les activités du NECO. Ces mesures contribuent directement à concrétiser les 7 objectifs stratégiques définis par le programme de législature du Conseil d'État sous l'angle économique (création de valeur ajoutée, pôle de l'innovation, disponibilités foncières, développement touristique, promotion de l'image, circulation des richesses).

L'ensemble des actions et réalisations 2015 du service de l'économie réparties par mesures-phares sont ainsi détaillés dans les quatre sous-chapitres suivants.

#### *Innovation*

##### **Soutenir des projets à haute valeur ajoutée d'acteurs économiques, avec pour objectif le maintien ou la création de postes de travail ou de savoir-faire (mesure 1)**

En 2015, le NECO a soutenu 64 nouveaux projets avec un impact financier pour un montant total de 4'864'300 francs. Parmi ces projets, 51 sont à caractère économique ou industriel et 13 à carac-

tère touristique (pour 3% du montant des aides). En termes d'efforts financiers, les appuis consentis par le canton se concentrent dans les domaines d'activités stratégiques (DAS) de la machine-outil (10 projets), particulièrement impacté par la problématique du franc fort, des services stratégiques (7 projets), de l'industrie des dispositifs médicaux et de l'industrie pharmaceutique (5 projets) ainsi que de la microélectronique (6 projets). Des projets dans le domaine du luxe, des énergies renouvelables, des technologies, de l'information et de la communication ainsi que dans le domaine de l'horlogerie (expositions) et l'agroalimentaire ont également été facilités.

Au niveau des types de soutien, 35% concernent un soutien à des investissements d'industrialisation, 30% pour de la R&D, 16% pour de l'aide à l'internationalisation, le solde pour des projets d'implantation et d'acculturation, d'organisation des processus, d'aide à la commercialisation ou à la protection de la propriété intellectuelle.

Concernant la politique régionale fédérale LPR, 10 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision pour le volet cantonal, dont 6 sous forme d'aides à fonds perdus et 4 sous la forme de prêts. L'ensemble des moyens pour la période 2012 à 2015 a été attribué. 3 projets concernent le développement touristique, les sept autres sont en lien avec les acteurs industriels ou les conditions-cadres destinées à stimuler ces derniers.

Fin 2015, le service gérait 750 dossiers en lien avec des entreprises et projets économiques neuchâtelois.

### ***Cautionnement romand et antenne cantonale Coopérative Neuchâtel interface PME***

En 2015, 22 nouveaux dossiers innovants ont été présentés au conseil d'administration de l'antenne cantonale dont 18 ont été approuvés. Les demandes reçues par l'antenne s'élèvent à 112 dont 69 demandes de renseignements. 2015 a donc confirmé une forte croissance observée en 2014.

Au niveau des statistiques romandes, Cautionnement romand a soutenu 210 dossiers pour un montant total de 36'314'360 francs, dont 18 nouveaux dossiers neuchâtelois pour un montant de 3'470'000 francs. Cela représente 1'800 emplois au niveau de la Romandie et 200 pour le canton de Neuchâtel.

### **Faciliter le transfert technologique entre milieux de la recherche (EPFL, CSEM, HE-Arc, Unine, etc.) et les entreprises, ainsi que de nouvelles activités au cœur du Pôle d'innovation (mesure 2)**

La création en 2015 du réseau "Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel" permettra, à terme, d'intensifier le transfert de technologies vers le tissu régional et de générer des projets de collaboration. Les premiers résultats seront identifiables dès 2016.

Par ailleurs, un projet LPR intitulé "EcoReg Lora", destiné à promouvoir une nouvelle technologie en lien avec l'internet des objets (IoT - Internet of things) a été intégré au programme cantonal et appuyé par le canton. Ce projet, initié par un consortium de quatre entreprises neuchâteloises, a pour but, en plus de la transmission de données à longue distance, de faire de la géolocalisation terrestre basse consommation.

**Centre suisse d'électronique et de microélectronique (CSEM)**

Le mandat de prestations 2013-2015, relatif au financement du CSEM par l'État de Neuchâtel est arrivé à son terme le 30 juin 2015. Un nouveau contrat de prestations pour la période 2016-2018 a été signé en juillet 2015. Un montant fixe annuel de 3 millions de francs est octroyé au CSEM et attribué en totalité au budget du NECO (précédemment soutenu par le DEF - pour 2 millions - et la LPR - pour 1 million -, voir ci-dessous).

**Temps & Fréquence – Division E**

Une contribution annuelle de 1 million de francs avait été octroyée au CSEM par une convention de soutien LPR (enveloppe 2012-2015), au projet HyMiSHo visant la manipulation et la fabrication de pièces hybrides en silicium pour l'industrie horlogère. En 2015, le NECO a rencontré, à deux reprises, la société pour le suivi du projet. Ce dernier est terminé au sens LPR. Les premiers résultats de transfert technologique sont en cours avec différents partenaires industriels horlogers.

**Stimuler, accompagner et valoriser des initiatives innovantes d'acteurs économiques (mesure 3)****Fondation suisse pour la recherche en microtechnique (FSRM)**

La FSRM a joué en 2015 un rôle dans de nombreuses initiatives d'encouragement de la recherche, de la promotion de la place scientifique suisse ainsi que de la valorisation du tissu local. Elle a notamment contribué à l'organisation de la Swiss Nano Convention 2015 à Neuchâtel pour le Swiss MNT Network ainsi que du congrès Swiss E-print, une conférence biennale sur le thème de l'électronique imprimée. Ceci avec l'appui du canton, du NECO et de la ville de Neuchâtel. La FSRM est sous mandat avec l'État pour la mise sur pieds de cours de perfectionnement professionnels ainsi que pour l'organisation de manifestations et l'animation de séances.

**NMN Neuchâtel Microelectronic Network**

Créé en 2014 sous l'impulsion du NECO, le réseau informel NMN, composé d'entreprises et d'acteurs académiques de l'électronique, microsystèmes et technologies de la communication, s'est réuni à plusieurs reprises sous la coordination de la FSRM. Un concours d'idée sur la plateforme Swisspush a permis de dynamiser les échanges et de récompenser des idées innovantes. Les premiers projets de collaboration ont vu le jour.

**Renforcer le soutien aux start up et au bon fonctionnement des instruments dédiés (Neode, Finergence, Genilem, platinn), tout en veillant à leur ancrage dans notre tissu économique (mesure 4)****NEODE Parc technologique et industriel SA (Neode)**

Pour Neode, 2015 marque la première année d'activité selon le nouveau contrat de prestations de 2015-2018 orienté objectifs. Le conseil s'est réuni de manière soutenue, afin de suivre les start-up hébergées et rencontrer tous les candidats au parc. Les principaux objectifs définis entre Neode et le Conseil d'État ont pu être atteints avec notamment : l'entrée de 5 nouvelles sociétés et un accompagnement de sortie de 3 sociétés, la mise en place d'une nouvelle organisation et une deuxième édition du Prix Neode. La collaboration avec le NECO est dynamique. A fin 2015, Neode hébergeait, 24 sociétés, représentant 85 emplois.

**Genilem**

2015 a été, pour la présidence de l'antenne neuchâteloise, une année de recherche de fonds et de mise en place d'une nouvelle organisation qui n'a pas encore porté ses fruits. Conformément au programme de mise en œuvre 2012-2015 des cantons au titre de la politique régionale fédérale (LPR), l'action de Genilem dans le canton s'est déclinée en 2015 sous l'égide de la Conférence des chefs de Départements de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO). Le nouveau mandat de prestations, comprenant les objectifs de Genilem NE, les cibles et le financement, n'a

pas pu être mis en place en 2015 et a donc été reconduit tacitement sur les mêmes bases que l'année précédente.

### ***Finergence***

Durant l'exercice 2015, 4 demandes de prêts ont été soumises et 2 ont été soutenues pour un montant total de 450'000 francs. Au 31 décembre, Finergence comptait 9 crédits ouverts pour un montant total de 1'172'872 francs et une participation pour un montant de 100'000 francs. Trois dossiers ont été clos par des remboursements partiels des crédits accordés.

Le projet de recapitalisation de la fondation pour un montant de 1'500'000 francs, (1/3 État, 1/3 BCN et 1/3 privés) selon le souhait du Conseil d'État par une participation paritaire ne s'est concrétisé que partiellement, faute d'avoir trouvé suffisamment de partenaires privés. Une recapitalisation partielle a cependant été accordée pour un montant de 500'000 francs à charge égale entre l'État et la BCN. La même somme sera attribuée en 2016 pour autant qu'un partenaire privé soit trouvé.

### ***Association plateforme pour l'innovation platinn, antenne neuchâteloise***

Le NECO assure depuis 2012 le rôle d'antenne cantonale neuchâteloise pour platinn. Ladite antenne a réalisé en 2015 les activités spécifiques suivantes : analyses, conseils et mises en relations avec des coaches pour le montage de projets de soutien auprès de plus de 50 entreprises ou porteurs de projets neuchâtelois ; soutien à 39 entreprises, organisation de 2 forums et mise en ligne de la plateforme de mise en relation des entreprises et investisseurs "MatchInvest".

### ***Alliance***

2015 a été une année de renforcement de la collaboration entre Alliance et le NECO avec comme résultats l'organisation de 6 visites d'entreprises dans le but d'informer sur les missions spécifiques d'Alliance. 11 interventions ont eu lieu pour des entreprises neuchâteloises à diverses phases de développement. 4 de ces interventions ont abouti à un projet CTI (commission pour la technologie et l'innovation). 10 projets externes ont également été amenés à la HE-Arc, dont 9 pour le montage de projet CTI et 1 en mandat R&D direct.

### ***Intégration***

#### **Développer et entretenir d'étroites relations avec les entreprises, les partenaires-clés en vue d'anticiper (et faciliter) toute opportunité de valorisation ou d'investissements (mesure 5)**

Le NECO a effectué 523 visites d'entreprises permettant une veille stratégique et d'établir un réseau de relations avec le tissu économique local. Cela permet de saisir les enjeux et d'appuyer certains projets avec des effets de levier pour le tissu industriel fortement orienté vers l'exportation.

Le NECO a procédé à plus de 120 mises en relations qualifiées, qui permettront à des acteurs neuchâtelois de développer des synergies et de mieux s'intégrer dans le tissu économique local en développant des partenariats avec des acteurs économiques ou industriels.

Durant 2015, une priorité a été donnée à la présentation et à l'information régulière aux différents partenaires économiques (associations faïtières, partis politiques notamment) de la stratégie d'appui au développement économique à l'appui du rapport LADE du Conseil d'État.

Dans le cadre de l'Auvernier Jazz festival, un workshop a aussi été organisé conjointement avec platinn dans le but de sensibiliser les PME neuchâteloises au programme européen Horizon 2020.

Dans le but de faciliter l'intégration d'entreprises étrangères nouvellement implantées dans le canton de Neuchâtel, l'office de promotion économique (OPEN) a soutenu activement, après l'inscription au registre du commerce, trois "jeunes-pousses" sélectionnés pour leur potentiel de croissance et leur contribution au tissu socio-économique local et à la notoriété internationale de Neuchâtel dans des domaines et réseaux d'affaires d'importance.

Comme détaillé dans le chapitre "Événements principaux", une mission économique a été organisée aux USA (Californie).

En outre, en collaboration avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) et la BCN, le NECO a appuyé pour la 3<sup>e</sup> année consécutive une étude présentant la situation économique neuchâteloise (PIB) et un focus thématique sur le domaine de la construction.

### **Disposer en suffisance de zones d'activités économiques équipées et de locaux en vue de concrétiser des projets d'investissement (mesure 6)**

Comme précisé dans le chapitre "Événements principaux", le programme LPR a permis la création d'un hôtel d'entreprises en appui à un porteur de projet spécialisé dans cette activité.

Un projet d'importance issu du domaine du Pharma, sur le pôle économique régional de La Léchère à Couvet, s'est également concrétisé avec la cession foncière effectuée à fin 2015.

Concernant les pôles économiques cantonaux, l'État s'est rendu propriétaire d'une parcelle de plus de 51'000 m<sup>2</sup> au Crêt-du-Loche, dans un contexte d'expansion future du pôle en Ouest. La sanction du plan d'aménagement local (PAL) du pôle des Saignoles a aussi été prise en fin d'année, permettant à terme d'offrir plus de 80'000 m<sup>2</sup> de surfaces brutes de plancher dans ce secteur. Finalement, des études ont permis de valider la faisabilité et d'établir un budget des coûts d'équipements du futur pôle économique cantonal de la Tène, ouvrant la voie à des négociations avec les propriétaires dès 2016, pour l'acquisition des parcelles nécessaires à la réalisation de ce pôle.

Le canton de Neuchâtel a par ailleurs travaillé à un accord avec la Société Neuchâteloise de Presse (SNP) quant à un rachat du bâtiment sis rue de la Pierre-à-Mazel 39 à Neuchâtel. Cette opération est stratégique de par son emplacement au cœur du pôle d'innovation de Microcity. Cet immeuble permettra d'accueillir à terme de nouvelles entreprises à proximité des centres de recherche, ceci en complémentarité avec d'autres projets en cours liés au Swiss Innovation Park (SIP).

### **Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des talents et des sociétés nouvellement installées (mesure 7)**

Dans un objectif d'intégration, l'OPEN a suscité puis facilité l'installation physique dans le canton de plusieurs cadres supérieurs et de leurs familles, experts dans des domaines de compétences stratégiques pour les entreprises neuchâteloises.

### **Contribuer au renforcement des conditions-cadres liées au développement touristique (mesure 8)**

En 2015, le NECO a soutenu 13 projets ou manifestations touristiques ayant un impact sur l'économie, le développement de l'offre touristique ou sur l'image du canton à l'extérieur de ses frontières. Parmi les plus emblématiques, nous pouvons citer le NIFFF festival ainsi que le parcours didactique Bourbaki aux Verrières, inauguré le 6 juin 2015 et dont les retombées profiteront au tissu économique régional.

A noter que le règlement d'application de la loi sur l'appui au développement touristique (L Tour) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### ***Parc naturel régional du Doubs (PNRD)***

Le parc naturel régional du Doubs a su acquérir un visage public et développer un réseau de relations couvrant l'ensemble de son territoire, faisant intervenir les acteurs du monde agricole, politique ou associatif locaux et régionaux. La consolidation des systèmes de gestion et l'augmentation de la part des contributions financières propres du parc dans le financement des projets conventionnés constituent les défis de la programmation 2016-2019 plus cohérente et produisent des effets reconnus comme positifs par l'ensemble des parties associées.

#### ***Parc naturel régional Chasseral (PNRC)***

Durant la période 2012-2015, le parc naturel du Chasseral a fait en sorte d'être largement accepté dans la région. L'octroi du label "Parc" a permis de déplacer le curseur en accordant désormais la priorité aux aspects opérationnels, et non aux questions stratégiques. Les projets en cours répondent aux objectifs fixés et vont donc se poursuivre durant la nouvelle période de planification 2016-2019, se focalisant particulièrement sur les thèmes de la société et du paysage.

### ***Société marketing Jura & Trois-Lacs (J3L)***

En 2015, J3L a souhaité établir une continuité dans sa communication en poursuivant la campagne estivale "Terre de Légendes" lancée en 2013. Une campagne d'affichage avec deux visuels-clés différents (Creux-du-Van, ville de Soleure) a été diffusée de juin à juillet sur les tableaux d'affichage digitaux de 4 grandes gares suisses. Ces visuels ont été diffusés 44'800 fois, soutenus par des annonces dans la presse et du webmarketing. Ces supports renvoyaient sur un site de campagne proposant des activités sortant de l'ordinaire. Près de 56'300 personnes ont fréquenté ce site.

J3L a également poursuivi son travail de relations publiques sur les marchés allemands et français. Plus de 40 voyages de presse ont été organisés sur le territoire de J3L, année record en la matière. J3L a aussi participé à divers salons touristiques en Suisse et à l'étranger. Ceux-ci constituent une excellente opportunité pour nouer des contacts et acquérir de nouveaux clients.

De manière régulière, le NECO entretient des relations de collaboration avec Tourisme Neuchâtelois (TN) et les acteurs du tourisme cantonaux dans de multiples relations et évaluations d'opportunités.

### ***Implantation***

Le développement économique du canton de Neuchâtel via les actions de promotion exogène est nécessaire, voire indispensable, dans un contexte de compétition nationale et internationale exacerbé pour attirer des investissements directs étrangers (IDE) et dans un environnement macroéconomique mouvementé profond, notamment dans l'industrie, qui vient d'entrer dans sa quatrième révolution.

### **Implanter de nouvelles sociétés dans notre tissu économique issues principalement des DAS et à fort potentiel (mesure 9)**

Malgré un marché d'investissements directs étrangers (IDE) toujours plus compétitif et tendu, l'année 2015 s'est révélée très satisfaisante pour le canton en termes de nouvelles implantations et 100% conforme aux objectifs tant quantitatifs que qualitatifs. En effet, 12 entreprises étrangères se sont implantées ou ont renouvelé leurs investissements en 2015.

Toutes ces entreprises, originaires des USA, de France, d'Angleterre ou de Finlande, s'inscrivent dans l'un des 10 domaines d'activités stratégiques cantonaux et viennent renforcer les filières industrielles neuchâteloises dans des activités complémentaires ou nouvelles à celles déjà présentes.

### ***Greater Geneva Berne area (GGBa)***

L'office de promotion économique a poursuivi sa coopération étroite et soutenue avec le GGBa dans le but d'orienter ses représentants vers les cibles les mieux adaptées au tissu économique neuchâtelois, que ce soit en termes d'activités, de nature d'investissement recherché ou encore de profil d'entrepreneur souhaité.

### **Inciter des "leaders" générateurs de compétences nouvelles à s'installer et à investir dans notre canton (mesure 10)**

Pas d'action majeure à signaler, si ce n'est l'installation dans le canton de plusieurs personnes physiques, entrepreneurs des nouvelles sociétés installées.

### **Accueillir des investisseurs potentiels et différents acteurs économiques (mesure 11)**

En 2015, l'OPEN a accueilli 5 délégations étrangères composées de représentants des milieux politiques, économiques, académiques et scientifiques en provenance de Chine, du Japon et de France. En outre, en coopération avec la Chancellerie d'État, plusieurs ambassadeurs de pays étrangers établis en Suisse ont pu découvrir durant une journée les compétences et opportunités offertes aux ressortissants de leurs pays par le canton de Neuchâtel.

### **Développer l'aide à l'internationalisation des PME locales dans les DAS par des partenariats ciblés sur des marchés clairement identifiés (mesure 12)**

Dans le cadre de la nouvelle loi d'appui au développement économique (LADE), une nouvelle prestation est venue enrichir la mission dévolue à l'OPEN. Intitulée "aide à l'internationalisation", cette nouvelle prestation marque une évolution majeure du paradigme dominant depuis les années 50 en matière de promotion économique exogène. En effet, d'une croissance locale basée sur des conditions-cadres compétitives mais aussi peu extensibles (ressources naturelles et humaines principalement), il est apparu évident que de nombreuses PME neuchâteloises devraient ou pourraient croître sur des marchés étrangers au-delà de la "simple" exportation de leurs produits et services.

Dans cette nouvelle perspective, les premiers pas se sont orientés vers les PME neuchâteloises actives dans l'un des dix domaines d'activités stratégiques du canton : celui des machines (de l'outillage, des instruments de mesure et de précision et des équipements industriels, notamment la robotique). Une première série d'entretiens, conduits auprès de patrons et cadres de PME, a confirmé la pertinence et la nécessité de déployer une série de mesures cantonales susceptibles de faciliter leur internationalisation, afin de stimuler le développement de leurs affaires, d'optimiser leur chaîne de valeur ajoutée et, par corollaire, de contribuer à l'augmentation du PIB neuchâtelois.

Parallèlement, après plusieurs années d'investigations dans le cadre d'un Memorandum of Understanding, le canton de Neuchâtel et la région de Samara en Russie ont signé un accord de coopération pour entériner leur désir de développer une relation étroite à long terme, principalement dans les domaines économique, scientifique et académique. Cet accord est apparu nécessaire et opportun par le Conseil d'État pour favoriser le développement de PME neuchâteloises via l'accès à des interlocuteurs privilégiés, établis dans une région fertile d'un point de vue économique. L'année 2016 devrait voir les premiers effets concrets liés à ce partenariat.

### **Image**

#### **Valoriser le Pôle de l'innovation par la création d'une dynamique commune aux acteurs qui le composent (académiques, institutionnels, associations patronales, entreprises) (mesure 13)**

Suite à la création le 9 juin 2015 du réseau Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel, plusieurs outils de communication nécessaires à la concrétisation et la promotion du pôle sont en cours de développement (site internet, brochure promotionnelle, film, signalétique). Un "trailer" ainsi qu'une "présentation business" ont été réalisés en 2015. Les autres outils seront finalisés début 2016 et des actions de promotion seront mises en place, avec l'appui de partenaires externes.

Microcity a par ailleurs été reconnu au sein du projet du Parc suisse d'innovation (SIP) au travers d'une association créée le 15 février 2015 pour représenter le HUB de Suisse occidentale. Une délégation des ministres cantonaux et de la présidence de l'EPFL représentent le réseau SIP West au sein de la Fondation nationale créée à fin octobre 2015, selon le modèle privilégié par la Confédération. Un site internet et des premières actions de valorisation ont été entrepris pour ce projet qui prendra forme sur le long terme.

#### **Valoriser la place économique neuchâteloise de manière institutionnelle et territoriale par des actions de communication (medias, expositions, foires, etc.) (mesure 14)**

Comme en 2014, une série de 5 émissions le "Court du jour" de la RTS a été réalisée sur le thème de l'innovation dans le canton de Neuchâtel "innov@neuchâtel" et a été diffusée sur RTS1 et RTS2 fin avril - début mai. Grâce à cette collaboration entre le NECO, la ville de La Chaux-de-Fonds et la CNCI, 5 sociétés neuchâteloises ont pu mettre en avant leur expertise.

Le NECO était également présent au forum étudiant de la HES-SO, cette fois-ci au côté d'une société multinationale dans le domaine de la machine-outil. Cela a permis de présenter les différents atouts et secteurs industriels neuchâtelois à de futurs ingénieurs diplômés romands. Un article promotionnel sur le canton de Neuchâtel a été rédigé dans la brochure distribuée aux étudiants.

La traditionnelle journée neuchâteloise à Baselworld (visite de sociétés horlogères par le Conseil d'État), suivie par un cocktail organisé en l'honneur des exposants et acteurs horlogers du canton, a également été organisée par le NECO.

Dans le but d'aider l'European Professional Club Rugby (EPCR) à maintenir ses activités stratégiques sans rupture pendant le transfert de ses activités de Dublin à Neuchâtel, l'OPEN a offert son soutien étroit à l'association, notamment pour organiser le tirage des Poules des deux championnats européens 2015-2016 qu'elle organise, qui a eu lieu au Château dans la salle des Chevaliers lors d'une retransmission télévisée en direct.

À l'occasion de cet événement majeur organisé pour la deuxième fois à Neuchâtel le canton a pu bénéficier d'une visibilité exceptionnelle dans les médias sportifs et sur les réseaux sociaux. Cette promotion a permis de toucher un public plus éclectique et prioritairement axé sur le sport, mais qui a néanmoins des préoccupations économiques, voire, pour certains, un pouvoir de décision dans des hautes sphères de l'économie, donc qui peut *in fine* concrétiser des projets d'investissements ou de coopération dans le canton.

Finalement, dans le cadre de la Champions Cup et de la Challenge Cup de Rugby qui ont débuté fin 2015, l'EPCR a donné l'opportunité au canton de présenter un spot promotionnel sur les écrans led des stades durant certains matchs avec une opportunité pour communiquer le lien entre l'EPCR et le canton de Neuchâtel.

### **Soutenir des entreprises ou partenaires à valoriser leurs actions comme acteurs du développement économique (mesure 15)**

Le NECO a joué un rôle de facilitateur et/ou a soutenu directement l'organisation d'une quinzaine d'événements en lien avec l'économie et l'innovation au cours de l'année 2015. L'objectif étant la promotion de l'image de notre territoire et de ses savoir-faire, de faire connaître le canton, ses centres de recherches (Microcity, EPFL, CSEM, etc.), ses institutions (UniNe, He-Arc, etc.) ainsi que ses entreprises. Les principaux événements 2015 soutenus sont cités ci-dessous :

1. La 6<sup>e</sup> journée des start-up, PME et de l'innovation, organisée par le Pôle de propriété intellectuelle et de l'innovation de l'Université de Neuchâtel et qui a réuni en février environ 150 personnes. Sur proposition du NECO, l'Université a invité M. Luc Ferry, ancien ministre français de l'Éducation nationale et de la recherche et philosophe.
2. La "Suisse des talents" a eu lieu en mars 2015 à la He-Arc, suite à une proposition du NECO. Elle a réuni 250 participants venus de toute la Romandie.
3. Le symposium international d'optomécatroniques ISOT 2015, conférence scientifique internationale annuelle qui avait comme objectifs l'échange de points de vue et le partage de résultats de recherche. La prochaine édition aura lieu au Japon en 2016. Parallèlement, le 43<sup>e</sup> séminaire INFOMAT sur le thème "3D Micro Manufacturing : défis optiques et mécaniques" organisé par Centredoc la même semaine à Microcity.
4. La "Swiss Nano Convention", organisée par le Swiss micro & nanotechnology network, qui a eu lieu pour la première fois à Neuchâtel et a réuni environ 400 personnes dans le but de promouvoir les interactions entre les différents acteurs du secteur de la nanotechnologie en Suisse.

### **Actions des 4 plateformes thématiques, soutenues par la CDEP-SO :**

#### **AlpICT**

Le canton de Genève est responsable de cette plateforme active dans les technologies de l'information et de la communication. En 2015, 71 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part d'Alpict dont 8 neuchâteloises. Alpict a revu sa stratégie pour se mettre en phase avec la mutation numérique de l'industrie 4.0. Pour le détail de son action, se référer au site internet [www.alpict.com](http://www.alpict.com) et au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme.

#### **BioAlps**

Le canton de Vaud est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine des sciences de la vie. Depuis 2013, le canton de Neuchâtel est représenté au comité exé-

cutif de la plateforme via le NECO. Le plan d'actions 2015 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Bioalps a par ailleurs reconduit pour la deuxième année consécutive le village Medtech, dans le cadre du salon de l'EPHJ, réunissant sous une seule bannière plus de 30 sociétés exposantes de Suisse occidentale du domaine. Le prix BioAlps catégorie industrie a été décerné à la société Celgene lors du "BioAlps Networking Day 2015" qui s'est déroulé à Lausanne. En 2015, 170 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de BioAlps dont 18 neuchâteloises.

### **Micronarc**

Le canton de Neuchâtel est le canton responsable de la gestion de cette plateforme active dans le domaine de la promotion des micro et nanotechnologies. Le comité d'experts s'est réuni à deux reprises pour fixer les grandes orientations de la plateforme et a formulé un préavis favorable au plan d'actions 2016. Le plan d'actions 2015 a été tenu et les objectifs visés ont été atteints. Pour le détail, on se référera au rapport d'activités du secrétariat exécutif de la plateforme. En 2015, 90 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de Micronarc dont 21 neuchâteloises.

### **Cleantech Alps**

La présidence de cette plateforme active dans les technologies propres est assurée conjointement par les cantons du Valais et de Fribourg. Pour le détail de son action, on se référera au site internet [www.cleantech-alps.com](http://www.cleantech-alps.com). En 2015, 63 sociétés et institutions ont bénéficié d'un soutien de la part de CleantechAlps dont 8 neuchâteloises.

### **Animer le tissu économique par des actions ciblées et thématiques en créant/valorisant des dynamiques nouvelles, potentielles ou avérées et des collaborations (mesure 16)**

En 2015, le NECO a organisé ou co-organisé, avec des acteurs institutionnels ou privés locaux, plusieurs événements ayant pour but d'animer le tissu économique neuchâtelois et de créer des synergies entre ses entrepreneurs. Nous citerons notamment un événement organisé en collaboration avec KPMG sur les sociétés internationales et leur impact sur le tissu économique local qui aura permis de mettre en relation près de 60 PME et multinationales neuchâteloises, ou encore le BBQ de l'innovation (événement de réseautage) et le petit-déjeuner des partenaires du NECO.

Afin de contribuer à la notoriété du CSEM et, plus largement, à celle de Microcity - Pôle d'innovation – Neuchâtel, tout en permettant à des PME neuchâteloises de se rencontrer pour unir leurs forces dans le cadre de projets coopératifs et de rencontrer des entreprises étrangères leaders dans leur domaine, l'OPEN a mis sur pied en collaboration avec le GGBa un séminaire technologique intitulé "Microélectronique et process". Ce séminaire aura réuni plus de 50 spécialistes venant de Suisse romande et alémanique, de France et d'Allemagne pour discuter du domaine d'activité stratégique électronique et microélectronique.

## **3.4.2. Politique régionale**

Le déploiement des programmes de mise en œuvre 2012-2015 de la loi fédérale sur la politique régionale - LPR a été finalisé pour la fin de période. L'ensemble des moyens prévus ont été attribués à des projets selon les axes stratégiques définis. En parallèle, la définition des nouveaux programmes pour la nouvelle période 2016-2019 a été finalisée et transmise à la Confédération qui a salué les stratégies proposées. La Confédération a accepté les trois programmes (CDEP-SO, Arc jurassien et canton de Neuchâtel) soumis pour la période 2016-2019 et a défini l'enveloppe budgétaire accordée à chacun. Cette enveloppe est stable pour le programme Arc jurassien, en légère hausse pour le canton de Neuchâtel et en légère baisse pour la CDEP-SO. Les conventions liant les cantons et la Confédération seront finalisées au cours du premier trimestre 2016.

### ***Pilotage du volet Arc jurassien***

L'association arcjurassien.ch ([www.arcjurassien.ch](http://www.arcjurassien.ch)) agit comme organisme de mise en œuvre, sous le pilotage du canton de Neuchâtel, désigné comme responsable par ses partenaires (JU, BE et VD) auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Le comité politique s'est réuni 3 fois, alimenté par les travaux du comité technique, qui lui-même s'est réuni 10 fois. Dans ce cadre, 6 nouveaux projets ont fait l'objet d'une décision de soutien, à savoir : mesures liées à la valorisation des métiers techniques ; projet "Des ambassadrices pour les plus jeunes" ; mesures liées à la mise en œuvre du volet identité économique ; une étude de faisabilité d'un centre de compétences medtech ; produit touristique "Voyage contre la montre" et analyse de l'hébergement dans l'Arc jurassien. Le comité a également déposé le programme de mise en œuvre du volet Arc jurassien pour la période 2016-2019 auprès du SECO.

### ***Participation au volet intercantonal à la conférence des chefs de Département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)***

Les chefs de Département de la CDEP-SO se sont réunis à 3 reprises et la conférence des chefs de service et le comité technique se sont réunis respectivement 4 et 6 fois. Les discussions ont avant tout porté sur la définition de la stratégie pour le programme 2016 à 2019 qui s'inscrit dans la continuité et dans la recherche de synergies. La CDEP-SO a organisé une journée de présentations et visites pour le SECO, afin de donner de la visibilité aux effets générés par le programme.

### ***Pilotage du volet transfrontalier***

Les derniers projets financés dans le cadre du programme Interreg IV A France-Suisse (2007-2013) se sont achevés. La préparation de la clôture financière du programme a été un point marquant avec de nombreux paiements effectués pour un montant versé aux projets de plus de CHF 1'900'000.–. La Coordination régionale Arc jurassien (CRAJ), commission de l'association arcjurassien.ch, s'est réunie à 2 reprises en 2015, afin d'attribuer les reliquats des projets soldés selon les besoins des projets encore en cours. Ainsi, l'enveloppe totale a pu être attribuée. Une brochure franco-suisse a été réalisée permettant d'identifier les principaux résultats. Un rapport final sur le programme Interreg IV sera transmis au SECO fin février 2016 et l'ensemble des projets bénéficiant d'un soutien du canton seront bouclés. Le montant total des contributions du fonds cantonal LPR pour les 37 projets Interreg soutenus se monte à près de CHF 1'200'000.–.

L'année 2015 a été également marquée par le lancement du programme Interreg V. En termes de gouvernance, côté suisse, la Coordination Régionale Interreg (CRI) a été instituée et sa mise en œuvre est assurée par arcjurassien.ch. Le comité technique de la CRI s'est réuni 6 fois en 2015, afin de définir la mise en œuvre technique et administrative du programme et de la convention-programme. Cette dernière a fait l'objet d'un travail intensif de rédaction et de concertation entre les membres qui a permis d'aboutir à sa signature en septembre.

Suite à la finalisation des documents du programme relatifs tant aux conditions d'éligibilité qu'au suivi des projets, les premiers projets (plus de 20) ont été déposés en vue du comité de programmation 2016. A cette occasion, 9 projets ont été approuvés dont 3 concernant le canton de Neuchâtel : "Innovarc 2", "IGNITION", "Patrimoine en partage". En octobre, près de 20 projets ont également été déposés en vue du comité de programmation de février 2016 dont 6 concernant le canton de Neuchâtel : "Communauté du savoir 2", "Arc Jurassien Valor", "WEBSO+", "Patrimoine du sel", "Arc-ad", "Covoiturage 3".

### ***Projets NPR / LIM / INTERREG***

#### **Fonds cantonal de politique régionale & Statistiques financières**

En 2015, pour le domaine d'action "Consolidation des filières industrielles régionales et soutien aux startups et PME innovantes", 6 aides à fonds perdus et 1 prêt ont été attribués à des initiatives interentreprises et 1 aide à fonds perdus et 1 prêt pour des projets d'équipement des pôles. Aucun soutien n'a été attribué à des projets de réorganisation de l'offre de coaching.

3 aides "à fonds perdus" et 2 prêts ont été attribués pour des projets dans le domaine d'action "Déploiement du potentiel de la filière touristique".

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des ressources financières utilisées en 2015. A noter que tous les projets ayant fait l'objet, en 2015, d'une décision d'octroi d'aide n'ont pas nécessairement fait l'objet d'un versement d'aide durant l'année en cours.

	Projets		NE	Confédération	Cantons Partenaires
	Nombre	Coût total	Participation	Participation	Participation
Volet cantonal – Aides à fonds perdus	10	3'851'940.—	695'250.—	695'250.—	0.—
Volet cantonal – Prêts	4	28'860'700.—	9'780'000.—	9'780'000.—	0.—
Volet intercantonal Arcjurassien	6	1'858'305.—	141'070.35	561'765.80	420'695.85
Volet transfrontalier	0	0.—	0.—	0.—	0.—

### **Projets du fonds d'aide aux régions de montage (LIM)**

9 projets sous forme de prêts au niveau cantonal sont encore ouverts (830'160 francs), dont le montant de remboursement pour 2015 s'élève à 148'370 francs. Au niveau fédéral, ce sont 130 dossiers qui sont encore ouverts (28 millions de francs) pour un montant de remboursement annuel d'environ 2,7 millions de francs.

Quant aux aides "à fonds perdus", deux dossiers bénéficient encore de mesures de soutien, pour un montant total annuel de 23'177 francs.

### **3.4.3. Office du registre du commerce (OCRC)**

Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des entités juridiques dans le respect des dispositions du droit fédéral. Il a pour but d'enregistrer et de publier des faits juridiquement pertinents pour garantir la sécurité du droit et la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé. En particulier, l'inscription au registre du commerce doit permettre d'établir sans équivoque le régime de la représentation et celui de la responsabilité des entités inscrites.

Le registre du commerce tend ainsi à favoriser les relations d'affaires grâce à l'exactitude et à la publicité des inscriptions, inscriptions transmises pour approbation à l'Office fédéral du registre du commerce (OFRC), puis publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce. La publicité est garantie par la consultation du registre, plus spécialement des pièces justificatives déposées à l'appui des réquisitions d'inscriptions, et par un site Internet. Le préposé au registre du commerce assure en outre la conservation et la consultation du registre des régimes matrimoniaux, clôturé en 1988.

Les prestations de l'office du registre du commerce sont soumises à émoluments qui doivent lui permettre d'exercer ses missions. Ils se sont élevés en 2015 à 1'025'714.—, ce qui constitue une très bonne année.

### **Activités/Réalisations**

Du point de vue de la législation, les nouvelles dispositions du Code des obligations (CO) sont entrées en vigueur en lien avec l'initiative Minder, ainsi que d'autres dispositions du CO avec l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi fédérale sur la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI). Des travaux en lien avec l'amélioration de l'application informatique métier du registre du commerce se sont poursuivis tout au long de l'année.

### **Statistiques**

Comme pour 2014, l'année 2015 a été marquée par un nombre élevé de nouvelles inscriptions de personnes morales (2% de croissance). Le tableau ci-dessous donne des informations sur le

nombre d'entreprises inscrites au registre du commerce, par natures juridiques, ainsi que l'évolution de ce nombre en 2015.

Nature juridique	Inscriptions 2015	Radiations 2015	Total entités au 31.12.2015	Différence
Entreprises individuelles	314	318	3114	-4
Sociétés en nom collectif	37	43	323	-6
Sociétés en commandite	0	4	23	-4
Sociétés à responsabilité limitée	269	88	2809	+181
Sociétés anonymes	156	114	3035	+42
Sociétés coopératives	4	3	159	+1
Associations	11	6	141	+5
Fondations	7	16	390	-9
Établissements de droit public	0	0	5	0
Succursales d'entreprises suisses	22	7	256	+15
Succursales d'entreprises étrangères	0	3	25	-3
<b>Totaux</b>	<b>820</b>	<b>602</b>	<b>10'280</b>	<b>+218</b>

### 3.5. Perspectives

L'économie neuchâteloise, fortement industrielle et exportatrice, est dépendante de la santé de l'économie internationale et des conditions-cadres qu'offre la Suisse. L'élasticité de l'économie neuchâteloise est plus forte qu'ailleurs et les réactions plus marquées, en cas de croissance et en cas de baisse de la conjoncture.

2015 aura été marquée par le 15 janvier et l'annonce de la BNS d'abandonner le taux plancher franc suisse / euro avec une pression accrue sur les marges des entreprises exportatrices et leur compétitivité, ainsi qu'une visibilité fortement réduite sur la marche des affaires. La résilience et l'adaptabilité des entreprises ont été impressionnantes durant l'année écoulée. La détérioration de la marche des affaires, notamment liées à la baisse de la demande de marchés d'exportation phares, en Chine, à Hong Kong et en Russie (notamment pour l'horlogerie) ont péjoré le climat de confiance durant la 2<sup>e</sup> partie de l'année.

Par ailleurs, à l'aube de la 4<sup>e</sup> révolution industrielle, certaines mutations profondes des modèles d'affaires pousseront (ce n'est qu'une question de temps) les entreprises à se réinventer. Avec des enjeux économiques et sociaux croissants liés notamment aux compétences et adaptabilité requises. A ce titre, nous avons pu observer un renforcement des projets de R&D et d'innovation de la part de nombreuses entreprises, signes d'une pression croissante et d'une orientation nécessaire vers une stratégie d'excellence.

Afin que les effets de l'appui au développement soient tangibles, outre la concrétisation d'opportunités à court terme et le travail sur l'amélioration des conditions-cadres cantonales à long terme, il devient nécessaire d'adopter une approche de remise en question permanente du développement territorial en évaluant de nouvelles approches innovantes et de nouveaux instruments pour les investisseurs et partenaires. Un focus sur un nombre restreint de projets à haut potentiel est également nécessaire.

L'attractivité d'une région découle de la compétitivité de son tissu économique et de ses savoir-faire. Elle repose sur une série de facteurs qu'il est nécessaire d'appuyer et de renforcer continuellement pour rester attractif à l'échelle cantonale, régionale et internationale. Il est nécessaire que les conditions-cadres soient toujours plus attractives et ne se limitent pas à la seule fiscalité ou à la parité de la monnaie nationale vis-à-vis des monnaies des partenaires commerciaux. Parmi celles-

ci, les incubateurs, les hôtels d'entreprises, les business centers, les salles de congrès et les hôtels 4/5 étoiles, les écoles internationales, de même qu'une connectivité par route et rail élevée, ou encore des infrastructures informatiques à la pointe sont incontournables. A ces conditions-cadres s'ajoute la nécessité d'une relation et implication importante dans les nouveaux projets, que ce soit sous forme d'expertise apportée à l'entrepreneur, de coaching de projet ou de financement, dans une orientation solution et de facilitation.

Ces ajustements et renforcements s'inscrivent dans une stratégie d'appui au développement économique continuellement adaptée et des actions repensées, par rapport au contexte local et global et par rapport à la conjoncture. C'est ainsi que les entreprises sises sur notre territoire, les nouveaux investisseurs et partenaires choisiront de concrétiser leurs projets dans le canton de Neuchâtel plutôt que dans une région concurrente en Suisse, en Europe ou en Asie.

## 4. SERVICE DE L'EMPLOI

### 4.1. Missions

Le service de l'emploi (SEMP) est chargé d'assurer une prestation de conseil, de placement public et de réinsertion professionnelle en matière de marché du travail, d'assurance-chômage et de mesures d'insertion et de veiller à l'application des lois dans les différents secteurs pour garantir l'équilibre du marché de l'emploi et le respect des conditions-cadre des assurances sociales (notamment des législations en matière d'assurance-chômage, de mesures d'intégration professionnelle, d'agences de placement et de location de services, ainsi que la loi cantonale sur l'emploi).

De plus, il soutient les acteurs du marché du travail par des mesures de prévention, favorise le développement du canton en participant à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de sa politique de l'emploi, observe et analyse le marché du travail, informe sur les questions juridiques liées à l'emploi, à l'assurance-chômage et au droit du travail et développe des mesures et projets favorisant l'anticipation et l'innovation sur le marché de l'emploi.

Pour accomplir ses missions, le SEMP est composé de 7 entités : la direction générale (DG), l'office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT), l'office des emplois temporaires (OFET), l'office régional de placement neuchâtelois (ORPN), l'office juridique et de surveillance (OJSU), l'office de contrôle (OFCO) et l'office de l'inspection du travail (OFIT).

### 4.2. Objectifs de l'année

L'année 2015 a été marquée par le déploiement de la dernière étape de la réorganisation de l'ORPN initiée en 2012 déjà. En effet, après la création des centres de compétences ProEntreprises, Profiling et Appui ainsi que la nomination à l'interne de sept chef-fe-s de groupe, les premiers transferts de dossiers de demandeurs et demandeuses d'emploi entre centres de compétences ont été réalisés au mois de mars. Ainsi, la refonte de l'ORPN appelée aussi "Horizon 2015" et décrite dans le rapport "Emploi" 12.044 est désormais pleinement opérationnelle. Le demandeur ou la demandeuse d'emploi n'est, non plus suivi-e par le même conseiller ou conseillère en personnel tout au long de son parcours, mais dirigé-e vers le centre de compétences le plus adapté à ses besoins selon son employabilité. De plus, lors d'un placement en programme d'emploi temporaire (PET) / programme spécifique d'emploi temporaire (PSET), il ou elle est suivie par les conseillers ou conseillères en personnel de l'OFET et non plus par l'ORPN.

La mise en consultation du rapport "Intégration professionnelle" 15.047 a également marqué cette année. Ce rapport pose les bases de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle du canton et positionne clairement le service de l'emploi au centre du dispositif. Les travaux d'opérationnalisation ont déjà débuté et le service de l'emploi est en première ligne, que ce soit dans la mise en place du nouveau dispositif que dans le cadre du renforcement du partenariat avec les entreprises.

La préparation d'une campagne de sensibilisation à la lutte contre les abus dans le domaine fiscal, du travail au noir et de la fraude aux assurances sociales a été menée durant l'exercice 2015. A l'instar du service financier et du service de l'action sociale, le SEMP par son office de contrôle, a activement participé à la mise en place de cette campagne qui a été officiellement lancée durant le mois de janvier 2016.

Autre point saillant de l'année pour l'OFCO, la rédaction d'un projet de loi sur la prostitution et la pornographie qui sera soumis au Grand Conseil en 2016.

Finalement, l'année écoulée a vu l'annonce du départ de la cheffe du service de l'emploi, Mme Sandra Zumsteg, après 5 années passées à la tête du service, avec effet dès 2016. Après une phase d'intérim assurée par M. Fiore, adjoint, durant le 1<sup>er</sup> trimestre, la direction sera reprise par Mme Valérie Gianoli.

### 4.3. Ressources

#### *Ressources humaines*

Cette année a vu l'arrivée de 13 nouveaux collaborateurs et nouvelles collaboratrices contre 12 départs, dont une personne qui a fait valoir son droit à la retraite.

A fin décembre 2015, le SEMP comptait 142 collaborateurs et collaboratrices (125,30 EPT) réparties à raison de 72 personnes (65,2 EPT) à l'ORPN, 13 personnes (11,8 EPT) à l'OFET, 11 personnes (9,9 EPT) à la DG, 9 personnes (8,1 EPT) à la LMMT, 13 personnes (12 EPT) à l'OFCO, 11 personnes (8,6 EPT) à l'OFIT et enfin, 13 personnes (9,7 EPT) à l'OJSU.

Pour terminer, le service a accueilli 4 apprenties, une stagiaire (52 semaines) en maturité professionnelle commerciale et 10 personnes en emploi temporaire, réparties dans les différents offices.

#### *Ressources matérielles*

Durant l'année écoulée, le SEMP n'a acquis aucun matériel informatique particulier, l'infrastructure existante étant suffisante pour faire face au remplacement de matériel défectueux.

#### *Locaux*

Un bureau supplémentaire a été construit à l'ORPN de Neuchâtel afin de pouvoir accueillir un nouveau conseiller en personnel. Par la même occasion, des parois fixes et insonores ont été installées pour améliorer la confidentialité lors de l'inscription des assuré-e-s. À l'ORPN de La Chaux-de-Fonds, toutes les chaises mises à disposition des usagers ont été remplacées par de nouvelles, plus adaptées.

Pour rappel, le SEMP en est à son occupation maximale des locaux.

### 4.4. Evénements principaux

#### *Evolution du chômage en 2015*

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,5% en 2015, contre 5,3% en 2014. Entre les mois de décembre 2014 et 2015, le taux de chômage a augmenté passant de 5,6% (4'954 personnes) à 6,1% (5'444 personnes), soit une augmentation de 0,5 point équivalant à une variation de +490 personnes.

Le nombre d'inscriptions de demandeurs et demandeuses d'emploi à l'ORPN a augmenté entre 2014 et 2015 passant de 7'863 à 8'515 personnes (soit +8,3%). Les annulations (ou désinscriptions) ont dans le même temps stagné (8'063 en 2014 et 8'061 en 2015). Parmi ces annulations, 4'515 demandeurs et demandeuses d'emploi ont quitté l'ORPN avec un emploi à la clé (soit un taux de retour à l'emploi de 56%) contre 4'674 personnes en 2014. Enfin, la durée effective moyenne de la recherche d'emploi augmente de 291 jours en 2014 à 303 jours en 2015.

L'analyse des variations, entre décembre 2014 et décembre 2015, des demandeurs et demandeuses d'emploi selon leur dernière profession exercée montre des résultats très divers d'un regroupement à un autre. Les professions de l'industrie horlogère voient leur effectif augmenter de 117 personnes. Les ingénieurs et techniciens (+69), les professions de métaux et machines (+60) ainsi que les autres professions de l'industrie (+88) ont généralement vu leur effectif de demandeurs et demandeuses d'emploi augmenter. Les autres augmentations importantes concernent les professions commerciales, banque et assurance (+72), celles des transports, postes et télécommunications (+55), les professions de l'achat et de la vente (+47) ainsi que celles de la sécurité (+34). À l'inverse, les professions du nettoyage et des soins corporels (-51) ont connu une diminution importante du nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi.

Les professions commerciales, banque et assurances (principalement des employé-e-s de commerce) ainsi que les professions de la vente (essentiellement le commerce de détail) semblent être surreprésentées dans les effectifs de demandeurs et demandeuses d'emploi. Elles représentent respectivement 11% et 8% des demandeurs et demandeuses d'emploi résidant dans le canton de Neuchâtel. Les personnes recherchant un emploi dans les professions commerciales sont 47% à posséder un CFC (ou équivalent) alors que ce chiffre s'élève à 65% dans les professions de la vente. En comparaison, sur l'ensemble des demandeurs et demandeuses d'emploi du canton, ce chiffre se porte à environ 35%. On peut donc supposer que les débouchés dans ces professions semblent être limités dans le canton.

Outre cette inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre, d'autres facteurs peuvent aussi expliquer le niveau de chômage élevé tels que par exemple l'attractivité de notre marché du travail au-delà des frontières cantonales qui accentue la concurrence pour nos demandeurs et demandeuses d'emploi, notre dépendance au secteur industriel, dont la situation s'est encore aggravée suite à la décision de la BNS, ou encore le fait que le canton de Neuchâtel est relativement urbanisé.

Du côté de l'emploi, nous observons une stabilisation sur les premiers trimestres 2015. En effet, selon les dernières statistiques disponibles (2<sup>e</sup> trimestre 2015), le canton enregistre une faible hausse de 30 emplois en variation annuelle. Le paradoxe neuchâtelois des dernières années (hausse du chômage alors que les emplois augmentaient) est donc moins visible depuis quelques trimestres, notamment dans le secteur secondaire. En effet, dans ce dernier, nous observons une contraction de 1'300 emplois en variation annuelle alors que dans le secteur tertiaire, c'est une hausse de 1'300 postes de travail.

### **Résultats aux indicateurs du SECO**

Dans le cadre de l'exécution de la Loi sur l'assurance-chômage (LACI), l'un des principaux objectifs fixés par la Confédération aux ORP est de réduire le dommage à l'assurance-chômage en misant sur la réinsertion rapide et durable des demandeurs et demandeuses d'emploi. Cet objectif est formalisé dans un accord (accord portant sur l'exécution de la LACI) signé entre la Confédération et l'ensemble des cantons. Cet accord a été renouvelé en 2014 pour une période portant sur 3 ans de 2015 à 2018.

L'atteinte de l'objectif de réinsertion rapide et durable est évaluée annuellement par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sur la base d'un indice permettant la comparaison entre les cantons et la moyenne suisse. Afin de tenir compte des facteurs sur lesquels les ORP n'ont aucune influence (structure économique du canton, profil des demandeurs et demandeuses d'emploi, branches saisonnières, part de frontaliers et frontalières, etc.), cet indice est corrigé à l'aide d'un modèle économétrique.

Un indice supérieur à 100 indique que le canton obtient de meilleurs résultats en termes de réinsertion rapide et durable des demandeurs et demandeuses d'emploi que la moyenne suisse. Un indice inférieur à 100 révèle des performances inférieures à la moyenne, étant entendu que pour des valeurs situées entre 95 et 105, les objectifs sont considérés comme atteints par le SECO.

Après de très mauvais résultats en 2010 (88 pts) et 2011 (87 pts), l'indice corrigé a fortement augmenté en 2012 pour atteindre 97 points. En 2013, cet indice enregistre une légère diminution à 94 points mais reste à un niveau relativement élevé, pour passer à 96 en 2014, en augmentation de 2 points et dépassant de 1 point la fourchette inférieure de l'atteinte des résultats pour le SECO fixée à 95.

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice global corrigé NE	88	87	97	94	<b>96</b>
Différence objectif SECO (95)	- 7	- 8	+ 2	- 1	<b>+ 1</b>

### **Finalisation de la réorganisation de l'ORPN et implication à l'OFET**

Afin d'optimiser les stratégies d'insertion différenciées selon les besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi, l'ORPN a mis en place dès le 1<sup>er</sup> mars 2015, des transferts de dossiers de

demandeurs et demandeuses d'emploi entre ses différents centres de compétences. Ce nouveau mode de prise en charge et de suivi des DE marque la finalisation du projet "Horizon 2015". Cette nouvelle organisation ambitionne de favoriser une prise en charge encore plus rapide et efficace des demandeurs et demandeuses d'emploi tout en favorisant les collaborations entre les professionnels de l'insertion tant à l'interne de l'office qu'à l'externe.

L'objectif premier du centre de compétences Profiling est d'évaluer l'employabilité des demandeurs et demandeuses d'emploi lors du 1<sup>er</sup> entretien. Des critères tels que leur parcours professionnel, leurs qualifications, les besoins du marché du travail, leur motivation, leur organisation personnelle, leur mobilité et leurs connaissances linguistiques sont évalués durant cet entretien afin de pouvoir définir leur employabilité et ainsi définir une stratégie d'insertion adaptée à leurs besoins.

Cette stratégie d'insertion est mise en place en collaboration avec les demandeurs et demandeuses d'emploi. Une personne proche du marché du travail sera dirigée vers le centre de compétences ProEntreprises. Une personne fragilisée sera suivie par le centre de compétences Appui. Les demandeurs et demandeuses d'emploi ayant des besoins de perfectionnement, un manque de motivation, ne possédant peu ou pas de qualification ou d'expérience professionnelle continueront d'être suivis par les conseillers et conseillères en personnel Profiling.

Toutes les stratégies mises en place sont soutenues par des mesures du marché du travail telles que les mesures de perfectionnement, d'accompagnement à l'emploi, de qualification et d'acquisition d'expérience entre autres.

La stratégie d'insertion des demandeurs et demandeuses d'emploi durant leur parcours à l'ORPN peut évoluer. De ce fait, les demandeurs ou demandeuses d'emploi pourraient être redirigé-e-s vers Profiling pour combler des lacunes de qualification par exemple. Au contraire, les demandeurs ou demandeuses d'emploi qui tomberaient, par exemple, en dépression sévère seront redirigé-e-s vers le centre de compétences Appui.

Les demandeurs et demandeuses d'emploi placés en programme d'emploi temporaire (PET) sont directement suivi-e-s dans et durant la mesure par l'OFET afin de répondre au plus près à leurs besoins.

Les conseillers et conseillères Appui étant quotidiennement confronté-e-s à des situations de vie particulièrement délicates de la part des demandeurs et demandeuses d'emploi, une supervision externe a été mise en place afin qu'ils ou elles puissent débriefer de manière régulière.

Cette nouvelle prise en charge des demandeurs et demandeuses d'emploi demande une coopération accrue entre tout le personnel de l'ORPN. Cela doit également amener une application de la loi sur l'assurance-chômage plus uniforme et plus en lien avec les besoins des demandeurs et demandeuses d'emploi. Cette structure par centre de compétences permet également un meilleur suivi des activités clés de l'ORPN.

Grâce à l'engagement exceptionnel dont ont fait preuve toutes les personnes impliquées, la transition a pu se faire sans problématique importante pour les demandeurs et demandeuses d'emploi.

Finalement, au niveau général de l'ORPN, cette structure permet une plus grande réactivité en cas de changement du cycle conjoncturel. Par exemple, dans le cas d'une forte activité économique et d'un faible taux de chômage, on peut imaginer que les demandeurs et demandeuses d'emploi restant inscrit-e-s seront des personnes éloignées du marché du travail. Dans ce cas, le centre de compétences Appui pourrait être renforcé ainsi que ProEntreprises, au détriment du centre de compétences Profiling, afin de faire face à la forte demande de personnel. Au contraire, en cas de crise, le nombre de conseillers et conseillères en personnel appartenant à ProEntreprises pourrait être diminué au profit de Profiling.

## ***Nouvelle stratégie d'Intégration professionnelle***

Le Conseil d'État a mis au centre de son programme de législature la diminution du besoin d'assistance de la population neuchâteloise. Pour ce faire, une refonte de la stratégie d'intégration professionnelle décrite dans le rapport "Intégration professionnelle" 15.047 a été initiée. Sans revenir dans le détail du projet, il se base sur deux piliers :

- Un large partenariat avec les employeurs publics et privés, pour que les places de travail disponibles soient effectivement valorisées pour réduire le chômage chaque fois que cela est possible ;
- Une réorganisation fondamentale du dispositif global d'appui aux demandeurs et demandeuses d'emploi, pour mieux accompagner ces derniers et ces dernières dans l'acquisition des compétences et attitudes nécessaires au retour à l'emploi.

Dans le cadre du premier pilier, certaines entreprises, via le NewDeal pour l'emploi, ont pris le parti de jouer la carte des ORP lors d'engagements de personnel. Cette approche participative a permis à la cellule ProEntreprises de l'ORPN de renforcer et d'étoffer son portefeuille d'entreprises partenaires.

Le deuxième pilier vise la refonte du dispositif d'intégration et propulse le SEMP comme pôle de compétence pour la réinsertion professionnelle. Ce dispositif devra permettre un parcours structuré des personnes en recherche d'emploi au sein de l'administration, une meilleure collaboration et des rôles clarifiés entre les différents services ainsi qu'une optimisation du suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi. Les travaux d'opérationnalisation du dispositif ont débuté avec une implication importante du SEMP et de ses structures en lien avec la réinsertion professionnelle.

## ***MMT et bilan de l'optimisation des PSET***

Lancé début 2012, le projet d'optimisation des programmes spécifiques d'emploi temporaire (PSET) s'est achevé, comme prévu, à la fin de l'année 2014. Pour rappel, l'objectif était de supprimer les anciens programmes d'occupation, trop souvent conçus dans le seul but d'offrir une activité aux personnes placées, pour se doter de véritables outils d'appui à la réinsertion professionnelle permettant, selon les cas, de travailler davantage sur l'acquisition de compétences professionnelles ou sur le savoir-être et l'encouragement.

Si cette mutation a pu se faire à notre satisfaction, force est de constater que les structures qui ont été confrontées à ces changements majeurs doivent encore, pour certaines d'entre elles, intégrer en profondeur ces nouveaux paradigmes.

Ainsi, tout au long de l'année 2015, la LMMT s'est attachée à accompagner ses partenaires dans ces nouveaux défis.

De plus, en fonction de l'évolution toujours plus rapide de la situation économique, du marché de l'emploi et des attentes des entreprises, l'idée même d'évolution permanente doit être implantée dans l'ADN des différentes mesures. En conséquence, l'optimisation des PSET n'est pas à voir comme une fin en soi, mais bien plus comme un préalable indispensable à la mission globale d'insertion professionnelle.

## ***Projet de lutte contre les abus***

Le canton de Neuchâtel a décidé de mobiliser toutes ses forces pour améliorer ses conditions-cadres, stimuler la circulation des richesses et réduire durablement les besoins d'assistance de sa population. Dans cette optique, l'un des champs d'action prévu par le Conseil d'État consiste à renforcer les moyens de lutte contre les abus relevant aussi bien du travail au noir et de l'évasion fiscale que de la perception abusive de prestations sociales. En effet, même s'il s'agit d'une minorité de cas, ces différents types d'abus privent les collectivités de moyens nécessaires à l'exercice de leurs tâches, génèrent des distorsions au détriment des personnes qui se comportent honnêtement et induisent une perte de confiance de la population.

Le travail effectué courant de l'année 2015 a permis la mise sur pied d'une vaste campagne de communication, intitulée "Régló". Cette dernière a été lancée durant le mois de janvier 2016 et se prolongera tout au long de l'année. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble de la population et les entreprises aux enjeux, à leurs obligations et aux risques encourus en cas d'irrégularité, dans un but de prévention. Par la suite, des mesures préventives ciblées seront pérennisées en collaboration avec différents partenaires. Parallèlement à la campagne, des mesures incitatives ont été proposées pour encourager les personnes en situation irrégulière à se mettre en règle.

Les ressources consacrées à la lutte contre les abus ont été récemment renforcées dans tous les domaines concernés, de sorte que les contrôles puissent s'intensifier. Pour le SEMP, en termes de ressources humaines, cette intensification s'est traduite par l'engagement d'une inspectrice supplémentaire au mois d'octobre 2015 pour le domaine de la lutte contre les abus aux prestations sociales.

### ***Nouveau projet de la loi sur la prostitution et la pornographie (LProst)***

En 2005, le canton de Neuchâtel s'est doté d'une loi sur la prostitution et la pornographie. Celle-ci a permis aux autorités compétentes d'instaurer un cadre légal régissant cette activité. Les contrôles opérés par les autorités dans les lieux dédiés à la prostitution ont démontré que, globalement, la situation est contrôlée. Néanmoins, au vu de l'évolution du milieu érotique ces dernières années ainsi que des différentes lacunes juridiques constatées dans la loi actuelle, la mise sur pied d'une nouvelle loi cantonale s'imposait. Le marché du sexe tarifé ne se cantonne en effet plus aujourd'hui à l'unique pratique de salon et les annonces via internet démontrent clairement un élargissement de l'offre, notamment par la proposition d'escorte.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, la création d'une nouvelle loi cantonale sur la prostitution s'imposait et devait, dans sa projection, tenir compte du fait que l'évolution du marché du sexe constatée dans notre région pourrait induire des problèmes (maintien de l'ordre public dû à la prostitution extérieure, passage, stationnement, etc.).

Les travaux préparatoires ainsi que le lancement de la procédure législative ont été menés et suivis par l'OFCO en étroite collaboration avec le service juridique de l'État. La suite des travaux se poursuivra durant l'année 2016 pour une entrée en vigueur de la loi prévu courant deuxième semestre 2016.

## **4.5. Activités/Réalisations**

### ***"10 à 12" du bâtiment***

Dans la poursuite de la philosophie des "5 à 7" du service de l'emploi, une manifestation a été organisée pour sensibiliser les employeurs au recrutement de la main d'œuvre locale et positionner ProEntreprises comme un partenaire privilégié.

La manifestation a réuni le 20 février 2015 une cinquantaine d'acteurs issus des métiers de la construction et du bâtiment, en partenariat avec l'UNAM. L'objectif visé était d'évoquer les outils mis à disposition des entreprises pour faciliter le recrutement de demandeurs et demandeuses d'emploi, ainsi que l'importance de recourir prioritairement à la main d'œuvre disponible localement.

### ***Activités de la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail (CTrip)***

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, la commission a siégé à 2 reprises, soit les 19 février et 22 septembre 2015 et le bureau a siégé à 7 reprises, soit les 29 janvier, 20 mars, 28 avril, 19 juin, 28 août, 20 novembre et 18 décembre 2015.

Les branches en observation renforcée fixées par la Commission tripartite fédérale pour 2015 ont été les suivantes :

- Le second œuvre de la construction
- L'hôtellerie-restauration
- La location de services
- La sécurité
- L'horticulture
- Le nettoyage
- Le commerce de détail de chaussures et de l'habillement

Les commissions tripartites cantonales peuvent fixer des branches à observation renforcée sur leur territoire en sus des branches en observation renforcée fixées au niveau fédéral.

La CTrip cantonale a défini les branches en observation renforcée sur son territoire comme suit :

- Chauffeurs et chauffeuses de taxi
- Chauffeurs et chauffeuses des entreprises de transports

L'OFEO a contrôlé en 2015 la rémunération versée par 290 employeurs représentant chacun un dossier et employant au total 769 personnes. Sur ces 290 dossiers, 40 ont révélé une sous-enchère salariale au préjudice de travailleurs et travailleuses, détaché-e-s ou non. 10 de ces 40 dossiers ont été traités directement par l'OFEO qui a ainsi pu récupérer 22'471.30 francs de masse salariale due par rapport aux conditions usuelles de la branche concernée.

Les 30 autres dossiers ont été traités par le bureau de la CTrip auxquels il convient d'ajouter les 8 dossiers encore ouverts à fin 2014. Sur ces 38 dossiers, 15 ont fait l'objet d'un rattrapage salarial, pour un montant total de 20'856.05 francs. 13 dossiers restaient encore ouverts à fin 2015. Les 12 autres dossiers ont fait l'objet soit d'un classement, soit, n'ont pas eu d'autre suite par exemple en raison de la cessation de l'activité de l'employeur, de l'impossibilité d'atteindre les travailleurs et travailleuses concerné-e-s, etc.

### **Office régional de placement neuchâtelois**

En préambule, il est à relever que dès le 1<sup>er</sup> mars 2015, les demandeurs et demandeuses d'emploi en programmes d'emploi temporaire sont suivi-e-s par les conseillers et conseillères en personnel de l'OFET. L'OFET suit environ en moyenne annuelle 4% des demandeurs et demandeuses d'emploi du canton. Les chiffres présentés ci-dessous incluent les activités tant de l'ORPN que de l'OFET.

Globalement, durant l'année 2015, 4'514 demandeurs et demandeuses d'emploi ont été replacées (4'675 en 2014). En variation annuelle, (entre les mois de décembre 2013 et 2014) le taux de chômage est passé de 5,6 % (4'954 personnes) à 6,1% (5'444 personnes), soit une augmentation de 0,5 points (+490 personnes). Sur la même période, le nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi a augmenté de 475 personnes, passant de 6'715 à 7'190.

Sur l'année, le nombre d'inscriptions a augmenté de 8,29% alors que celui des annulations est resté stable. Nous pouvons donc conclure que le taux de chômage a augmenté en raison d'une probabilité accrue de tomber au chômage. A contrario, la probabilité d'en sortir reste la même qu'en 2014.

Sur le même temps, le nombre d'entretiens réalisés a connu une hausse de près de 4% pour dépasser les 41'000. En 3 ans, le nombre d'entretiens réalisés est en hausse de presque 25%.

Toutes les ressources ont été fortement sollicitées dans la mise en œuvre de la réorganisation de l'ORPN et du suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi par l'OFET, ceci tout en gardant un niveau de prestations élevé dans le suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi.

Activités	2015	2014	2013	2012
Nombre de demandeurs et demandeuses d'emploi				
- moyenne annuelle	6'672	6'525	6'353	5'797
- au 31 décembre	7'190	6'715	6'941	6'318
Nombre de chômeurs et chômeuses				
- moyenne annuelle	4'913	4'694	4'665	4'209
- au 31 décembre	5'444	4'954	5'121	4'782
Taux de chômage				
- moyenne annuelle	5,5%	5,3%	5,2%	4,7%
- au 31 décembre	6,1%	5,6%	5,8%	5,4%
Inscriptions	8'515	7'863	8'165	7'688
Annulations	8'061	8'063	7'549	7'338
- avec retour à l'emploi	56%	58%	57%	56%
Nombre d'entretiens de conseil	41'767	40'229	38'643	33'511
- par mois	3'481	3'352	3'220	2'793
Nombre de places vacantes acquises	1'648	1'934	1'969	1'794
- par mois	137	161	164	150
Assignations à des places vacantes	6'013	5'240	4'937	4'629
- par mois	501	437	411	386
Assignations réussies	466	548	585	457
Nombre de sanctions	4'132	3'640	3'662	2'534
- en jours de suspension	26'171	22'596	21'409	14'955

Note: La base de données statistique de l'assurance-chômage est actualisée de manière rétroactive. Ainsi, les chiffres ci-dessus peuvent légèrement varier des résultats publiés dans le rapport de gestion 2014.  
Source: LAMDA/Plasta, SECO

### Office des emplois temporaires (OFET)

Dès le 1<sup>er</sup> mars 2015, l'OFET a fait partie intégrante du processus Profiling et intégré un changement majeur dans l'organisation de l'office et la fonction de conseiller et conseillère en personnel OFET à savoir : le suivi des demandeurs et demandeuses d'emploi par les conseillers et conseillères OFET durant leur placement en PET ou en PSET. Le projet "2,4", qui a également été en 2015 une priorité pour l'OFET, consiste, dans le cadre de mesures d'intégration professionnelle (MIP), à proposer un placement de deux mois avant la fin de la période de chômage LACI aux demandeurs et demandeuses d'emploi, et 4 mois en mesures d'intégration professionnelle après la fin de droit aux indemnités de chômage fédérale pour une durée totale de placement de 6 mois. De plus, une collaboration entre le SEMP et deux services sociaux régionaux pilotes, le service social régional Littoral-Ouest et le service social de Neuchâtel, a été initiée dès le mois de juin et 33 entretiens tripartites ont été effectués.

#### Etude dossiers MIP

La hausse des demandes de mesures d'intégration professionnelle orientées vers l'OFET par les GSR constatée à fin 2014 s'est vue confirmée en début d'année 2015 mais leur volume est néanmoins resté stable tout au long de l'année.

En effet, le nombre des demandes MIP en 2015 a été de 1'033 (86 demandes par mois en moyenne), pratiquement égal à 2014 (1'045 demandes, soit 87 demandes par mois en moyenne) en raison notamment des nouvelles conditions d'octroi liées à la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LHaCoPS), du 23 février 2005. Le nombre de communications positives rendues en 2015 a été de 546, contre 544 en 2014.

Pour l'ensemble de l'année 2015, l'OFET a donc traité 1'033 demandes MIP, rendu 881 communications, dont 546 positives et 335 négatives. Le solde étant constitué de dossiers en suspens ou classés.

### **Conseil et placement**

Durant l'année 2015, l'OFET a effectué 1'052 placements en emploi temporaire, dont 584 dans le cadre de la LACI, 465 dans le cadre des MIP et 3 dans le cadre de la CII. Le nombre de placements est légèrement inférieur à 2014 (1'174).

### **Office de logistique des mesures du marché du travail (LMMT)**

Après avoir changé le concept des cours de techniques de recherche d'emploi, la LMMT, en collaboration avec le service de la cohésion multiculturelle (COSM), a mandaté une expertise du dispositif d'apprentissage du français pour adultes non-francophones. Si les résultats montrent que le dispositif répond globalement aux attentes, il n'en demeure pas moins qu'il est perfectible sur bien des points et notamment sur une articulation plus serrée avec le marché de l'emploi.

Ainsi, la LMMT a mis sur pied, au cours de l'automne 2015, un atelier de "Français-Initiation à l'informatique et techniques de recherches d'emploi" (FIT) qui se déroulera, à titre d'essai pilote, durant toute l'année 2016. A plein temps (6,5 heures par jour) et fonctionnant selon le principe des entrées-sorties permanentes, cet atelier permet aux participant-e-s non-francophones de travailler sur 12 semaines, non seulement leur connaissance du français, mais également de s'initier aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) tout en élaborant leurs documents professionnels de base (CV et lettre de postulation).

Durant cette année, la LMMT a également redéfini l'ensemble du plan cantonal des mesures d'insertion professionnelle, de manière à intégrer les changements intervenus au cours des dernières années (optimisation des PSET, création de nouvelles mesures, développement du coaching, dispositifs pour les personnes en fin de droit, etc.), à fixer les évolutions attendues dans les années à venir et à préparer la mise en place du projet d'intégration professionnelle conduit par le DEAS.

Pour la première fois, la LMMT a réuni l'ensemble des organisateurs de mesures du marché du travail. Cet après-midi d'information et d'échange, qui s'est déroulé courant septembre, a permis de présenter les principaux axes de développement souhaités et de faire le lien avec le projet d'intégration professionnel.

Parmi les projets particuliers et collaboration avec le service de l'action sociale (SASO), la LMMT a travaillé avec l'association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées ANEMPA afin de développer un concept d'évaluation des compétences et du potentiel pour travailler auprès des personnes âgées. Outre l'évaluation des demandeurs et demandeuses d'emploi, ce projet devrait également permettre l'acquisition de compétences nouvelles, dans un secteur qui est promis à se développer dans les années à venir.

En fonction de l'évolution de la situation économique de notre canton, la LMMT a été également sollicitée à plusieurs reprises pour intervenir dans le cadre de la réduction de l'horaire de travail (RHT) pour autoriser la mise en place de formations durant les heures chômées ou, lors de licenciements collectifs, pour mettre sur pied des mesures de formation et d'accompagnement destinées à éviter le recours au chômage ou tout au moins à en limiter la durée.

Globalement, le nombre de mesures accordées a connu une légère augmentation. Nous notons toutefois une augmentation de tous les tests et des cours de technique de recherche d'emploi.

Parmi les mesures individuelles, le soutien à l'activité indépendante (SAI) a été sollicité un nombre de fois record, puisque la LMMT a organisé plus de 520 entretiens. Toutefois, le nombre des personnes suivies est en baisse par rapport à 2014 (142 personnes contre 173), ce qui indique que le besoin de soutien a été plus important. Parmi ces 142 personnes, seules 75 ont démarré leur activité indépendante et 34 ont renoncé, le solde étant constitué par les personnes étant encore en phase d'élaboration. Le taux de renonciation d'environ ¼ des personnes demeure relativement constant et traduit une volonté claire de ne pas inciter les gens à se mettre à leur compte à tout prix, tout en leur apportant un soutien adapté.

Enfin, le nombre des nouvelles allocations de formation fédérales (AFO) qui permettent à un demandeur ou demandeuse d'emploi d'obtenir un CFC par le biais d'un apprentissage dual s'est monté à 7 (12 en 2014). Par contre, pour le pendant cantonal (AFOC), destiné à des demandeurs ou demandeuses d'emploi qui ne peuvent plus prétendre à des prestations de l'assurance-chômage, le nombre de nouvelles décisions s'est monté à 7 (1 en 2014).

## **Office de contrôle (OFCO)**

### **Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement**

En novembre 2014, le SECO a réalisé un audit portant sur l'exécution du respect de la loi sur le travail au noir, conformément au droit des assurances sociales obligatoires, des étrangers et étrangères et de l'imposition à la source. Le résultat de cet audit a permis de relever que, sur la base des analyses effectuées, le travail des organes d'exécution de la législation fédérale en matière d'observation du marché du travail et de mesures d'accompagnement est dans le canton de Neuchâtel, dans l'ensemble, conforme au droit fédéral et aux directives du SECO.

Sur les 531 dossiers ouverts en 2015 (656 en 2014), 327 sont à présent clos et 81 sont en attente d'une décision du Ministère public. 248 dossiers concernaient directement des travailleurs

ou travailleuses européennes détachées sur le territoire neuchâtelois. 65 dossiers ont été ouverts à l'initiative des inspecteurs ou inspectrices et 107 sur mandats du Ministère public. Au total, ce sont les conditions de travail et de salaire de 787 travailleurs et travailleuses, dont 99 indépendant-e-s, qui ont été contrôlées par les inspecteurs et inspectrices de l'OFCO. Le 61% des dossiers 2015 ont été traités au 31 décembre 2015, révélant notamment une masse salariale de 482'466 francs non déclarée aux diverses assurances sociales obligatoires.

L'année 2015 a permis de mettre en lumière un montant de 47'944 francs représentant le montant des détournements aux différentes assurances sociales obligatoires en matière de lutte contre le travail au noir. S'agissant des infractions à la Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) traitées sous l'angle de la LTN, le montant total des gains intermédiaires dissimulés auprès des caisses de chômage se chiffre à 458'369 francs. Dans le même temps, les caisses ont déposé plainte pénale auprès des autorités judiciaires pour un montant total de 401'511 francs, représentant les prestations LACI versées indûment.

Relevons encore que le service des migrations, sur la base de rapports qui lui ont été adressés par l'OFCO, a rendu 5 sanctions administratives et délivré 3 avertissements pour des infractions à la loi sur les travailleurs et travailleuses détaché-e-s (Ldét), dont 3 décisions interdisant à des prestataires étrangers et étrangères de proposer leurs services sur le territoire suisse. Pour conclure, 16 cas ont été transmis à la commission tripartite neuchâteloise pour traitement ou information à la suite de soupçons de sous-enchère salariale.

### **Abus de prestations sociales**

Ce sont 28 rapports de dénonciation qui ont été adressés au Ministère public sur 90 dossiers ouverts durant l'année 2015 suite à des suspicions de fraude signalées par le biais de différentes sources (services sociaux, police, dénonciations, etc.) En outre, 18 mandats d'investigations ont été transmis à l'OFCO par le Ministère public consécutivement à des plaintes pénales déposées par les différents guichets sociaux. Le montant total dissimulé par les bénéficiaires sur la base de rapports dressés par les inspecteurs et inspectrices de l'OFCO durant l'année 2015 se chiffre à 791'102 francs. Ce montant provient de revenus, de biens immobiliers, de fortunes, gains, etc., non annoncés. S'agissant du préjudice subi, il s'agit d'un montant total de 620'915 francs qui a été touché indûment par certain-e-s bénéficiaires. Ce dernier chiffre est obtenu par les retours d'informations des différents guichets sociaux.

### **Prostitution et pornographie (LProst)**

Au 31 décembre 2015, il y avait 55 salons de massage (50 en 2014) dans le canton de Neuchâtel et 110 prostitué-e-s (111 en 2014) annoncé-e-s en activité. Le nombre de salons a légèrement augmenté, néanmoins le nombre de personnes s'adonnant à la prostitution reste stable. Les 45 contrôles effectués sur le terrain par l'OFCO ont permis de constater 8 infractions à la LProst. Ce

sont donc respectivement 4 responsables de salon et 4 personnes s'adonnant à la prostitution qui ont fait l'objet d'une dénonciation.

<b>Exercices</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Contrôle du marché de l'emploi et mesures d'accompagnement</b>		
Dossiers ouverts durant l'année	531	656
Dossiers clos durant l'année	327	488
Dossiers en cours de traitement au 20 janvier 2016	113	71
Dossiers en attente de décisions d'autres instances	91	97
Masse salariale non déclarée aux assurances sociales obligatoires	482'466	1'299'680
Détournement de cotisations aux assurances sociales obligatoires	47'944	34'331
Gains intermédiaires non annoncés aux caisses de chômage	458'369	509'460
Nombre de sanctions pénales	82*	267*
*Sur la base des peines 2015 prononcées par les autorités judiciaires et communiquées à l'OFCO à ce jour (chiffres non exhaustifs)		

Toutefois, s'agissant du montant indiqué ci-dessus quant à la masse salariale non annoncée aux différentes assurances sociales et le détournement de cotisations, il convient de préciser que ce montant est à prendre en considération avec une certaine réserve dans la mesure où les montants résultent d'enquêtes à un stade préliminaire d'instruction et ne sont pas confirmés par une condamnation entrée en force ou une demande de restitution formelle par les différentes institutions lésées.

#### **Activités et gestion de l'office**

En plus du travail lié aux activités de l'office, l'OFCO a été fortement sollicité et impliqué dans le grand projet transversal du Conseil d'État concernant la lutte contre les abus. L'office s'est également vu confier les travaux préparatoires et le pilotage du projet de nouvelle loi sur la prostitution et la pornographie.

Parallèlement aux deux projets précités, l'OFCO a enregistré la démission de trois collaborateurs et collaboratrices. Les postes laissés vacants ont tous été repourvus durant la seconde partie de l'année. Inévitablement, cet état de fait a eu comme conséquence une baisse du nombre de dossiers traités en 2015.

#### **Office juridique et de surveillance (OJSU)**

##### **Indemnité de chômage**

Durant l'année 2015, l'OJSU a rendu 3'424 décisions en matière d'assurance-chômage. Ce chiffre comprend les premières décisions dans les domaines de l'indemnité de chômage, des recherches de travail, de la RHT, des intempéries et des demandes de remise.

De plus, 139 décisions sur opposition ont été rendues durant l'année en question, dont 8 ont fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit public. Partant, sur le nombre total des premières décisions, 4% sont examinées une deuxième fois en opposition et 0,2% sont jugées par notre Cour cantonale. Aucun recours n'a été déposé auprès du Tribunal fédéral à l'encontre d'une décision de l'OJSU durant l'année 2015.

Le détail des décisions rendues se présente comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>2015</b>
Décisions rendues en matière d'indemnités de chômage	1'109
Décisions rendues en matière de recherches d'emploi	1'646
Décisions de remise de l'obligation de restituer	24
Décisions de RHT	413
Décisions en cas d'interruption de travail pour cause d'intempéries	232
Décisions sur oppositions rendues tous domaines confondus	139
<b>Total de décisions pour l'année 2015</b>	<b>3'563</b>

De plus, l'OJSU a veillé au respect des procédures en cas de licenciements collectifs importants sur le territoire neuchâtelois.

#### **Surveillance des sociétés de placement et de location de services (LSE)**

En 2015, l'OJSU a autorisé 10 nouvelles sociétés à pratiquer le placement privé et/ou la location de services et octroyé 12 titres d'autorisation, lesquels concernaient les pratiques suivantes :

- 10 autorisations sont liées aux activités de placement privé
- 2 autorisations ont trait à la location de services

En outre, 14 autorisations d'exercer le placement privé et 13 autorisations de pratiquer la location de services ont été modifiées suite à des changements intervenus dans les sociétés concernées dont 2 changements d'adresse, 10 changements de responsable, 2 pour d'autres motifs (sections d'établissement).

Au total, l'autorité de surveillance LSE a encaissé 28'200 francs à titre d'émoluments.

Au surplus, 8 sociétés ont fait l'objet d'une suppression d'autorisation.

Au 31 décembre 2015, 84 sociétés sises dans le canton œuvraient en qualité d'agences de placement privé et/ou de location de services.

En outre, 4 révisions de sociétés de location de services ont été effectuées. A l'issue desdits contrôles, 2 retraits d'autorisations ont été prononcés à l'encontre des bailleurs de services.

L'autorité de surveillance a pour rôle de faire appliquer et faire respecter la LSE, l'ordonnance sur le service de l'emploi (OSE) et l'ordonnance sur les émoluments LSE (OEmol-LSE) dans le secteur des sociétés exerçant le placement privé et/ou la location de services.

A ce titre, 1 dénonciation a été adressée au Ministère public pour non-respect des dispositions légales régissant les activités de placement et de location de services.

#### **Surveillance des Caisses de compensation pour allocations familiales (CAF)**

Au 31 décembre 2015, 46 CAF sont soumises à la surveillance de l'OJSU dont deux nouvelles qui ont été admises dans le canton à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les caisses enregistrées dans notre canton sont :

- 6 caisses professionnelles et interprofessionnelles reconnues par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 1 caisse cantonale pour allocations familiales (art. 14 let. b LAFam) ;
- 35 caisses gérées par des caisses AVS et donc admises par le canton (art. 14 let. a LAFam) ;
- 4 caisses inactives (sans entreprises neuchâtelaises affiliées).

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'allocation pour 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> enfant a été augmentée de 20 francs. Les montants de base des allocations familiales sont :

- allocation de naissance et d'adoption : 1'200 francs ;
- allocation pour enfant :
  - premier et deuxième enfant 220 francs ;
  - troisième enfant et suivants 250 francs.
- allocation de formation professionnelle :
  - premier et deuxième enfant 300 francs ;
  - troisième enfant et suivants 330 francs.

L'autorité de surveillance des CAF a encaissé 50'900 francs à titre d'émoluments.

La loi cantonale sur les allocations familiales (LILAFam) et sa réglementation (RELILAFam) n'ont suivi aucune modification durant l'année écoulée.

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres de l'exercice 2014. Les statistiques de l'exercice 2015 seront connues à partir de début août 2016.

#### Statistiques canton de Neuchâtel

	2014
Affiliées	9'814 entreprises 7'482 indépendant-e-s
Bénéficiaires	22'301 salariés 631 indépendant-e-s
Total de contributions employeurs et indépendant-e-s	125'419'055 francs
Total d'allocations versées	127'094'702 francs
Taux de cotisation moyen	1,84%
Total réserves de fluctuation pour toute la Suisse	1'029'953'497 francs
Taux le plus bas de CAF active	0,5%
Taux le plus élevé de CAF active	2,8%
Taux cantonal (CAF-CCNC)	2,1%
Taux cantonal légal maximal	3%

**Source:** Statistiques 2014, OFAS

Pour une vue plus détaillée des chiffres nationaux et par canton, les données statistiques pour l'exercice 2014 sont publiées sur le site de l'Office fédéral des assurances sociales ([www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)) Pour des informations complémentaires dans notre canton, veuillez consulter la page [www.ne.ch/calfa](http://www.ne.ch/calfa).

### **Office de l'inspection du travail (OFIT)**

#### **Durée du travail et du repos**

Cette année, 307 permis d'occuper temporairement des travailleurs et travailleuses ont été délivrés sur la base d'un besoin urgent dûment établi (300 en 2014) soit 128 pour le travail du dimanche (178 en 2014), 134 pour le travail de nuit (95 en 2014) et 45 pour le travail de nuit et du dimanche (27 en 2014). 5 demandes ont donné lieu à un refus total ou partiel (8 en 2014) ; elles concernaient

l'occupation de travailleurs et travailleuses le dimanche ou un jour férié pour lesquels le droit en vigueur est le plus restrictif.

115 interventions ont concerné spécifiquement la durée du travail et du repos (62 en 2014).

Sur la base de l'article 51 de la loi sur le travail (LTr), 12 avertissements ont été adressés à des entreprises suite au non-respect de nombreuses dispositions relatives à la durée du travail (12 en 2014).

4 décisions, au sens de l'article 51, 2<sup>e</sup> alinéa, de la LTr, ont été notifiées à des entreprises qui n'obtempéraient pas aux ordres de l'office (4 en 2014).

10 entreprises ont été dénoncées au Ministère public au sens de l'article 59 LTr (1 en 2014).

Concernant l'occupation des jeunes gens, 5 décisions autorisant un début d'apprentissage avant l'âge de 15 ans révolus ont été notifiées (8 en 2014), tandis qu'une demande d'occuper 27 jeunes gens la nuit dans le cadre d'une manifestation a été refusée.

Au cours de cette année, le SECO a délivré 55 permis fédéraux (sur la base d'une indispensabilité technique ou économique) à des entreprises neuchâteloises (62 en 2014) et, au 31 décembre, 121 de ces permis étaient en vigueur dans les diverses entreprises du canton (131 en 2014).

### **Examen de plans**

465 dossiers ont été examinés (500 en 2014), soit 14 approbations de plans (6 en 2014), au sens de l'article 7 LTr, et 451 préavis sur la base de la loi sur les constructions (494 en 2014).

### **Interventions**

Au cours de cette année, il a été procédé à 211 inspections (195 en 2014) et à 229 enquêtes (174 en 2014); de plus, il a été répondu à 148 demandes de renseignements et d'assistance technique (157 en 2014).

### **Ordonnances fédérales sur la durée du travail, de la conduite et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR 1 et 2)**

Au 31 décembre 2015, le canton dénombrait 235 entreprises soumises aux dispositions des OTR 1 et 2 (235 en 2014), soit 178 entreprises de transport de marchandises (176 en 2014), 10 de cars (10 en 2014) et 47 de taxis (49 en 2014).

L'office a délivré 113 livrets de travail (80 en 2014) et 37 dispenses de tenir le registre de la durée du travail, de la conduite et du repos, pour des chauffeurs ou chauffeuses œuvrant selon un horaire régulier (35 en 2014).

Les moyens de contrôle de 11 entreprises ont été analysés (17 en 2014) et il s'en est suivi 10 visites (12 en 2014).

8 avertissements écrits ont été adressés aux entreprises dont le respect de la législation laissait à désirer (12 en 2014).

## **4.6. Perspectives**

### **Évolution du marché de l'emploi**

En moyenne annuelle, le taux de chômage cantonal s'est fixé à 5,5% en 2015, contre 5,3% en 2014. Entre les mois de décembre 2014 et 2015, le taux de chômage a augmenté passant de 5,6% (4'954 personnes) à 6,1% (5'444 personnes), soit une augmentation de 0,5 point équivalant à une variation de +490 personnes.

Suite à la décision de la Banque Nationale Suisse d'abolir le taux plancher, le franc s'est apprécié, notamment par rapport à l'euro ce qui a impacté négativement une partie de l'économie nationale et particulièrement l'industrie d'exportation, secteur fort du canton de Neuchâtel. Dès lors, le marché du travail en subit les effets et le taux de chômage s'en trouve impacté.

Les différents indicateurs (enquête conjoncturelle KOF ou l'indice PMI par exemple) ne révèlent pas encore de reprise conjoncturelle claire au niveau national mais montrent également qu'après

un premier semestre 2015 en recul, l'économie suisse se trouve dans une période de stabilisation. Les expert-e-s tablent sur une lente croissance dans les trimestres à venir avec un taux de croissance du PIB de 1,5% en 2016 et 1,9% en 2017. Les prévisions du SECO tablent sur une hausse du chômage.

### ***Préparation et déploiement de la nouvelle stratégie cantonale d'intégration professionnelle***

L'année 2016 sera clairement une année charnière pour les offices du SEMP en charge de l'intégration professionnelle. En effet, la nouvelle organisation interne "Horizon 2015" pleinement opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> mars 2015 devra être évaluée et optimisée. Parallèlement à cela, il conviendra de poser les premières pierres du nouveau dispositif d'intégration professionnelle et élargir le renforcement des contacts entrepris dans le cadre du "New Deal pour l'emploi". Le tout dans une situation économique et conjoncturelle morose qui engendre une hausse importante des dossiers de demandeurs et demandeuses d'emploi à traiter.

### ***Préparation du renforcement et optimisation des contrôles dans le cadre du projet de lutte contre les abus***

En termes de ressources humaines, une nouvelle inspectrice a été engagée au mois d'octobre 2015 dans le cadre du renforcement de la lutte contre les abus. Cette dernière a été attribuée au domaine lié à la fraude aux prestations sociales, ce qui porte l'effectif total à trois postes occupés à temps plein (300%).

S'agissant de l'optimisation des contrôles, un groupe de travail interdépartemental "contrôle et sanction" a été mis sur pied à fin d'année 2015 dans le but de suivre toutes les questions de processus entre les différents services concernés ainsi que les sanctions. Au sein du groupe précité, un sous-groupe juridique est également en cours de travail afin de faire le point de situation au niveau des différentes législations applicables aux services concernés par le projet. Le but final étant d'élaborer différentes options juridiques afin de donner à la transmission d'informations destinées à lutter contre les abus, les bases légales nécessaires.

## 5. SERVICE DES MIGRATIONS

### 5.1. Missions

Le service des migrations (SMIG) est chargé de l'application de la législation fédérale sur les étrangers (LEtr) ainsi que de celle sur l'asile (LAsi) en matière de procédure, d'accueil et d'encadrement des requérants d'asile. Il applique en outre les législations fédérales et cantonales régissant le domaine de la main-d'œuvre étrangère. Il est également l'autorité cantonale compétente au sens de la législation sur les travailleurs détachés.

### 5.2. Ressources

Le service des migrations est composé d'une direction juridique (DJUR), d'une direction finances et administration (DIFA), de trois offices : l'office social de l'asile en second accueil (OSAS), l'office du séjour et de l'établissement (OSET) et l'office de la main-d'œuvre (OMOE), et de six structures d'hébergement collectif pour requérants d'asile : deux centres de premier accueil à Couvet et Fontainemelon, ainsi que quatre structures d'accueil en abri de protection civile à La Tène, aux Hauts-Geneveys, à La Chaux-de-Fonds et à Bevaix.

Au niveau des effectifs, le service des migrations occupait 139 collaboratrices et collaborateurs à la fin de l'année sous revue, dont 13 placements en emploi temporaire. Sa dotation en postes équivalents plein-temps (EPT) était répartie comme suit :

Structures du SMIG	EPT
Direction du SMIG (chef de service + assistante)	2,0
Direction juridique (DJUR)	9,1
Direction finances et administration (DIFA)	13,2
Office du séjour et de l'établissement (OSET)	17,4
Office social de l'asile en second accueil (OSAS)	18,2
Office de la main-d'œuvre (OMOE)	3,0
Centre d'hébergement de Couvet	9,3
Centre d'hébergement de Fontainemelon	10,0
<b>Total</b>	<b>82,2</b>

Compte tenu du caractère provisoire des structures d'hébergement en abri de protection civile, les effectifs y afférents n'émergent pas à l'effectif de l'État.

### 5.3. Évènements principaux

Au cours de l'année sous revue, la Suisse, au même titre que le reste de l'Europe, a connu une augmentation extrêmement marquée du nombre d'arrivées de requérants d'asile. Ce phénomène a eu des répercussions importantes pour les cantons et celui de Neuchâtel n'y a pas échappé. Trois nouvelles structures d'accueil en abri de protection civile ont dû être ouvertes en urgence pour faire face à cet afflux de migrants : tout d'abord à la Tène, puis à La Chaux-de-Fonds et enfin à Bevaix. D'autre part, le centre fédéral de Perreux a été confirmé en tant que centre fédéral de procédure pour la région de Suisse romande dans le cadre de la restructuration du domaine de l'asile.

## 5.4. Activités/Réalisations

### *Direction juridique (DJUR)*

#### *Dossiers instruits*

Durant l'année 2015, la direction juridique a eu en charge l'instruction de :

- 639 nouveaux dossiers concernant des demandes d'octroi d'autorisation de séjour pour études ;
- 693 nouveaux dossiers relatifs à des demandes concernant des autorisations de séjour et d'établissement ;
- 10 dossiers de main-d'œuvre étrangère ;
- 8 auditions d'enfants de moins de 14 ans rejoignant seuls un parent dans le cadre d'une procédure d'asile.

#### *Décisions en matière de titres de séjour et d'assistance administrative*

La direction juridique a rendu un total de 247 décisions sujettes à recours relatives à la loi fédérale sur les étrangers, l'accord sur la libre circulation des personnes et l'assistance administrative, dont 61 en matière d'autorisation de séjour pour études.

Les instructions de dossiers et les procédures deviennent sans cesse de plus en plus complexes et génèrent un travail toujours plus important pour les collaboratrices et les collaborateurs de la direction juridique. La législation en matière de droit des étrangers subit de très nombreuses modifications et la jurisprudence du Tribunal fédéral est toujours en constante évolution.

#### *Autorisations de séjour pour cas de rigueur*

Depuis 2007, le service des migrations peut soumettre à approbation du Secrétariat d'État aux migrations (SEM) l'octroi d'autorisations de séjour (permis B) à des requérants d'asile en procédure (permis N) ou déboutés (RAD et NEM), et à des personnes admises à titre provisoire (permis F), dont la durée du séjour est supérieure à cinq ans et présentant une intégration réussie (cas de rigueur).

#### **Détail des demandes déposées selon le statut de séjour**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Requérants d'asile (permis N)	51	13	12	0	0	4	3	8	1
Requérants d'asile déboutés (RAD)	87	39	6	4	7	11	12	13	4
Non-entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	1	0	1	0	0
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	264	256	110	91	64	55	58	64	56
<b>Total</b>	<b>402</b>	<b>309</b>	<b>128</b>	<b>95</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>74</b>	<b>85</b>	<b>61</b>

**État du traitement des dossiers au 31 décembre**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Octroi permis B	138	241	202	143	87	82	59	55	66
Octroi permis B par mariage	1	8	1	1	5	0	0	0	0
Refus permis B par le canton	17	24	37	13	10	13	5	16	8
Refus permis B par le SEM	3	2	13	23	15	2	8	6	10
Classement	5	13	28	8	7	2	7	5	0
En suspens au SEM	0	3	66	11	17	6	16	12	5
En suspens au SMIG	1	11	10	42	25	7	14	7	12
En cours	1	52	102	104	82	85	85	71	53
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>354</b>	<b>459</b>	<b>345</b>	<b>248</b>	<b>197</b>	<b>194</b>	<b>172</b>	<b>154</b>

**Permis B octroyés selon le statut**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Personnes admises à titre provisoire (permis F)	108	164	173	120	78	82	55	51	62
Requérants d'asile (permis N)	9	29	9	4	1	0	0	0	0
Requérants d'asile déboutés (RAD)	21	47	20	19	8	0	4	4	4
Non entrée en matière (NEM)	0	1	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>241</b>	<b>202</b>	<b>143</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>66</b>

La commission consultative en matière d'asile (CCMA), dont la direction juridique assure le secrétariat, a siégé à 5 reprises et a examiné 30 octrois d'autorisation de séjour soumises par le service des migrations au SEM.

**Visas de retour**

La direction juridique a délivré 153 visas de retour, sur 164 demandes, à des personnes dont le dossier se trouve en cours de procédure au niveau du service des migrations ou des autorités de recours et en a refusé 2,9 demandes. La prise de position sur ces demandes nécessite une audition des requérants, un examen des motifs invoqués et une étude sommaire du dossier.

**Garanties de retour**

La direction juridique a examiné 131 demandes de garantie de retour par des titulaires d'autorisation d'établissement (permis C). Une autorisation d'établissement ne peut être maintenue que si le/la titulaire a effectivement l'intention de revenir en Suisse dans un délai maximum de quatre ans. Entrent notamment en considération les séjours à l'étranger qui, par leur nature, sont temporaires.

**Autres prestations**

La direction juridique a aussi fourni des observations au Département de l'économie et de l'action sociale, à la Cour de droit public du Tribunal cantonal et au Tribunal fédéral dans le cadre de nombreuses procédures de recours contre des décisions d'application de la LEtr et de l'ALCP. Elle a émis des avis de droit et a assisté par ses conseils la direction, les offices et les structures du service.

Une procédure en expulsion d'un appartement et une procédure en matière de bail contre un propriétaire refusant de procéder à des réparations ont été assumées et une dénonciation pour abus en matière d'aide sociale a été déposée.

La direction juridique a aussi assisté les collaborateurs de la cellule de renvoi devant le Tribunal des mesures de contrainte dans le cadre de l'examen de la légalité et de l'adéquation de la détention administrative.

Elle a rédigé les réponses ou a participé à 27 consultations fédérales, cantonales, du SEM ou dans le cadre de la collaboration avec d'autres services cantonaux de migration et avec l'association des services cantonaux de migration (ASM).

Elle a élaboré 1 arrêté modifiant l'arrêté temporaire d'application de la loi fédérale sur les étrangers et 5 règlements de maison pour les centres de 1<sup>er</sup> accueil.

Les collaboratrices et les collaborateurs de la direction juridique ont aussi assuré des présentations, des formations et participé à des séminaires, colloques et autres programmes de formation.

### ***Direction finances et administration (DIFA)***

La direction finances et administration (DIFA) du service des migrations a assuré la gestion d'un budget qui se montait, pour l'année sous revue, à 36,4 millions de francs de charges et à 33,9 millions de francs de revenus. Les rubriques les plus importantes de ce budget concernent les dépenses d'aide sociale versées aux requérants d'asile accueillis dans le canton et dont le financement est assuré à hauteur d'environ 75% par la Confédération au travers des forfaits.

<b>Charges liées à l'aide sociale des personnes du domaine de l'asile</b>	<b>Charges 2014</b>	<b>% Rép.</b>	<b>Charges 2015</b>	<b>% Rép.</b>	<b>Charges diff. 2014/2015</b>	<b>% diff. 2014/2015</b>
Hébergement et assistance en premier accueil - centres	598'500	7,0	953'260	8,7	354'760	+ 59,3
Hébergement et assistance en premier accueil – abris PC	328'600	3,9	1'087'980	9,9	759'380	+ 231,1
Hébergement et assistance en second accueil	4'206'200	49,5	4'966'180	45,4	759'980	+ 18,1
Programme d'occupation et de formation	338'200	4,0	330'000	3	- 8'200	- 2,4
Entretien des logements	16'500	0,2	32'600	0,3	16'100	18,8
Assurances et frais maladie, accident et dentaires	3'001'800	35,4	3'56'5970	32,6	564'170	1,2
<b>TOTAL</b>	<b>8'489'800</b>	<b>100,0</b>	<b>10'935'990</b>	<b>100,0</b>	<b>2'446'190</b>	<b>29,9</b>

Les charges 2015 doivent encore faire l'objet de modifications en vue des clôtures définitives.

Effectif lié aux personnes relevant du domaine de l'asile	Situation au 31.12.14	Situation au 31.12.15	Diff. nbre 2014/2015	% diff. nbre 2014/2015
Requérant d'asile en procédure Permis N	477	692	215	45,1
Admis provisoire – 7 ans Permis F	270	267	- 3	- 1,1
Admis provisoire + 7 ans Permis F	116	165	49	42,2
Réfugiés reconnus – 5 ans Permis B Réfugiés admis à titre provisoire – 7 ans Permis F	415	592	177	42,7
Requérant d'asile débouté Aucun permis (RAD)	80	76	- 4	- 5,0
Personne frappée d'une décision de non entrée en matière Aucun permis (NEM)	69	78	9	13,0
<b>TOTAL</b>	<b>1'427</b>	<b>1'870</b>	<b>443</b>	<b>31,0</b>

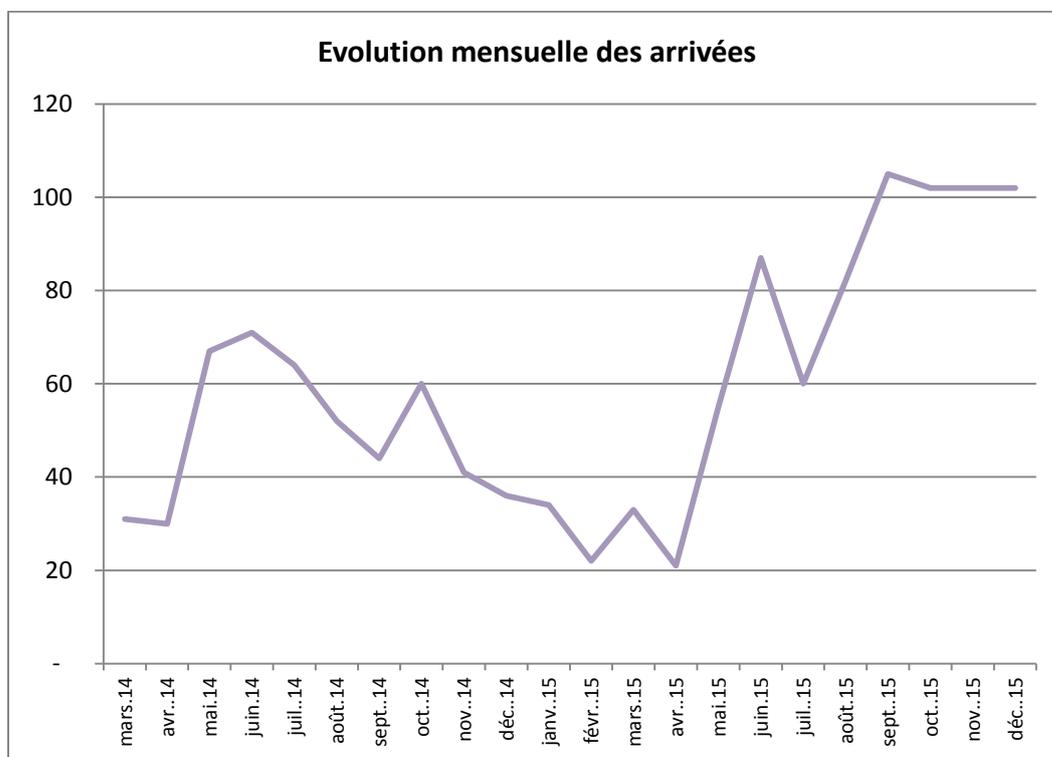
Par rapport à l'année précédente, on constate une forte augmentation du nombre de personnes dont le statut de réfugié a été reconnu par la Confédération ainsi que du nombre de personnes ayant été mises au bénéfice d'une admission provisoire. C'est ici le lieu de préciser que l'accompagnement et l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés statutaires et réfugiés admis à titre provisoire sont assurés par les œuvres d'entraide (CSP et Caritas) sur la base d'une convention signée par le chef du département leur déléguant ces tâches. Le service des migrations, par son secteur réfugiés, a la responsabilité de contrôler les dépenses d'aide sociale sur la base des normes cantonales en vigueur et de vérifier les subventions versées par la Confédération pour ces catégories de personnes.

Les personnes avec un statut de NEM, RAD et les personnes admises à titre provisoire en Suisse de plus de 7 ans ne sont plus prises en charges financièrement par la Confédération depuis 2008. Ce sont les cantons et les communes qui assument désormais les coûts résultant de la prise en charge sociale de ces personnes.

Les personnes NEM et RAD sont exclues de l'aide sociale et peuvent bénéficier, si elles le demandent, d'une aide d'urgence conformément à la Constitution. Dans le canton de Neuchâtel, cette aide consiste en l'octroi d'un hébergement en centre collectif, de prestations de soins médicaux de base et de la remise d'un montant de 8 francs par jour pour couvrir les frais de subsistance (le petit déjeuner est compris dans la prestation d'hébergement).

## Premier accueil des requérants d'asile

Afin de faire face à la très forte progression des flux migratoires qui a marqué l'année sous revue dans le domaine de l'asile, les centres de Couvet et Fontainemelon, de même que l'abri de protection civile des Hauts-Geneveys, étant totalement saturés, il a été nécessaire d'ouvrir en urgence trois nouvelles structures d'accueil provisoires en abri de protection civile au cours du deuxième semestre : tout d'abord à La Tène, puis à La Chaux-de-Fonds et enfin à Bevaix.



## Office social de l'asile en second accueil (OSAS)

### Mission

L'office social de l'asile en second accueil (OSAS) prend en charge les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire qui sont hébergés en appartements. Il assure aux bénéficiaires une prise en charge financière, un accès aux soins, aux écoles obligatoires, et leur délivre informations, écoute et conseils dans leurs démarches administratives. Dans cette tâche d'accompagnement, l'office aide les bénéficiaires à s'intégrer dans la société, et leur propose divers programmes d'occupation et de formation visant à accroître leur autonomie personnelle et financière.

Des cours de français sont dispensés pour les personnes au bénéfice d'un permis N ou d'une admission provisoire depuis + de 7 ans, et qui ne peuvent bénéficier des prestations financées par les forfaits d'intégration versés par la Confédération et perçus par le COSM.

### Secteur social

Cette année a été marquée par un renouvellement inhabituel des dossiers, puisque l'office a enregistré 303 nouveaux dossiers, soit 387 personnes, et que 354 personnes ont quitté notre administration par obtention de l'asile, d'un permis B humanitaire ou par un renvoi ou une disparition.

Les dossiers complexes se sont multipliés, avec des configurations familiales à statuts multiples qui ont nécessité la coordination entre différents services d'aide sociale.

A fin 2015, l'office traitait les dossiers de 951 personnes, dont 107 avec lesquelles il n'entretenait plus que des liens administratifs (dettes, bail OSAS).

### **Secteur logement**

Afin de loger les personnes nouvellement arrivées, l'office a contracté une cinquantaine de nouveaux baux à loyers. Dans la mesure du possible, l'office reste attentif à la répartition des logements entre le haut et le bas du canton. Des collaborations se mettent en place peu à peu avec un certain nombre de gérances, à qui nous pouvons offrir solvabilité et compétence en matière d'entretien courant des logements.

L'office a reçu plusieurs offres de propriétaires privés, vraisemblablement interpellés par la crise migratoire. La démarche est louable et a débouché sur quelques belles collaborations, notamment lorsque les critères de base, coût, accès et indépendance, étaient remplis.

A fin décembre 2015, l'office louait 417 logements.

### **Secteur cours**

Les cours de français dispensés en second accueil aux bénéficiaires de permis N et F+ ont remporté un vrai succès et sont porteurs d'intégration et d'autonomie. Ils sont aussi un lieu d'échanges et contribuent à rompre l'isolement.

## **Office du séjour et de l'établissement (OSET)**

### **Autorisations**

#### **Livrets B : autorisations annuelles (OASA) et autorisations de séjour UE/AELE**

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, on distingue formellement deux types de livrets B : les livrets délivrés aux personnes non ressortissantes de pays de l'Union européenne (UE), renouvelables chaque année d'une part, et les livrets octroyés aux personnes ressortissantes de pays de l'UE, d'autre part. Ces derniers portent la mention "B-UE/AELE" et ont une durée de validité de 5 ans. L'effectif total des personnes bénéficiant d'un livret B était au 31 décembre 2015 de 14'417 (13'853 au 30 novembre 2014). Cela revient à dire que 9'884 titulaires de cette catégorie de livret (9'492 en 2014) sont des personnes ressortissantes de l'UE et 4'533 (4'361 en 2014) sont des personnes ressortissantes d'États tiers. Les livrets B humanitaires (art. 30, al.1, let. b, LEtr) sont compris dans ce total.

#### **Livret C : autorisations d'établissement**

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a pas d'incidence sur les autorisations d'établissement. L'effectif des personnes de nationalité étrangère établies dans le canton de Neuchâtel, au 31 décembre 2015, était de 30'795 (30'605 en 2014). Les personnes ressortissantes de l'Union européenne représentent, dans notre canton, l'immense majorité des détentrices et détenteurs de livret C avec 25'316 personnes (25'264 en 2014), pour 5'479 personnes ressortissantes d'États tiers (5'341 en 2014). En outre, 1'568 personnes détentrices de permis B se sont vues transformer leur autorisation (1'537 en 2014) au profit d'un livret C.

#### **Livret G : autorisations frontalières**

Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, les personnes ayant le statut de "travailleur frontalier" ne sont plus tenues de rentrer à leur domicile quotidiennement, mais de manière hebdomadaire. Par ailleurs, la durée de leur autorisation dépend de la durée de leur contrat de travail si celui-ci est conclu pour moins de 365 jours. Si le contrat de travail est conclu pour plus d'une année ou pour une durée indéterminée, l'autorisation est en revanche valable 5 ans. Au 31 décembre 2015, on dénombrait 13'204 personnes avec le statut de "travailleurs frontaliers", contre 13'034 au 31 octobre 2014.

#### **Livret L : autorisations de courte durée**

Les entreprises ont la possibilité d'engager du personnel pour une durée limitée. Pour les personnes ressortissantes de l'UE/AELE et exerçant une activité lucrative, une autorisation de séjour

de courte durée (livret L-UE/AELE) est accordée sur présentation d'un contrat de travail de moins de 365 jours et sa validité correspond à la durée du contrat.

Les personnes ressortissantes d'États tiers demeurent soumises au régime de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA) qui prévoit qu'une autorisation de courte durée peut être délivrée pour les personnes non ressortissantes de pays de l'UE pour des activités n'excédant pas 364 jours au maximum. Une telle autorisation ne peut être octroyée que si la preuve du besoin a été rapportée et avec l'approbation du SEM. Elle peut être prolongée à titre exceptionnel jusqu'à 24 mois au maximum.

A la fin de l'année sous revue, quelque 435 personnes ressortissantes de l'Union européenne (366 en 2014) et 69 ressortissantes d'États tiers (185 en 2014) étaient titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée. En outre, 62 personnes étaient au bénéfice d'une autorisation de courte durée de moins de 4 mois (56 en 2014).

### **Déclarations de garantie**

Au cours de l'année 2015, l'OSET a examiné 424 déclarations de garantie (486 en 2014), dont 421 ont été préavisées favorablement (475 en 2014) pour des personnes désirant effectuer un séjour touristique en provenance de pays pour lesquels l'obligation d'un visa est encore de rigueur. L'OSET a également analysé et prolongé 55 visas pour des personnes désireuses de poursuivre leur séjour en Suisse au-delà des limites prévues par la déclaration de garantie initiale (55 en 2014).

### **Octroi de visas de retour**

L'OSET a délivré 458 visas (478 en 2014) à des personnes de nationalité étrangère séjournant dans notre canton et souhaitant pouvoir y revenir après un séjour temporaire à l'étranger.

### **Autorisations pour artistes de cabarets**

Quelques 95 autorisations (144 en 2014) ont été établies pour des artistes engagés auprès des 5 cabarets que comptait le canton à fin décembre 2015. On notera que le statut d'artiste de cabaret sera abrogé en Suisse le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **Récapitulation des autorisations**

	<b>Livrets B</b>	<b>Livrets C</b>	<b>Livrets G</b>	<b>Livrets L</b>
2011	11'701	28'928	11'153	700
2012	12'307	29'623	11'970	905
2013	13'159	30'345	12'631	973
2014	13'853	30'605	13'034	768
<b>2015</b>	<b>14'417</b>	<b>30'795</b>	<b>13'204</b>	<b>435</b>

### **Analyse particulière de dossiers en vue de prolongation d'une autorisation de séjour**

Au cours de l'année sous revue, l'OSET a été amené à vérifier de manière particulièrement approfondie 734 dossiers (738 en 2014) sous l'angle des conditions de prolongation d'une autorisation de séjour : 424 (379 en 2014) pour des motifs liés à l'aide sociale, 226 (283 en 2014) pour des motifs liés à la rupture de l'union conjugale, 52 (49 en 2014) pour des auditions, 32 (25 en 2014) pour des motifs liés à l'approbation du SEM.

### **Le bureau Conseils en vue du retour**

Le bureau Conseils en vue du retour (CVR) a pour mission d'informer les requérants d'asile sur les modalités de départ et les différentes aides qu'ils peuvent obtenir en cas de retour volontaire dans leur pays. L'aide au retour soutient ainsi la planification et la réalisation des voyages de retour et facilite une réintégration au pays. En collaboration avec le SEM, une aide financière de base est

accordée, à certaines conditions, aux personnes respectant l'obligation de quitter la Suisse. Des aides complémentaires sont également possibles afin de soutenir des projets professionnels, d'apporter des solutions de relogement ou de permettre la poursuite d'un traitement médical.

Le CVR est également chargé d'informer les requérants quant à l'existence de programmes de réinstallation mis sur pied par le SEM en collaboration avec l'Organisation internationale des migrations (OIM) et les gouvernements des pays concernés. Par son action, le CVR contribue à augmenter le nombre de départs volontaires de personnes dont la procédure d'asile est arrivée à son terme et à réduire ainsi les rapatriements sous la contrainte, en offrant un retour dans la dignité.

Les statistiques CVR pour 2015 se présentent ainsi : 32 départs (36 en 2014)

- 29 départs volontaires avec l'aide financière au retour
- 3 départs volontaires sans aide

### ***Renvois et mesures de contrainte***

Durant l'année sous revue, 37 décisions de renvoi ont été rendues (40 en 2014). Viennent s'ajouter à cela 39 décisions d'interdiction de pénétrer sur le territoire neuchâtelois (14 en 2014). S'agissant des mesures de contrainte relevant de la compétence de l'OSET, 54 ordres de mise en détention (50 en 2014) ont été exécutés. A l'exception des cas Dublin (23) qui ne nécessitent pas d'intervention du Tribunal des mesures de contrainte durant les 30 premiers jours, 14 cas (12 en 2014) ont entraîné une détention de plus de 72 heures, durée au-delà de laquelle le dossier doit obligatoirement être transmis au Tribunal des mesures de contrainte concerné afin que l'adéquation et la légalité de la détention soient confirmées. 14 ordres de mise en rétention ont été délivrés cette année (15 en 2014). Il a été organisé 95 renvois par avion (73 en 2014) à destination des pays d'origine ou de provenance des personnes détenues, dont 64 dans le cadre de la procédure de renvoi Dublin (41 en 2014). Enfin, l'OSET a proposé 21 interdictions d'entrée en Suisse au SEM à des personnes de nationalité étrangère indésirables dans notre pays (38 en 2014).

## **Office de la main-d'œuvre (OMOE)**

### ***Annonces***

L'une des principales nouveautés découlant de l'entrée en vigueur de la deuxième phase d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, outre l'abandon du principe de la priorité à la main-d'œuvre résidente et du contrôle des salaires et des conditions d'engagement, réside dans la possibilité offerte d'exercer une activité lucrative en Suisse sans avoir à solliciter une autorisation formelle à cette fin. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2004, les activités lucratives de moins de 3 mois ou 90 jours non-consécutifs durant l'année civile ne sont plus soumises à autorisation, mais à une obligation d'annonce.

Cette procédure concerne trois catégories de travailleurs :

- Les travailleurs détachés, à savoir les personnes venant exercer une activité lucrative en Suisse pour le compte d'un employeur ayant son siège dans un des pays membres de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre échange ;
- Les personnes engagées par un employeur suisse pour moins de trois mois ou 90 jours non-consécutifs ;
- Les prestataires de services indépendants.

L'obligation d'annonce incombe à l'employeur, respectivement au prestataire de service indépendant. On précisera que la procédure d'annonce ne s'applique qu'aux personnes exerçant une activité lucrative issues des 25 États membres initiaux de l'UE et de l'AELE (ainsi que Chypre et Malte). Les personnes issues des autres États membres de l'UE (UE 2 – Roumanie/Bulgarie) et exerçant une activité lucrative demeurent pour l'heure encore soumises aux prescriptions du marché du travail (demande de main-d'œuvre étrangère déposée par l'employeur, vérification des conditions de salaire et d'engagement, priorité à la main-d'œuvre indigène, etc.).

	2014	2015
<b>Total annonces</b>	<b>7'388</b>	<b>7'453</b>
Travailleurs détachés	1'986	2'216
Prestataires de services indépendants	1'621	1'744
Agences de placement et de travail temporaire suisses	2'417	2'187
Autres employeurs suisses	1'364	1'306

### ***Collaboration avec l'office de contrôle (OFCO) et l'office juridique de surveillance (OJSU) du service de l'emploi (SEMP)***

Au cours de l'année sous revue, la collaboration entre l'OMOE et l'OFCO s'est poursuivie. En effet, dans le cadre des activités de surveillance des agences de location de services et de placement, l'OMOE participe activement aux révisions effectuées au sein des agences du canton, tâche découlant de la loi fédérale sur le service de l'emploi et la location de service (LSE). En outre, l'OMOE établit, chaque mois, des statistiques détaillées relatives aux personnes ressortissantes de l'UE exerçant une activité lucrative en Suisse dans le cadre de la "procédure d'annonce des activités lucratives de courte durée" (90 jours au maximum par année civile). L'OMOE et l'OFCO collaborent en outre étroitement pour ce qui concerne la mise en œuvre des mesures d'accompagnement prévues dans le cadre de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

### ***Contingents UE/AELE***

S'agissant des personnes exerçant une activité lucrative, ressortissantes de l'UE 2 (Roumanie et de Bulgarie), le Conseil fédéral a libéré pour l'ensemble de la Suisse un contingent de 10'457 autorisations de séjour de courte durée (L) et 1'126 autorisations de séjour annuelles (B) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015 et 11'664 autorisations de séjour de courte durée (L), respectivement 1'207 autorisations de séjour annuelles (B) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016.

En effet, les personnes ressortissantes de Roumanie et Bulgarie (UE 2) restent soumises à une réglementation transitoire et à des contingents séparés jusqu'au 31 mai 2016.

Sur demande de l'OSET, l'OMOE a été amené à intervenir dans le traitement et le règlement de 186 dossiers de personnes ressortissantes de l'Union européenne. Cette intervention consistait par exemple à examiner les conditions pour l'exercice d'une activité lucrative indépendante, de jeunes gens au pair, ou à régler certains problèmes liés à la rémunération, au contenu du contrat de travail, au non-respect par l'employeur du devoir de diligence qui lui incombe, etc.

### ***Contingents États tiers***

La période de contingentement des autorisations réservées aux personnes ressortissantes d'États tiers s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Pour le canton de Neuchâtel, le Conseil fédéral a fixé les contingents à hauteur de 28 unités annuelles (permis B) et 45 unités de courte durée (permis L).

En 2015, le contingent des unités annuelles n'a pas suffi aux besoins de l'économie neuchâteloise. En effet, le service des migrations a dû solliciter 20 unités supplémentaires annuelles et 30 unités supplémentaires de courte durée auprès du SEM, qui a accédé favorablement à cette demande.

**Nombre de dossiers traités**

Les demandes de main-d'œuvre étrangère reçues du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, toutes catégories de permis confondues, se décomposent comme suit :

Secteurs	Entrées	Transferts	Prolongations	Totaux
Agriculture	14	0	0	14
Machines	86	1	40	127
Tertiaire	151	4	72	227
Horlogerie, microtechnique	59	0	17	76
Bâtiment	66	1	3	70
Hôtellerie, restauration	64	2	65	131
Santé publique	135	2	88	225
Cabarets (procédure spéciale)	140	0	0	140
<b>Total</b>	<b>715</b>	<b>10</b>	<b>285</b>	<b>1'010</b>

En 2015, l'OMOE a donc traité 1'010 dossiers (1'121 l'année précédente). Pour des raisons de place dans le tableau ci-dessus, les noms des secteurs ont été résumés. En effet, le secteur tertiaire par exemple comprend les commerces de détail, l'alimentation, le textile, l'informatique et le sport également.

S'agissant du domaine des cabarets, la mise en application de "l'arrêté concernant les conditions d'engagement ainsi que la fixation du nombre par établissement des danseuses de cabaret" a conduit à une diminution du nombre de cabarets dans le canton, ce qui explique le fait que les demandes de main-d'œuvre étrangère dans ce secteur sont moins nombreuses qu'auparavant. D'autre part, les cabaretiers font de plus en plus appel à des artistes de cabaret européens (non-soumis au contingentement et à une procédure de demande de main-d'œuvre étrangère). Le Conseil fédéral a décidé d'abolir ce statut dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les artistes ressortissants extra-européens. Dès lors, les cabarets pourront uniquement faire venir de l'étranger et occuper des artistes de cabaret européens UE AELE à l'avenir.

On relèvera enfin qu'en dépit d'une diminution du nombre de dossiers à traiter l'OMOE est confronté à une complexification croissante des dispositions légales et réglementaires en vigueur, nécessitant un investissement encore plus soutenu que par le passé de l'office pour expliquer aux usagers (employeurs et travailleurs indépendants) les procédures à suivre et à respecter.

**Enquêtes, avertissements et mises en garde**

Au cours de l'année sous revue, l'OMOE a adressé 5 avertissements aux employeurs du canton qui ne respectaient pas les prescriptions légales en vigueur, s'agissant de l'engagement de personnes non ressortissantes de l'UE au bénéfice d'autorisations de séjour (permis N, F, étudiants, etc.), sous l'angle de l'article 122 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). En outre, 9 sanctions administratives et 4 avertissements ont été infligés à des entreprises européennes/prestataires de services indépendants européens dans le cadre des mesures d'accompagnement découlant de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) pour violation de l'obligation d'annonce et violation de l'obligation de renseigner. Les manquements à la "procédure d'annonce des activités lucratives non-soumises à autorisation" (90 jours) de la part d'employeurs suisses ont fait l'objet d'une dizaine de lettres de "mise en garde" pour des infractions de peu de gravité.

**5.5. Perspectives**

Pour le service des migrations, les perspectives seront étroitement liées à l'évolution de la situation sur le front de l'asile et à la nécessité de trouver des solutions permettant de sortir progressivement de l'urgence qui prévaut depuis plus d'une année, pour assurer de manière pérenne une organisation de l'accueil des requérants d'asile efficace et sereine, humainement respectueuse et financiè-

rement performante. D'autre part, la restructuration du domaine de l'asile, qui sera soumise au vote populaire en juin 2016, de même que la mise en œuvre des révisions législatives et réglementaires découlant de l'initiative populaire fédérale "Contre l'immigration de masse", acceptée le 9 février 2014, et de l'initiative sur le renvoi, acceptée en 2010, viendront directement impacter les activités du service à l'avenir.

## 6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE

### 6.1. Missions

Le service de la cohésion multiculturelle (COSM) est le service cantonal chargé d'appliquer les législations fédérale et cantonale concernant l'intégration des personnes étrangères ainsi que la lutte contre le racisme et les discriminations. Son but est de favoriser des relations harmonieuses entre Suisse-sse-s et migrant-e-s, de promouvoir la cohésion sociale et multiculturelle, d'œuvrer pour une égalité de droits et de devoirs pour l'ensemble des personnes habitant le canton et de prévenir toutes les formes de discrimination liées à l'origine. Le service agit en étroite collaboration avec la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM), commission consultative du Conseil d'État.

### 6.2. Ressources

L'équipe interdisciplinaire du COSM comprend 17 personnes (12,21 ETP). 10 personnes supplémentaires ont également renforcé l'action du COSM dans le cadre de stages ou de programmes d'emploi temporaire. 4 enseignant-e-s de français donnent des cours dans les locaux du COSM. Le siège du service est à La Chaux-de-Fonds, avec une antenne à Neuchâtel. Dans les deux locaux se trouvent un guichet d'accueil, des bureaux de consultations et des salles de cours.

Les financements du COSM proviennent principalement de la Confédération, par le biais de l'encouragement spécifique (Programme cantonal d'intégration, 823'850 francs) et des forfaits d'intégration versés selon le nombre de personnes réfugiées et admises à titre provisoire attribuées aux cantons (893'549 francs). Ces sommes ont été définies pour les années 2014-2017. Un ajustement régulier (nombre de personnes ayant obtenu l'asile) compense financièrement l'année suivante les arrivées effectives (1'063'889 francs supplémentaires destinés à des mesures d'intégration socio-professionnelles en 2015).

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) octroie également au COSM, dans le cadre du projet "Mariages forcés", une subvention de 39'300 francs.

Le COSM perçoit enfin une partie des émoluments de naturalisation, soit un montant de 253'790 francs en 2015.

### 6.3. Événements principaux

#### *Flux migratoires*

Les flux migratoires des dernières années, avec des augmentations d'arrivées, à la fois depuis l'Union européenne et depuis les zones de conflit, ont eu un certain impact sur le travail quotidien du service de la cohésion multiculturelle. Que ce soit en matière de primo-information, de consultations, d'interprétariat, le service a augmenté le nombre de consultations et de prestations au quotidien. Il a aussi mis en place de nouveaux processus et de nouvelles mesures (langue, employabilité, etc.), en particulier pour les personnes arrivées par le biais de l'asile. Ses actions et réflexions ont également porté sur les jeunes, leurs parents, les migrations féminines, l'accès et la prise en charge par les structures ordinaires, le rôle et la complémentarité avec les partenaires institutionnels et associatifs dans une collaboration soutenue, voire accrue. Il a aussi développé son soutien (conseils) aux projets menés par des associations et les institutions. Dans le cadre des enquêtes de naturalisation, il a traité un nombre record de dossiers.

#### *Rapport de législature et recommandations*

Fin mai 2015, le Conseil d'État (CE) a présenté au Grand Conseil son rapport quadriennal sur la politique d'intégration, fondé sur les recommandations de la CICM. Celui-ci a été accepté par le

parlement. Le gouvernement donne une priorité claire à la prévention des discriminations et à l'intégration professionnelle. De plus, un renforcement de l'accueil et l'information en faveur des personnes nouvellement arrivées, ainsi qu'une intensification des actions qui ciblent la jeunesse et les femmes migrantes sont annoncés.

### ***Atelier professionnel sur l'intégration socio-professionnelle des réfugié-e-s et requérant-e-s d'asile***

Outre sa participation à différentes rencontres organisées par le Conseil de l'Europe visant à échanger sur les bonnes pratiques en matière de politique interculturelle, le COSM a organisé à Neuchâtel, avec ses partenaires du réseau des Cités interculturelles, un atelier professionnel de deux jours, les 29 et 30 octobre 2015. Celui-ci visait à réfléchir sur l'intégration socio-professionnelle des réfugié-e-s et requérant-e-s d'asile d'un point de vue interculturel.

Une trentaine de professionnel-le-s et d'expert-e-s d'une dizaine de pays européens se sont rencontrés pour échanger sur les différents projets mis en place ainsi que sur les défis qui attendent l'ensemble des villes et régions d'Europe. Si Neuchâtel, comme les autres régions de Suisse, accueille depuis longtemps des réfugié-e-s, certains membres du réseau voient pour la première fois des personnes en provenance de zones de conflits arriver et s'installer dans leur ville.

La rencontre fut l'occasion d'échanger sur les enjeux, les obstacles et les bonnes pratiques en matière d'intégration socio-professionnelle. L'importance des initiatives privées, qu'elles proviennent d'entrepreneurs sociaux, de la société civile ou des réfugié-e-s ont été particulièrement mises en avant lors de cette rencontre tant elles soutiennent les actions et mesures mises en place par les autorités et les organisations à but non lucratif.

### ***20 ans du prix "Salut l'étranger-ère!"***

Ce prix, qui vise à la fois à récompenser les actions et parcours de personnes et associations en faveur du vivre ensemble et à sensibiliser la population à cette thématique, a célébré son anniversaire lors d'une soirée au Locle en décembre 2015. L'histoire du prix a pu être revisitée en présence de plusieurs des 55 ancien-ne-s lauréat-e-s, personnes ou associations qui s'engagent pour le respect de la diversité et luttent contre l'exclusion à Neuchâtel. Plus de 150 acteurs du vivre ensemble neuchâtelois, traversant plusieurs générations, se sont ainsi retrouvés, en compagnie de plusieurs (anciens) conseillers d'État en charge du domaine, pour fêter deux décennies de travail souvent peu visible mais primordial pour préserver la cohésion sociale et lutter contre les discriminations.

## **6.4. Activités/Réalisations**

Un rapport d'activités complet est disponible sur [www.ne.ch/cosm](http://www.ne.ch/cosm). Il permet notamment d'avoir des données plus précises avec une perspective historique sur l'ensemble des activités du service.

Les domaines définis ci-dessous (primo-information, conseil, protection contre la discrimination, langue, encouragement préscolaire, employabilité, interprétariat et intégration sociale) sont les domaines prioritaires du programme d'intégration canton (PIC – convention-programme 2014-2017 signée avec la Confédération).

### ***Domaine "Primo-information"***

Dans le cadre du programme d'intégration cantonal (PIC), l'objectif est d'étendre le programme d'accueil des nouveaux arrivants (ANA) et le dispositif de primo-information ainsi que de continuer à remettre la charte de la citoyenneté à toute personne nouvellement arrivée dans le canton.

### ***Accueil des nouvelles et nouveaux arrivant-e-s***

Le programme d'accueil des nouveaux-elles arrivant-e-s (ANA) permet d'offrir un accueil plus personnalisé à toute personne, suisse ou étrangère, qui prend domicile dans l'une des communes par-

tenaires (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Le Landeron, Boudry, Cortaillod, Bevaix et Val-de-Travers). Cette formule vise à améliorer l'information et les connaissances des nouveaux-elles arrivant-e-s au sujet de leur commune de domicile afin de leur permettre de se mouvoir plus aisément dans leur nouvel environnement. Suite aux contacts entrepris en 2014 et qui se sont poursuivis en 2015, la commune de Milvignes (9'000 habitant-e-s) a rejoint le programme en début d'année. Ainsi le programme ANA concerne actuellement les villes et communes regroupant la majorité de la population du canton, soit environ 138'000 habitant-e-s et plus de 80% de la population étrangère.

La formule ANA prévoit en particulier la remise de documents comprenant des informations utiles traduites, l'envoi d'une lettre personnalisée du Conseil communal, traduite au verso dans une des neuf langues principales parlées dans le canton, l'invitation à une soirée de bienvenue, le recours à des interprètes et, selon l'option propre de chaque commune, des visites guidées, un bureau ou des délégué-e-s à l'accueil. En complément à ces prestations, des cours de français sont proposés (cf. domaine langue).

Le groupe de pilotage, composé des autorités politiques des communes partenaires, de la direction du CEFNA et du COSM, s'est réuni une fois (février 2015), tandis que le comité de projet, composé des représentant-e-s administratif-ive-s des communes partenaires, d'un-e collaborateur-trice du CEFNA et du COSM, s'est réuni en juillet.

### ***Dispositif de primo-information***

Ce dispositif vise à offrir un entretien personnalisé, en groupe ou individuel, à tout-e nouvel-le arrivant-e afin de favoriser un lien social entre celui ou celle-ci, la commune et le canton par une information et une orientation individualisée dans l'une des langues parlées ou maîtrisées par l'intéressé-e. Le public cible visé est potentiellement toute personne nouvellement arrivée et d'origine étrangère dans le canton depuis moins d'un an, avec la volonté de s'établir durablement.

Actuellement, le dispositif prévoit la réalisation de séances de groupe pour les collectivités étrangères et/ou langues les plus représentées dans le canton (français, espagnol et portugais) d'une part et, d'autre part, des entretiens individuels pour les personnes d'origine ou de langue plus "rare"/moins représentée. Ces rencontres consistent en un moment d'échange sur les premières expériences d'installation, les difficultés rencontrées et les besoins et demandes spécifiques des intéressé-e-s ainsi que les offres à leur disposition. 132 entretiens individuels ainsi qu'une séance collective pour 4 personnes ont été réalisés en 2015.

### ***Charte de la citoyenneté***

Durant l'année 2015, le COSM a distribué 1'200 chartes de la citoyenneté (traduite en 9 langues), dans les villes et communes du canton qui les remettent à chaque nouvel-le arrivant-e. Elles continuent par ailleurs à être distribuées dans différents cours, dans le cours "La Suisse... et moi" proposé par le Centre de rencontres, de formation et d'échanges interculturels pour femmes immigrées et suisses (RECIF) ainsi que lors des rencontres de primo-information.

La charte est constituée de cinq documents réunis dans une pochette, soit les "Fondements et principes de la République et canton de Neuchâtel" (document établi par l'Université de Neuchâtel), un "Mémento" (feuillelet résumant les fondements et principes du canton), une brochure "Bienvenue dans le canton de Neuchâtel" (listant les principales adresses utiles), le "Programme d'intégration et de connaissances civiques" (dépliant de présentation des cours existants) ainsi que "Quatre saisons – à vivre !", un calendrier des principaux rendez-vous régionaux de la vie sociale et culturelle neuchâteloise.

### ***Domaine "Conseil"***

Dans le cadre du second domaine prioritaire du PIC, le COSM répond aux besoins en matière de médiation, d'information et de conseil en faveur de la population, des professionnel-le-s ainsi que des collectivités publiques et privées. Le service réalise également une série d'actions d'information et de sensibilisation auprès du public neuchâtelois dans le domaine de l'intégration et de la prévention du racisme. Enfin, il propose des programmes de formation dans les domaines de la gestion, de la diversité et des relations interculturelles.

## **Médiations**

Le COSM assure une fonction de médiation entre les autorités et instances officielles du canton et les collectivités migrantes. Sur demande, cette prestation s'étend aussi aux institutions privées. En 2015, le COSM a réalisé entre autres une centaine d'entretiens pour soutenir les projets et activités associatives ainsi que les professionnel-le-s de différents domaines notamment des milieux académiques. En particulier, le service a contribué activement à plusieurs recherches, enquêtes ou travail de mémoire en mettant à la disposition des chercheur-euse-s et étudiant-e-s des informations ou en les mettant en relation avec les migrant-e-s, les personnes ressources et les institutions des migrant-e-s actives dans le canton. Par ailleurs, sur demande, une trentaine de médiations ont été effectuées entre les individus et les collectivités publiques ou privées.

La médiation implique également d'entretenir des liens et des contacts avec tous les milieux concernés. Dans cet objectif, un fichier de contacts comprenant les associations, les groupements, les personnes ressource des collectivités migrantes, les institutions, les spécialistes et autres acteurs impliqués dans le domaine des migrations est constitué et régulièrement actualisé par le service. Toujours dans ce cadre, entre 1 et 3 rencontres ont été réalisées en 2015 avec chaque collectivité, en particulier avec les associations et groupements turcs, kurdes, africains, latino-amérindiens et musulmans afin d'examiner les différents problèmes et besoins spécifiques des collectivités et de s'informer réciproquement sur des questions liées aux migrations. Deux rencontres d'information, une dans le Bas du canton et une dans le Haut, destinées spécifiquement aux personnes d'origine érythréennes arrivées dans le canton depuis moins de 5 ans, ont été organisées avec des représentant-e-s de la collectivité érythréenne.

## **Centre de consultation et d'informations sociales**

Des consultations et des informations sociales spécialisées sont fournies dans les domaines des migrations, de l'intégration et de la prévention des discriminations à toute personne indépendamment de son origine ou de son titre de séjour ainsi qu'aux organismes publics et privés intéressés. Trois après-midis de permanence et de rencontres sur rendez-vous ont lieu de manière hebdomadaire à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds.

Durant l'année 2015, 1'144 entretiens ont été réalisés en faveur de 674 personnes dont 352 consultaient le centre pour la première fois. Le nombre total des personnes ayant consulté le centre ainsi que le nombre de consultations a augmenté par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est étroitement liée à la demande croissante des migrant-e-s, essentiellement nouvellement arrivé-e-s dans le canton, pour ce type de prestations qui ont pour objectif de soutenir les efforts d'intégration des personnes venues d'ailleurs. Ainsi, une augmentation de 22,7 % du nombre des personnes arrivées dans les deux dernières années a pu être constatée parmi la population ayant consulté le centre pour la première fois. Enfin, environ 15 % de l'ensemble des consultations réalisées par le centre concernait les personnes réfugiées ou admises provisoires et 21,5 % les ressortissant-e-s des pays de l'Afrique.

Dans l'ensemble, le nombre de premières consultations (nouveaux dossiers) constituait environ 52,3 % de l'ensemble des dossiers individuels traités. Environ 37,5 % des nouveaux dossiers concernaient les migrant-e-s récemment arrivé-e-s dans le canton. Cela confirme pleinement la vocation du centre de fournir des interventions brèves ciblées et des orientations. Parmi les premières consultations, on a constaté une augmentation spectaculaire de la part des ressortissant-e-s des pays de l'Asie, notamment celles et ceux du Moyen-Orient (200,1 %) et une augmentation notable des personnes provenant de la région de l'Afrique subsaharienne (27,6 %). En revanche, la part des ressortissant-e-s des pays de l'Europe extra-communautaire et de l'Union européenne a enregistré une diminution (-32% et -1,5% respectivement).

Le centre est fréquenté à part égale par les hommes et les femmes (50,1 % et 49,9 % des nouvelles consultations). 60 % des consultations ont été réalisées à Neuchâtel et 40 % à La Chaux-de-Fonds.

## **Formations organisées par le COSM et interventions publiques**

Le service est intervenu à 21 reprises pour dispenser des formations et octroyer des informations à des publics divers (environ 900 personnes) durant l'année 2015. La majorité des interventions consistent à présenter la politique d'intégration du canton, le COSM et ses prestations, en particulier en lien avec la thématique de l'employabilité et de l'intégration professionnelle, notamment des

femmes migrantes. Le service a aussi participé à trois conférences de presse sur les thématiques prioritaires de la législature (intégration professionnelle et prévention des discriminations). Outre les formations liées aux mutilations génitales féminines et aux discriminations, le COSM a proposé des formations ciblées destinées à des publics de professionnel-le-s ou à des étudiant-e-s qui concernaient les thématiques des mariages forcés, les questions de migration et santé ou encore d'interculturalité. Un tiers des interventions du COSM était destiné à un public d'étudiant-e-s et/ou académique.

### ***Migrations féminines***

Outre le dispositif de consultation dont une partie des prestations est destiné spécifiquement aux femmes, d'autres actions sont menées en lien avec l'augmentation de la population féminine dans la migration.

En collaboration avec le service des migrations (SMIG) et l'antenne SIDA NE, le COSM a organisé 9 séances d'informations (administratives, juridiques et relatives à la santé) destinées aux artistes de cabaret en 2015 (17 personnes reçues). La suppression du statut d'artiste de cabaret a mis fin à cette prestation tandis qu'une réflexion a été entamée afin d'étendre ce dispositif à toutes les personnes travaillant dans les milieux érotiques. Grâce à la collaboration avec l'association Médecins du Monde Suisse un dispositif ad hoc a vu le jour en octobre 2015.

En ce qui concerne la lutte contre les mariages forcés, le service dispose d'une subvention fédérale jusqu'en 2018 qui lui permet de mettre l'accent sur la sensibilisation des jeunes par les pairs en collaboration avec le Parlement des jeunes et le délégué à la jeunesse et la sensibilisation des migrant-e-s en collaboration avec RECIF, le Groupe information sexuelle et éducation à la santé (GIS) et Espace Parents. Cette sensibilisation se veut non stigmatisante en visant des discussions autour des conflits intergénérationnels. Enfin, un second cycle de formation sur les questions liées aux mariages forcés et destinées aux professionnel-le-s a été lancé.

Le dispositif lié à la lutte contre les mutilations génitales féminines continue à être coordonné par le COSM. Une carte du réseau des professionnel-le-s a été créée pour optimiser l'échange d'informations entre les différent-e-s acteur-trice-s et assurer une prise en charge adéquate des victimes. En matière de formation et sensibilisation, s'il se révèle toujours difficile d'atteindre les pédiatres et gynécologues privé-e-s, l'information est diffusée dans le réseau santé grâce à une collaboration accrue avec le service de la santé publique.

Plusieurs projets destinés à soutenir l'insertion professionnelle des femmes ont également été soutenus (cf. domaine employabilité).

### ***Projet Migration Santé***

Dans le cadre d'un appel d'offre fédéral, le service de la santé, en collaboration étroite avec le COSM, est soutenu pour un projet "Migration et Santé". Le réseau cantonal qui se met en place depuis quelques années et qui vise à se renforcer a pour objectifs d'améliorer l'accès des populations migrantes aux prestations cantonales de santé et de diminuer l'écart constaté entre l'état de santé de la population migrante et celui de la population suisse. La première phase du projet vise précisément à améliorer le réseau tandis que des actions concrètes seront proposées dès 2016.

### ***Actions de communication***

En 2015, 12 candidatures (14 en 2014) sont parvenues au jury du prix "Salut l'étranger-ère !". Celui-ci a décerné le prix 2015 à Monsieur Pascal Helle et aux associations Alpha Plus et Tschudi Brothers Production lors de la cérémonie des 20 ans du prix tenue le 3 décembre 2015 au Locle.

Le bulletin d'information du COSM intitulé "NeuCHâtel-MondeS" a été diffusé 8 fois en 2015 aux associations migrantes ainsi qu'aux partenaires de l'intégration (990 adresses).

Le service a aussi soutenu la diffusion de 8 annonces radio (RTN) promouvant des manifestations culturelles et sportives significatives sous l'angle de l'intégration des migrant-e-s et des relations interculturelles se déroulant dans le canton.

Le programme "Vivre ici en venant d'ailleurs", qui vise à offrir un espace d'expression et de prise de parole des personnes migrantes vivant dans le canton, a permis la publication de 12 portraits publiés dans *Le Courrier neuchâtelois* ainsi que le même nombre de reportages radiophoniques

(diffusés sur RTN). Ces 12 personnes d'origine et de parcours divers ont pu transmettre leur parcours migratoire, la situation historique et politique de leur pays d'origine ainsi que leur vie quotidienne dans le canton. Depuis 2015 ces reportages sont organisés autour de thématiques trimestrielles prédéfinies en fonction notamment de l'actualité et des sujets de société. Ainsi, les 4 thématiques qui ont été abordées sont : la restauration, la religion musulmane, les gens du voyage et les professions de la santé. L'article et le reportage sont réalisés par un-e journaliste professionnel-le indépendant-e.

### **Domaine "Protection contre la discrimination"**

La prévention des discriminations est l'un des objectifs prioritaires de la législature et différentes actions sont venues s'ajouter aux prestations ordinaires du service.

En parallèle aux activités de conseil et d'information, le COSM a continué à recevoir des personnes victimes ou témoins d'actes racistes ou de discriminations raciales. En 2015, au total 26 consultations concernaient la question de la discrimination. Dans ce cadre, le service informe, recueille les plaintes, analyse la situation, oriente vers les services existants et met en œuvre si nécessaire une médiation.

Le COSM a continué par ailleurs à répondre aux questions des jeunes sur la thématique "Discrimination et racisme(s)" du site [ciao.ch](http://ciao.ch).

Coordonné par le COSM, le Forum "Tous différents-Tous égaux" (ci-après, le Forum) a organisé sa traditionnelle Journée contre le racisme le 21 mars 2015. Outre des spectacles au centre de Neuchâtel, un jeu grandeur nature (Ethnopoly) a réuni une quarantaine de personnes autour de la découverte de la diversité. Des activités ont été organisées en parallèle à la journée afin de toucher un public plus large.

Le service a aussi soutenu l'organisation de la Journée du réfugié, le 20 juin 2015, lors de laquelle la problématique de l'intégration sociale des réfugié-e-s a été mise en avant. Plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées au centre-ville de Neuchâtel et ont pu être sensibilisées aux difficultés rencontrées par les personnes arrivées par le biais de l'asile.

Le COSM a collaboré, comme en 2014, avec le Théâtre populaire romand (TPR) dans la réalisation d'une série d'activités et notamment trois spectacles "Les belles complications" autour de la perception du/de la migrant-e et des phénomènes migratoires ou les modifications des préjugés au contact de "l'autre". Dans ce cadre, le COSM a mis en place une action d'information et de sensibilisation auprès des collectivités des migrant-e-s et a mobilisé ces dernières dans la réalisation d'une série d'activités d'échanges et de rencontres entre les milieux artistiques, les spectateur-trice-s et les migrant-e-s (tables rondes avec témoignages, échanges de regards, cafés de rencontre, atelier de récit des migrations).

Toujours dans le cadre de ses activités de sensibilisation dans la lutte contre les discriminations et le racisme, le COSM a soutenu le projet "Kululeko" de Pro-juventute Arc jurassien dont les ateliers ont pour objectif de valoriser l'ouverture d'esprit. L'action a été réalisée en décembre 2015 auprès des élèves du Centre cantonal de formation professionnelle des Métiers du Bâtiment (CPMB) durant 5 journées d'intervention, touchant la majorité des élèves de l'établissement.

L'exposition de dessins de presse "La Suisse, terre d'asile", qui suscite la réflexion sur la question des discriminations à travers l'humour, a été présentée à plusieurs reprises en 2015 : dans le cadre de la semaine contre le racisme au Lycée Jean-Piaget, au Beau-Site en marge de la saison du TPR ainsi qu'au CPMB durant le mois de décembre.

Dans l'objectif de renforcer le principe de non-discrimination au sein de l'État de Neuchâtel, le COSM est intervenu lors d'un module "Politique interculturelle et prévention des discriminations" destiné aux aspirant-e-s policier-ère-s et a animé deux journées de formation "Vivre la diversité dans son travail" pour 9 collaborateur-trice-s des administrations cantonale et communale. Dans le cadre de la semaine d'actions contre le racisme en mars, le spectacle "Un fou noir au pays des blancs" a été présenté afin de sensibiliser le personnel des administrations à la question des discriminations. Plus de 200 personnes y ont assisté au Théâtre de Colombier.

## **Domaine "Langue et formation"**

Les résultats d'une évaluation externe (portée par le service cantonal de l'emploi et le COSM) afin d'analyser notamment la cohérence et l'efficacité du dispositif cantonal en matière de cours de langue ont conclu qu'il était important de renforcer la gouvernance du dispositif, de mettre le bénéficiaire au centre et de réorienter une partie du dispositif d'apprentissage et d'intégration sur les besoins et possibilités d'une population «peu scolaire» en adaptant les méthodes pédagogiques. Les autres recommandations incitent à décroquer le dispositif de l'intérieur et à l'ouvrir sur l'extérieur (monde du travail, lien avec les employeurs et les entreprises) et à approfondir l'analyse concernant la problématique des listes d'attente, des possibles «trous» dans l'offre de cours ou des bénéficiaires "tournant" ou passant au travers le dispositif. Dès la réception du rapport début 2015, le dispositif d'apprentissage linguistique, en particulier destiné aux personnes arrivées par le biais de l'asile, a été progressivement adapté aux recommandations et aux résultats débattus avec les partenaires concernés.

Il a ainsi été décidé de réorganiser la structure des cours de français et des compétences de base dans le domaine spécifique de l'asile. L'objectif principal de cette réorganisation est d'améliorer la cohérence du dispositif et d'offrir des cours adaptés aux besoins des personnes. Un plan d'action domaine asile a été mis en place et sa phase de concrétisation est prévue pour le printemps 2016. Un appel à projets "Langue et Compétences de base 2016" a été lancé auprès de tous les partenaires concernés en automne 2015 et permettra ainsi de réorganiser l'offre des cours selon le plan d'action. Ceci permettra d'adapter constamment l'offre aux besoins des personnes qui arrivent chaque année dans le canton.

En ce qui concerne spécifiquement le domaine de l'asile et les forfaits d'intégration gérés par le service, durant l'année 2015, 198 (151 en 2014) inscriptions à différents types de cours de langue ont été enregistrées. Des cours de français intensifs et semi-intensifs ont été organisés à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, à raison de quatre demi-journées ou deux demi-journées par semaine. Ces cours sont dispensés par le Centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA) et ont été suivis par environ 115 personnes. Un public plus jeune de réfugié-e-s et d'admis-ses provisoires avec un profil scolaire (65 places à l'année) a été orienté vers le Lycée Jean-Piaget afin de perfectionner ses connaissances linguistiques. Un total de 53 personnes ont suivi des cours de français à l'École Mosaique. Plus de 100 femmes ont pu suivre des cours de français ainsi que participé à des activités diverses (peinture, couture, etc.) auprès de RECIF. Afin de résorber la liste d'attente et d'offrir un autre type de finalité aux cours de français, des projets pilotes auprès d'autres institutions ont également eu lieu. L'objectif visé est différent selon l'institution : l'obtention de l'attestation reconnue DELF A2 (Balkan School à Neuchâtel) et un cours axé sur l'emploi avec l'obtention de l'attestation reconnue TELC A2 (École-Club Migros à Neuchâtel). Certaines personnes ont également suivi des cours de soutien en lecture et écriture auprès de l'Association Lire & Ecrire. D'une manière générale, la collaboration avec les institutions dans le cadre des compétences de base a donc été renforcée.

En dehors du dispositif mis sur pied dans le cadre de la gestion des forfaits d'intégration, le COSM soutient différentes institutions qui offrent des cours de français, en particulier pour les personnes nouvellement arrivées et coordonne le programme cantonal d'intégration et de connaissances civiques.

Des cours pour les nouvelles et nouveaux arrivant-e-s sont soutenus. Au total, 30 cours pour nouvelles et nouveaux arrivant-e-s ont été organisés sur l'année civile 2015, dont six étaient des cours dédoublés (5h/semaine au lieu de 2,5h). Ces cours ont permis à 377 personnes d'apprendre le français (353 en 2014) pour un montant accessible. La demande pour ces cours est continue, avec une liste d'attente. Cependant, la plupart des personnes peuvent y accéder en 3 mois.

Le programme d'intégration et de connaissances civiques (PICC) constitue un dispositif spécifique qui vise à familiariser les migrant-e-s à leur contexte de vie en Suisse et à la pratique du français dans les situations quotidiennes courantes. Selon le type de programme, l'accent est plutôt mis sur la pratique du français ou sur la connaissance de l'environnement social et institutionnel du canton ainsi que de la Suisse.

Durant cette année, cinq programmes distincts ont été réalisés en 9 classes annuelles, semestrielles ou trimestrielles (10 en 2014). En 2015, 238 personnes ont participé à l'un ou l'autre des programmes proposés (226 en 2014). Les participant-e-s étaient issu-e-s de plus de 50 pays diffé-

rents et les ressortissant-e-s des pays de l'Union européenne constituaient toujours le groupe le plus nombreux (32.8 %), suivis par les ressortissant-e-s des pays de l'Amérique latine (18.5 %).

D'autre part, le COSM, à travers les fonds fédéraux et cantonaux qu'il gère, a continué de soutenir différentes institutions soit en soutenant l'organisation des cours de langue, soit en finançant la formation FIDE de deux formateur-trice-s (RECIF et École Mosaïque) afin de les amener au "Certificat de formatrices et formateurs de langue dans le domaine de l'intégration".

Le service a aussi soutenu de nouveaux projets liés à l'apprentissage de la langue en 2015, à savoir RECIF qui a ouvert (à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel) deux cours de français portant sur la grossesse, la naissance et la petite enfance, Caritas qui organise des ateliers de français ou "Médiane" qui propose des cycles de formation alliant l'apprentissage du français et la découverte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

### **Domaine "Encouragement préscolaire"**

Afin de permettre aux familles de migrant-e-s d'avoir accès à des offres d'encouragement préscolaire adaptées à leur situation, dans le respect du principe de l'égalité des chances, le canton de Neuchâtel a été actif sur différents plans en 2014 et 2015 : la mise en œuvre d'une coordination bicéphale fructueuse assurée par le service de la cohésion multiculturelle (COSM) et le service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ), le soutien et développement du suivi à domicile des familles avec des enfants en âge préscolaire, en particulier pour celles avec des besoins spécifiques et enfin le renforcement et l'extension des mesures favorisant l'égalité des chances.

Différents projets qui visent à la fois les enfants, leurs parents et les professionnel-le-s qui les encadrent ont été soutenus en 2014 et 2015 dans le cadre de l'appel d'offre en vue d'atteindre les objectifs suivants : renforcer les compétences langagières des enfants, prévenir l'illettrisme, encourager la lecture de manière précoce, valoriser la langue et culture d'origine, préparer à l'intégration scolaire et à la séparation avec les parents, renforcer les compétences éducatives et d'intégration des parents, orienter et soutenir les parents, suivre les familles à domicile et renforcer le suivi hors cadre, former les professionnel-le-s, les bénévoles et les personnes en formation pour renforcer leurs compétences interculturelles. Un nouvel appel d'offre a été lancé pour les projets se déroulant en 2016 et 2017.

Outre les projets soutenus, un effort important a été mené pour la consolidation du réseau des acteur-trice-s de la petite enfance (structures d'accueil, maisons de quartier, bibliothèques, institutions, associations) par le biais d'un colloque annuel ainsi que de rencontres régulières.

### **Domaine "Employabilité"**

L'intégration professionnelle des personnes migrantes est l'une des priorités fixées par le Conseil d'État en matière de politique d'intégration et de lutte contre le racisme. La majorité des moyens est dédiée aux cours de français (cf. plus haut). En 2015, d'autres actions ont été menées et peuvent se résumer comme suit :

Le service a participé aux séances des groupes de pilotage et de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII) et a participé aux travaux de la stratégie départementale. Si son rôle est transversal, le COSM est principalement actif sur la question de la prévention des discriminations, de l'apprentissage de la langue et de l'intégration professionnelle des personnes relevant de l'asile.

La commission Travail et problèmes sociaux (TPS) de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle, qui réunit l'ensemble des acteur-trice-s du canton (État, collectivités migrantes et milieux économiques), a notamment émis et priorisé un certain nombre de recommandations en lien avec l'intégration professionnelle des personnes migrantes, sur la base des résultats d'une enquête portant sur les besoins et bonnes pratiques de différents secteurs économiques à l'égard de leurs employé-e-s migrant-e-s.

Les nouvelles collaborations avec les associations CAP et Découvrir ont été poursuivies en 2015 afin de mettre sur pied des mesures concrètes en faveur de l'insertion dans le marché du travail des femmes.

Une mesure pilote en partenariat avec la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture s'est déroulée entre septembre et octobre 2015. Sur les 9 personnes qui ont alterné cours de français et

stages pratiques sur des exploitations, une majorité est encouragée à parfaire son expérience dans le domaine de l'agriculture sans être toutefois considérée encore comme autonome. Des actions en 2016 devraient permettre d'augmenter leur employabilité.

A la demande de ses partenaires, le COSM a élaboré un catalogue commun des mesures conventionnées accessibles au public relevant des forfaits d'intégration afin de faciliter l'orientation des personnes suivies par les assistant-e-s sociaux-ales.

D'un commun accord avec le SMIG et les œuvres d'entraide, le COSM a émis un préavis positif sur la tenue de 91 (71 en 2014) projets individuels d'intégration (stages, formations, bilans d'évaluation, coaching individualisé, placements d'insertion socioprofessionnels, etc.).

### ***Domaine "Interprétariat communautaire"***

Le Centre d'interprétariat communautaire et de traduction (CIC) compte 117 traducteur-trice-s/interprètes parlant 46 langues. Durant l'année 2015, quelques nouvelles personnes ont été recrutées pour répondre à des demandes spécifiques (langue particulière, disponibilité selon les régions du canton, sexe, etc.).

Au cours du premier semestre 2015, une hausse de 571 actes (909.6 heures) d'interprétariat a été constatée dans le cadre des activités du CIC. Ce sont les professionnel-le-s du domaine social qui ont sollicité le plus souvent le service des interprètes (503 heures), suivies par les écoles (468.5 heures) et le domaine des soins (428.9 heures). Les secteurs de l'administration (4'589 lignes) et de la justice (2'804 lignes) ont demandé à traduire une quantité importante d'informations durant le premier semestre de l'année 2016.

En 2015, les quatre interprètes envoyés par le COSM en 2014 à Appartenances à Lausanne pour suivre une formation ont terminé avec succès leur formation et ont obtenu un certificat reconnu au niveau national d'interprète communautaire.

### ***Domaine "Intégration sociale"***

Le programme d'intégration cantonal prévoit que le COSM favorise la mise sur pied de projets d'intégration par des associations de migrant-e-s, des institutions publiques et privées. Il s'agit de projets qui visent la valorisation des échanges interculturels, de la diversité et du vivre ensemble, la promotion de la participation sociale et civique. Le soutien du COSM se traduit d'une part par des aides financières allouées pour les actions concrètes et, d'autre part, par un accompagnement individualisé sous forme de coaching et de conseil aux projets. En 2015, le COSM a reçu 35 projets et en a cofinancé 30. Plusieurs des projets visaient la sensibilisation contre les discriminations.

Le COSM a de plus continué son soutien au programme Alterconnexion. Ce dispositif a pour objectif d'appuyer l'intégration des jeunes migrant-e-s qui se trouvent en situation de risque de rupture sociale et professionnelle, à travers des mentors.

En 2015, la commission cantonale, présidée par le COSM et composée de représentant-e-s des équipes opérationnelles des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle et de Job Service, s'est réunie une fois. A cette occasion, la ville de La Chaux-de-Fonds a annoncé son retrait du dispositif. La Ville du Locle a décidé de poursuivre son engagement dans le dispositif et a entamé les réflexions pour redéfinir et réajuster le programme à la réalité et aux besoins spécifiques de sa population. Dans le Littoral, au total 54 jeunes connaissant un risque de ruptures sociale et professionnelle ont été suivis par 5 mentors en activité. Un sixième mentor a été engagé en novembre. Pour 20 d'entre elles-eux, les mentors ont pu trouver une solution (travail, stage, programme de formation, orientation vers institutions compétentes, etc.), le suivi continuant pour les jeunes resté-e-s sans solution et gardant encore des contacts avec leurs mentors.

### ***Naturalisations***

Après la réorganisation du COSM en 2015 qui a vu la naissance du secteur "Naturalisation", celui-ci a poursuivi ses activités entamées en 2008.

Durant l'année 2015, 746 dossiers ont été enregistrés (soit une diminution de 54 dossiers ou 6.75% par rapport à 2014), dont 198 dossiers de naturalisation facilitée, 215 dossiers des personnes de 2<sup>e</sup> génération et 3 auditions rogatoires.

Au niveau du traitement des dossiers, 888 l'ont été en 2015, le plus grand nombre de dossiers traités depuis que le COSM assume cette tâche. La différence entre le nombre de dossiers enregistrés (746) et le nombre de dossiers traités (888) résulte des 296 dossiers hérités de 2014 et qui ont été traités en 2015.

Enfin, durant l'année 2015, le COSM a été sollicité pour donner son avis sur divers projets de loi (fédéraux et cantonaux) relatifs à son domaine d'activité, dont le projet d'ordonnance fédérale d'exécution de la loi sur la nationalité et celui relatif à la modification de la loi sur le droit de cité neuchâtelois.

### ***Communauté de travail pour l'intégration et la cohésion multiculturelle (CICM)***

En 2015, la CICM s'est réunie à trois reprises en séance plénière et a placé l'année sous la thématique "Jeunesse et migration". Une conférence inaugurale de Rosita Fibbi a permis de dresser le portrait des jeunes neuchâtelois-e-s de toutes origines et celle-ci a été précédée par l'expression des préoccupations des membres de la commission, thématiques abordées le reste de l'année. Les questions de la scolarité, de l'encadrement des jeunes et des activités de loisirs et des possibilités de formation ont été discutées lors des plénières dans l'objectif de réaliser un état des lieux et d'évaluer, en 2016, les lacunes.

La commission "Migrations féminines" s'est réunie à quatre reprises. Dans le cadre de ses rencontres la commission a poursuivi son travail autour des quatre axes principaux qu'elle s'était fixée pour le programme de législature : la consolidation et la poursuite des actions menées durant la précédente législature en complément de mesures permettant une meilleure insertion professionnelle des femmes, un meilleur accès au système de santé ainsi qu'une meilleure connaissance du contexte social et du système politique. Les quatre séances ont permis notamment de poursuivre les réflexions autour du premier axe. Ceci par la présentation des mesures concrètes réalisées dans l'intégration socio-professionnelle des femmes migrantes.

La commission "Information" s'est réunie en plénière à trois reprises notamment en vue de clarifier sa mission et de préparer une stratégie de communication globale à l'intention de la CICM. Un concept de communication, préparé par un groupe de travail interne, a été présenté au bureau de la CICM et au COSM en avril 2015. Suite aux discussions internes et avec le bureau de la CICM, les missions de la commission "Information" ont été précisées sous forme de mandat de la CICM et les relations avec les communes en matière d'information ont été placées sous la responsabilité du COSM dans le cadre de ses collaborations, notamment en matière d'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant-e-s dans le canton. La commission a été chargée de proposer l'organisation et le concept d'un événement annuel (table ronde, conférence, etc.) en lien avec les thématiques traitées à la CICM ou en référence à l'actualité, tout en continuant à réfléchir aux lacunes de communication et à identifier les thèmes à traiter par des groupes de travail ad hoc.

La commission "Travail et problèmes sociaux" (TPS) s'est rencontrée lors de trois séances consacrées à l'insertion socio-professionnelles des migrant-e-s. Ses activités durant l'année 2015 ont principalement été axées autour d'une enquête rendant compte des besoins et bonnes pratiques de différents secteurs économiques à l'égard de leurs employé-e-s migrant-e-s. Après présentation des résultats de l'enquête, les commissaires ont émis et priorisé différentes recommandations. Parallèlement, deux présentations ont été proposées afin de mieux saisir les problématiques liées à l'intégration professionnelle des personnes migrantes.

Lors des trois séances de 2015, le Groupe de contacts "Musulmans" a traité notamment de l'actualité internationale et de son impact sur le canton de Neuchâtel. Ainsi les questions en lien avec le djihadisme et la radicalisation ont été abordées sous l'angle de la prévention, des processus et de leur impact sur le vivre ensemble. Un document de sensibilisation sur les rites d'inhumation des différentes communautés a par ailleurs été rédigé ; sa diffusion dans les différents cimetières du canton sera assurée en 2016. Un panorama des différentes communautés et associations musulmanes a enfin été dressé afin d'actualiser les données en lien avec l'islam dans notre canton.

### ***Collaborations nationales et intercantionales***

Une étroite collaboration a été instituée depuis plusieurs années avec la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM), la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR), la Conférence suisse des délégués à l'intégration (CDI) et le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et le COSM participe de manière régulière aux séances organisées.

La direction du COSM rencontre, sur une base régulière, ses homologues dans les cantons et communes latines et suisses, que ce soit dans le cadre de la CDI ou de la COSI (Conférence suisse des services spécialisés dans l'intégration). Ces collaborations supra-cantoniales complètent celles que le COSM assume couramment dans le canton avec de nombreuses entités publiques ou privées.

### **6.5. Perspectives**

Continuant à œuvrer de manière coordonnée et interinstitutionnelle tout en initiant des mesures pour améliorer les possibilités pour les migrant-e-s d'accéder au marché de l'emploi et en accentuant ses actions de prévention des discriminations, le COSM souhaite, en 2016, entamer une réflexion sur la question de l'intégration sociale. Face aux arrivées constantes, d'Union européenne ou de zones de conflit, les enjeux pour la cohésion sont avant tout sociaux. La création de lien est certes une question privée, mais des incitations, des conseils et des soutiens peuvent faciliter les rencontres et les échanges et, par là même, l'insertion des personnes nouvellement arrivées dans le tissu social neuchâtelois. L'intégration concerne en effet la population dans son ensemble.

En parallèle, tout en continuant à œuvrer pour l'accomplissement des objectifs du PIC, le service se prépare déjà pour le second programme d'intégration cantonal qui entrera en vigueur en 2018 et devra être validé courant 2017.

## 7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE

### 7.1. Missions

Le service de l'action sociale (SASO) est constitué de 5 entités fonctionnelles qui poursuivent les missions suivantes :

- Direction du service (SASO-Dir) : diriger les activités des entités du service et assurer la coordination de l'action sociale, qu'elle soit publique ou privée ;
- Office cantonal de l'aide sociale (ODAS) : conseiller et surveiller les services sociaux communaux/régionaux (SSR), leur fournir les outils réglementaires (directives) nécessaires à la bonne application de l'aide sociale. Soutenir et diriger les assistants sociaux dans les situations complexes ou difficiles. Contrôler et répartir les charges d'aide matérielle. Organiser et assurer le financement de l'offre d'insertion socioprofessionnelle s'adressant aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE) : apporter une aide administrative, juridique et financière aux créanciers alimentaires en difficulté ;
- Office des bourses (OCBE) : favoriser, par une aide financière, les études et la formation des personnes qui ont les aptitudes nécessaires sans disposer des ressources financières suffisantes ;
- Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM) : veiller au respect de l'obligation de s'assurer. Accorder des réductions de primes LAMal aux assurés de condition modeste. En matière de contentieux, régler les créances (primes et/ou participations aux coûts imputés) des assurés auprès des assureurs afin d'assurer un droit aux prestations.

### 7.2. Objectifs de l'année

L'année 2015 correspond au premier exercice de la facture sociale harmonisée (Rapport 13.050). Pour rappel, l'harmonisation des taux de financement de plusieurs prestations d'action sociale (40% à charge des communes et 60% à charge de l'État) consacre la volonté de conserver une implication active de l'État et des communes dans la conduite de la politique sociale, tout en supprimant des distorsions néfastes qui empêchent d'aborder d'indispensables réformes. Nouvel organe central consultatif mis en place par la législation, le Conseil de la facture sociale, composé des responsables politiques des 8 régions sociales du canton (les 8 guichets sociaux régionaux) sous la présidence du chef du DEAS, s'est réuni à chaque trimestre en 2015. Sur le plan plus opérationnel, le SASO a mis en place, notamment avec le concours de l'ODAS et de la responsable financière du département, un nouveau système de répartition des dépenses et de facturations régulières à destination des communes. Enfin, on précisera que le nouveau responsable financier du service, notamment engagé en prévision de l'introduction de la facture sociale, a cessé ses activités au 31 octobre après 13 mois de fonction, n'ayant pas donné satisfaction.

Tout au long de l'année, sous la direction du chef de département, le SASO a œuvré de concert avec le service cantonal de statistique à l'élaboration d'un Rapport social 2015. Ce document statistique, rédigé selon les recommandations de la CDAS, sera publié en 2016.

Comme l'année précédente, plusieurs collaborateurs de la direction du service et de l'ODAS (spécialement son secteur "insertion") ont continué de prendre une part active aux travaux initiés par le département concernant la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, en présidant ou participant à plusieurs groupes de travail et grandes réunions.

Enfin, dès septembre, le service, par sa direction et le secteur "contrôle" de l'ODAS, a collaboré de manière étroite avec d'autres services (notamment le secrétariat général du département, le service de l'emploi et le service des contributions) dans le cadre des travaux faisant la promotion de la lutte contre les abus. Il a contribué et participé à la mise sur pied de la campagne neuchâteloise de

sensibilisation et de prévention "Réglo", dont le démarrage est prévu au tout début de l'année 2016.

### 7.3. Ressources

Les effectifs du service de l'action sociale au 31 décembre 2015 enregistrent une légère augmentation en comparaison avec l'exercice précédent soit : 58 collaborateurs (dotation officielle, sans le personnel placé temporairement, ni les stagiaires et apprentis) pour un total de 42,8 EPT (+ 2,4 EPT) selon la répartition suivante :

- Direction du service avec 3 EPT (- 0,1 EPT), soit : 1 chef de service (100%) ; 1 juriste/collaboratrice scientifique (70%) ; 2 collaborateurs scientifiques (130%) ; 1 responsable financier (vacant).
- ODAS avec 12,8 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 1 responsable des programmes d'insertion (80%), 1 collaboratrice spécialisée en insertion (80%), 1 conseillère sociale pour l'insertion des personnes de moins de 35 ans (70%), 2 animateurs pour le programme d'insertion Ressources (150%), 1 collaboratrice administrative pour le programme d'insertion Ressources (40%), 1 conseiller administratif (100%), 3 conseillers sociaux (200% ; + 1 EPT), 1 responsable du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du contrôle de la gestion des dossiers (100%), 1 comptable (100%), 2 collaboratrices administratives chargées du secrétariat (160%).
- ORACE avec 8,3 EPT, soit : 1 chef d'office (100%), 6 juristes, gestionnaires de dossiers (450%), 4 collaboratrices administratives (200% pour le secrétariat et 80% pour la comptabilité) et 1 apprenti employé de commerce en 3<sup>e</sup> année (hors dotation).
- OCBE avec 2,8 EPT, soit : 1 chef d'office (80%) et 3 collaboratrices spécialisées (200%) ; un collaborateur est mis à disposition par l'OCAM pour les tâches de secrétariat (50% hors dotation de l'OCBE).
- OCAM, avec 15,9 EPT, soit : 1 chef d'office et 1 adjoint (200%), 4 collaborateurs au secrétariat/réception/courrier (240%), 3 collaboratrices à la révision financière/contentieux (250%), 6 collaboratrices à la révision des subsides (450% ; + 0,5 EPT), 6 collaboratrices à la gestion de l'affiliation (400% ; + 1 EPT) et 1 collaboratrice à la gestion de l'UE (50%).

### 7.4. Événements principaux

Dans l'aide sociale, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) a œuvré à l'élaboration de nouvelles normes/recommandations en matière d'aide matérielle au niveau national, dans la prévision d'une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le service de l'action sociale, comme ses homologues des autres cantons, a été associé à ces travaux tout au long de l'année et à des degrés divers, stratégiques et opérationnels. Désormais, ces normes sont validées par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS).

Dans le domaine des bourses, le Conseil d'État a modifié l'arrêté relatif aux montants déterminants des aides à la formation, afin d'encre mieux tenir compte des frais d'entretien englobés dans le calcul du budget des familles soutenant la personne en formation.

Au niveau de l'assurance-maladie, est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'arrêté fixant les normes de classification et les montants des subsides en matière d'assurance obligatoire des soins pour l'année 2015. De plus, en septembre 2015, le Conseil d'État a décidé de limiter encore davantage pour l'année 2016 le subside octroyé en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale. En 2016, la prime LAMal d'un bénéficiaire de l'aide sociale n'est plus subsidiée par l'OCAM à hauteur du montant effectif mais uniquement à hauteur d'un montant maximal très proche de la prime la plus basse dans le canton de Neuchâtel (prime de référence cantonale, PARC 2016).

Deux réformes essentielles de l'action sociale menées ces dernières années ont fait l'objet d'un rapport préliminaire du Contrôle cantonal des finances (CCFI) : d'une part le Dispositif ACCORD, qui est entré en 2015 dans une phase de stabilisation, une année après sa mise en production, et d'autre part, la Facture sociale harmonisée. Plus spécifiquement en ce qui concerne l'activité même du service, on notera que le CCFI a procédé également durant l'année 2015 à différents

examens portant sur les comptes 2014, la gestion financière et le système de contrôle interne des cinq entités du service ; il a terminé son analyse et rendu ses rapports encore en 2015 en ce qui concerne l'OCBE et l'OCAM.

Enfin, on relèvera le déplacement des activités du SASO pendant une période d'une année en raison du programme d'assainissement de l'immeuble de l'Espace de l'Europe 2 à Neuchâtel. En effet, ce bâtiment qui accueille l'essentiel du service, à l'exception du Programme d'insertion Ressources, a subi d'importants travaux de façade en 2015-2016 sur une durée d'environ 12 mois. Dès avril 2015, le SASO a migré sur le site de Perreux à Boudry dans le bâtiment Les Pins, grâce à l'étroite collaboration du service des bâtiments. Le déménagement a généré quelques désagréments pour les usagers bien que l'accès soit facilité par une desserte en transports publics et un parking "visiteurs" proche d'une sortie d'autoroute, mais il a surtout préservé la sérénité des collaborateurs du service face à de longs travaux, lourds, très bruyants et générant bien d'autres nuisances au quotidien.

## 7.5. Activités/Réalisations

### 7.5.1. Direction du service

#### ***Harmonisation et coordination des prestations sociales : Dispositif ACCORD et guichets sociaux régionaux (GSR)***

A l'ouverture des GSR ([www.ne.ch/saso/gsr](http://www.ne.ch/saso/gsr)) le 6 janvier 2014 a succédé une période d'adaptation particulièrement difficile et chargée durant toute l'année 2014. Après une année de fonctionnement, la Conférence des directeurs communaux en charge du social (CdC Social) et le chef du DEAS ont souhaité pouvoir poser un diagnostic sous l'angle opérationnel et organisationnel. Le SASO a ainsi été mandaté en février 2015 afin d'établir ce bilan, avec pour but principal de répondre à la question suivante : le Dispositif ACCORD est-il stabilisé? Ou, en d'autres termes, qu'est-ce qui "marche" ou "ne marche pas" dans ACCORD ? Le bilan a permis d'apporter la réponse claire suivante : le Dispositif ACCORD est stabilisé.

Ce bilan, livré à fin juin 2015, a été réalisé autour de trois axes :

- une enquête en ligne (auprès des autorités politiques et des professionnels du social) ;
- des entretiens semi-directifs (auprès des huit GSR) ;
- des relevés statistiques à partir de BACEDOS.

On constate que tous les objectifs opérationnels à court terme sont atteints, de la mise en place des GSR et d'une base de données communes (BACEDOS) à l'anticipation des situations complexes, en passant par le dépôt d'une seule demande de prestations sociales en lieu et place d'une demande par secteur. Quant aux objectifs à moyen terme, le bilan est pour l'heure plus mitigé. Certains éléments semblent toutefois déjà acquis (proximité de l'accès aux prestations, risque diminué d'erreurs ou de situations inévitables, transparence accrue de la situation des bénéficiaires, renforcement des liens entre État, communes et secteurs prestataires). A l'inverse, d'autres ne le sont pas, à tout le moins pas dans les proportions espérées : rationalisation du travail administratif, logistique et désengorgement des services sociaux régionaux.

Toujours dans le cadre du bilan, on notera que les relevés statistiques ont mis en évidence une réduction significative du temps moyen écoulé entre le passage au GSR de l'utilisateur et la transmission de sa demande au 1<sup>er</sup> secteur susceptible de verser des prestations (de 80 jours à l'ouverture des GSR en janvier 2014 à moins de 10 jours en mai 2015). Par ailleurs, aucun effet pervers important n'a été identifié, tel que par exemple un "appel d'air" significatif notamment pour le secteur de l'aide sociale. Sur le plan statistique, plus de 11'000 demandes de prestations sociales (DPS) ont été créées en 2015. Ce chiffre témoigne à lui seul du volume très élevé de dossiers à traiter par les GSR dans un 1<sup>er</sup> temps, ensuite par les secteurs prestataires en fonction de l'orientation donnée à chaque DPS.

Rattaché à la direction du service, le bureau ACCORD, terme désignant désormais l'ancienne équipe de projet, accompagne encore plusieurs groupes de travail et fait office d'indispensable courroie de transmission.

Sur le plan informatique, un nouveau développement mis en production en juillet 2015 a considérablement accru l'autonomie des gestionnaires des GSR pour une série d'opérations. De nouveaux développements sont en préparation.

S'agissant enfin des ressources humaines, le modèle de financement mis en place pour 2015, basé sur la reconnaissance des postes créés dans les communes sièges des 8 GSR et assorti d'une fourchette tenant compte du volume de dossiers traités s'est révélé adéquat. Les décomptes établis en fin d'année sur sollicitation du SASO ont livré des données dans la cible en fonction de la fourchette prévue par la réglementation.

### ***Collaboration interinstitutionnelle (CII)***

Pour rappel, c'est sous l'impulsion de la Confédération que la collaboration interinstitutionnelle s'est développée. Relevons la poursuite de rencontres annuelles réunissant autour de cette thématique l'ensemble des cantons et la création d'un bureau national CII en 2012. La mise en place de cet organe matérialise la volonté de la Confédération de formaliser davantage encore ce type de collaborations transversales. Les journées nationales CII 2015 ont par ailleurs été organisées à La Chaux-de-Fonds.

Au niveau cantonal, la démarche de collaboration interinstitutionnelle est menée par un groupe de pilotage (GP CII) mandaté par le Conseil d'État et réunissant les responsables des secteurs de l'action sociale, de l'emploi, de l'assurance-chômage, de l'assurance-invalidité, des formations post-obligatoires, des migrations et de la cohésion multiculturelle.

L'ensemble des secteurs impliqués dans la CII sont associés aux démarches de définition de la stratégie d'intégration professionnelle, menées sous la conduite du département. Dans ce cadre, un projet particulier a vu le jour en 2014 par la mise en place d'un réseau de collaboration interinstitutionnelle (ci-après "Réseau CII NE"). Le Réseau CII NE vise à renforcer la collaboration entre trois secteurs (le service de l'emploi via son office régional de placement, l'office de l'assurance-invalidité par son secteur réadaptation et les services sociaux régionaux), afin de favoriser l'intégration professionnelle de certaines personnes qui les sollicitent. Il met en place une détection systématique et une prise en charge coordonnée des personnes qui disposent d'un potentiel d'intégration professionnelle, mais qui présentent des difficultés nécessitant la mise en commun des compétences professionnelles des différents secteurs et une coordination entre ceux-ci.

Depuis la fin de l'année 2014, le Réseau CII est opérationnel et traite les premières situations soumises par l'un des trois secteurs impliqués. L'identification des dossiers se fait à l'aide d'un outil commun aux 3 secteurs concernés intitulé "grille d'analyse". Réalisée en 2015, une évaluation met clairement en exergue l'intérêt de cette coordination systématique pour certains dossiers. Il s'agit désormais de réfléchir à l'intégration de cette démarche dans la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle.

On notera encore, comme exemple de CII, la réforme des mesures d'intégration professionnelle (MIP) pour les demandeurs d'emploi suivis par l'ORPN et arrivant en fin de droit de chômage. Un suivi conjoint entre les conseillers en placement de l'OFET et les collaborateurs des services sociaux est prévu durant cette phase-pilote. Cette plus-value qualitative permet une parfaite interaction entre les professionnels des deux domaines précités dans le but d'assurer un suivi optimisé avec l'objectif d'un retour à l'emploi.

Enfin, sur décision du GP CII, un nouveau groupe nommé "Compétences de base", a reçu pour mandat de coordonner et promouvoir la formation aux compétences de base des adultes dans la perspective d'une insertion sociale et/ou professionnelle.

### ***Coordination interdépartementale de la politique sociale (CIPOS)***

La loi sur l'action sociale confie au Conseil d'État le soin d'assurer la coordination interdépartementale de la politique sociale. Cette coordination est promue par le SASO en collaboration avec un groupe de travail (GT CIPOS) composé de représentants des services de l'administration cantonale concernés par la politique sociale de l'État. Ce groupe est chargé d'une part d'évaluer les ef-

fets des mesures sociales propres à chaque secteur sur la politique sociale de l'État et d'autre part de proposer les adaptations nécessaires pour atteindre les buts de la coordination interdépartementale.

Le GT CIPOS s'est réuni à deux reprises en 2015. Dans le cadre du monitoring de la pauvreté qu'assure Caritas au niveau national, il a répondu – s'agissant d'un thème transversal à la politique sociale cantonale – au questionnaire "Prévention et lutte contre la pauvreté des familles". Il a pris connaissance des travaux en cours dans le canton sur le Rapport social et son volet statistique, ainsi que des conclusions du Bilan intermédiaire de la mise en place du Dispositif ACCORD. Lui ont également été présentés la suite des travaux lancés par le Conseil d'État en matière d'intégration professionnelle et les réflexions et options de la CDAS au sujet des normes d'aide matérielle de la CSIAS.

Le GT s'est par ailleurs familiarisé avec la procédure suivie dans l'étude BAKBASEL "Evaluation des finances du canton de Neuchâtel". Le projet de rapport sur les familles d'accueil lui a été présenté de même que le premier volet de la campagne Réglo de lutte contre les abus. Il a été informé des démarches effectuées par l'office du logement dans le cadre de l'extinction des aides fédérales, afin d'anticiper l'augmentation des loyers et de réunir tous les acteurs concernés. Enfin, le GT CIPOS a suivi l'évolution des législations fédérale et cantonale dans le cadre de la veille qu'il assure des réformes conduites en matière de prestations sociales.

### **Subventions aux organismes du domaine social ambulatoire**

Comme chaque année, les organismes du domaine social privé suivants ont pu bénéficier des subventions octroyées par le service de l'action sociale sur la base de contrats de prestations. Pour la 1<sup>ère</sup> fois dès 2015, ces charges ont été mises au compte de la facture sociale harmonisée et sont donc partagées avec les communes :

<b>Organismes subventionnés</b>	<b>Montants payés</b>
	Fr.
Association neuchâteloise de médiation familiale	18'000.–
Caritas Neuchâtel	113'300.–
Caritas, indemnisation pour la gérance des dossiers des réfugiés statutaires C	206'500.–
Caritas, service des dettes	120'000.–
Centrevue (FAS)	175'500.–
Centre œcuménique de rencontre et d'animation (CORA), Fleurier	65'000.–
Centre social protestant	206'000.–
Centre social protestant, indemnisation pour gérance des dossiers réfugiés stat. C	210'000.–
Centre social protestant, service de consultations conjugales	82'400.–
Centre social protestant, service des dettes	240'000.–
FAS, redevance informatique des services privés	88'000.–
FAS, service de consultations conjugales, La Chaux-de-Fonds	82'400.–
Fondation SEREI, La Chaux-de-Fonds	10'000.–
La Main tendue	30'000.–
Fondation neuchâteloise pour la coordination de l'action sociale (FAS)	377'000.–
Pro Senectute	247'200.–
Centres de consultation LAVI (FAS)	810'000.–
<b>Total des subventions versées aux organismes</b>	<b>3'141'300.–</b>

Le SASO a en outre accordé ponctuellement un soutien financier à des actions comme la Carte culture de Caritas (5'000 francs) et le collectif de distribution alimentaire Partage à La Chaux-de-Fonds (4'000 francs). Il a également conclu une convention de collaboration avec la Fondation Serrei (60'000 francs) pour du conseil juridique en matière d'assurances fédérales à l'attention des bénéficiaires de l'aide sociale.

### ***Application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI)***

L'activité relative à la LAVI dans le canton de Neuchâtel relève de la compétence du centre de consultation dont les bureaux sont situés à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds et qui sont placés sous la responsabilité de la Fondation pour la coordination de l'action sociale (FAS). A ce titre, on relèvera que 784 dossiers LAVI ont été traités en 2015 (401 nouveaux), dont 213 ont fait l'objet d'une aide financière. Dans ce cadre, le chef de service a suppléé l'absence de directeur à la FAS, en reprenant la mission de valider ou non les demandes d'aides à plus long terme (APLT).

Le service de l'action sociale, comme autorité de subventionnement LAVI, a versé en 2015 :

- 810'000 francs pour l'exploitation du centre de consultation (sur 2 sites) ;
- 241'981 francs pour les aides financières accordées par le centre LAVI (rubrique "aide LAVI") ;
- 191'604 francs pour les 18 demandes d'indemnisation et de réparation morale approuvées par décision du chef du DEAS (rubrique "indemnités LAVI").

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), une indemnité de 100'000 francs a été versée par le SASO à la FAS pour couvrir les coûts du poste de chargée de mission latine ; cette dépense est refacturée aux cantons latins sur la base d'une convention CLASS.

### ***Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement***

Le comité de direction du Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement a tenu 3 séances de travail en 2015, présidées par le chef du service de l'action sociale. Pour sa part, le Conseil de fondation s'est réuni, sous la présidence du chef du DEAS, en novembre pour sa séance annuelle. Il a alors pris connaissance du rapport oral annuel (2014) du comité de direction, a examiné le rapport du contrôle cantonal des finances et accepté les comptes à l'unanimité.

En 2015, une seule demande formelle de prêt a été adressée par les services agréés (Caritas et CSP). Ceux-ci ont en effet rencontré des difficultés avec l'office du contentieux général de l'État dans les négociations des plans de désendettement. L'unique demande a été acceptée pour un montant total de 15'951 francs (en 2014 quatre demandes ont été acceptées pour un total de 37'190 francs). A fin 2015, le montant total des 13 prêts en cours s'élevait à 140'384 francs (159'626 francs à fin 2014).

## **7.5.2. Office cantonal de l'aide sociale (ODAS)**

La rigueur des législations fédérales en matière sociale a continué en 2015 de produire des reports de situations, et a donc généré des charges supplémentaires pour l'aide sociale. En particulier, la modification de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) continue d'influencer de manière sensible le recours à l'aide sociale. En effet, celle-ci prévoit notamment une diminution importante du nombre maximum d'indemnités de chômage, ainsi qu'une prolongation des délais d'attente avant de pouvoir bénéficier d'indemnités. Ainsi, les personnes contraintes de solliciter un soutien financier pour ces motifs sont toujours nombreuses.

En matière de charges d'aide matérielle de la communauté neuchâteloise, le résultat final de l'année 2014, soit l'aide matérielle versée par les autorités d'aide sociale en 2014 (services sociaux régionaux, CSP, Caritas et l'ODAS) avec bouclage définitif à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2015 s'élève à 101'436'736 francs. Ces dépenses sont supérieures de 1,20% à celles de l'année précédente. Ainsi donc, après une hausse assez nette enregistrée lors de l'exercice précédent (+9,76%), les charges d'aide matérielle dans le canton de Neuchâtel ont connu une quasi stabilité en 2014. Pour rappel, ces montants sont répartis entre l'État et les communes, à raison de 40% à charge de l'État et 60% à charge de l'ensemble des communes, pour la dernière fois. En effet, dès l'exercice 2015, les charges d'aide matérielle constituent une des rubriques de la Facture sociale et la répartition État-communes se trouve inversée (60% à charge de l'État et 40% à charge des communes). La répartition entre communes est faite au prorata de la population.

A propos des nouveaux dossiers d'aide sociale ouverts au cours de l'année 2015, on constate une légère augmentation puisque leur nombre est passé de 2'273 en 2014 à 2'360 en 2015. Parmi les

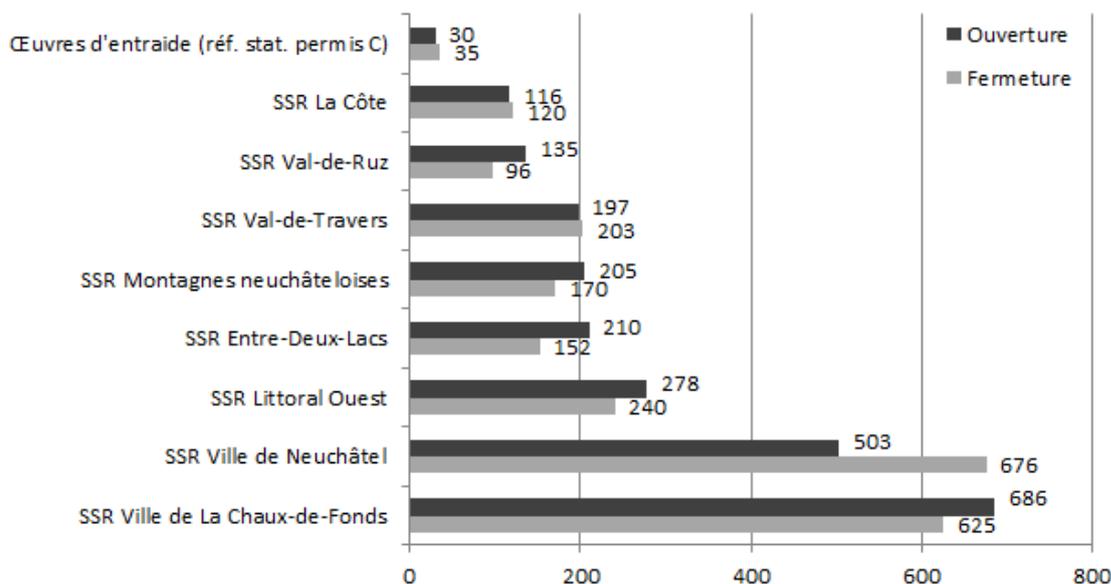
causes d'indigence, les plus importantes restent toujours les causes économiques : "défaut de gain" à 55,4% des nouveaux dossiers et "chômage" à 23,1%.

Toujours concernant les nouveaux dossiers ouverts en 2015, par groupe d'âge, on constate que les jeunes sont encore les plus touchés. La catégorie des 18-29 ans représente 34,3% des nouveaux dossiers (34,6% en 2014) et la catégorie des 30-39 ans pas moins de 22,3% (contre 21,2% en 2014).

Au titre des clôtures de dossiers en 2015, pas moins de 2'317 fermetures ont été enregistrées. Le solde entre les nouveaux dossiers ouverts (2'360) et les dossiers fermés est donc de + 43 dossiers. Parmi les causes de fermeture, les plus nombreuses sont celles inhérentes à une fin d'intervention en raison de revenus suffisants (reprise d'une activité lucrative, augmentation des revenus, aide en amont de l'aide sociale, etc.), soit 38,8%. Autre cause importante : l'octroi d'une prestation liée à l'assurance-chômage (indemnités, mesure LACI, MIP), soit 19,1% des causes. Citons encore l'octroi d'une prestation d'une assurance du 1<sup>er</sup> pilier ou d'une autre assurance (maladie ou accident), soit 12,8% des causes.

On notera, par ailleurs, que l'ODAS a pu étoffer son secteur "conseil social". Ainsi, deux conseillères ont été engagées à 50%, ce qui a permis, d'une part, de mieux encadrer et aiguiller les assistants sociaux des services sociaux régionaux (SSR) dans la prise en charge de situations problématiques, et d'autre part de dégager du temps pour œuvrer à la rédaction de directives et autres instruments de travail dans le but d'améliorer les aides à la décision des autorités d'aide sociale.

### Ouverture et fermeture des dossiers en 2015, par SSR



## STATISTIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS EN COURS D'ANNEE

1. Par cause d'indigence		Nb de dossiers			En % du total		
		2015	2014	2013	2015	2014	2013
	<b>Handicap physique ou psychique</b>	<b>211</b>	<b>150</b>	<b>176</b>	<b>8.9</b>	<b>6.5</b>	<b>7.4</b>
10	Maladie	43	60	47	1.8	2.6	2.0
12	Accident	13	7	10	0.6	0.3	0.4
14	Maladie psychique	22	9	26	0.9	0.4	1.1
16	Demande AI en cours	133	74	93	5.6	3.3	3.9
	<b>Défaut de soutien</b>	<b>176</b>	<b>164</b>	<b>193</b>	<b>7.6</b>	<b>7.2</b>	<b>8.1</b>
20	Carence de la parenté	46	39	43	1.9	1.7	1.8
22	Séparation, divorce ou abandon	130	125	150	5.5	5.5	6.3
	<b>Placement personnes âgées + décès</b>	<b>84</b>	<b>68</b>	<b>69</b>	<b>3.6</b>	<b>3.0</b>	<b>2.9</b>
30	Placement home pour personnes âgées	2	4	3	0.1	0.2	0.1
32	Décès	82	64	66	3.5	2.8	2.8
	<b>Inadaptation sociale</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>0.9</b>	<b>0.8</b>	<b>0.4</b>
40	Délinquance	15	9	7	0.6	0.5	0.3
42	Alcoolisme	2	4	2	0.1	0.2	0.1
44	Toxicomanie	4	6	3	0.2	0.3	0.1
	<b>Causes économiques</b>	<b>1'868</b>	<b>1'872</b>	<b>1'927</b>	<b>79.2</b>	<b>82.3</b>	<b>81.2</b>
50	Défaut de gain	1'308	1'240	1'268	55.4	54.6	53.4
52	Chômage	544	606	606	23.1	26.7	25.5
54	Rapatriement	16	26	53	0.7	1.1	2.2
<b>Total :</b>		<b>2'360</b>	<b>2'273</b>	<b>2'377</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

2. Par groupe d'âge (selon le chef de famille titulaire du dossier)		Nb de dossiers			En % du total		
		2015	2014	2013	2015	2014	2013
	Moins de 18 ans	49	39	52	2.1	1.7	2.2
	De 18 à 24 ans	477	467	498	20.2	20.5	21.0
	De 25 à 29 ans	333	321	330	14.1	14.1	13.9
	De 30 à 39 ans	527	482	545	22.3	21.2	22.9
	De 40 à 49 ans	443	468	478	18.8	20.6	20.1
	De 50 à 59 ans	364	344	320	15.4	15.1	13.5
	60 ans et plus	167	152	154	7.1	6.7	6.5
<b>Total :</b>		<b>2'360</b>	<b>2'273</b>	<b>2'377</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Remarque :**

Par rapport à l'année 2014, le nombre de nouveaux dossiers ouverts en 2015 a augmenté de 3.8 %.

### Principales données des années 2012, 2013 et 2014

	2012	2013	2014	
Vue d'ensemble	Nombre	Nombre	Nombre	Différence en % (2013-2014)
Total dossiers avec prestation durant la PE	7'091	7'364	7'382	0.2
Total bénéficiaires avec prestations durant la PE	12'139	12'658	12'508	-1.2
Nombre de personne par dossier	1.71	1.72	1.69	-1.4
Taux d'aide sociale	7.0	7.3	7.1	-2.7
Nombre nouveaux dossiers (selon règles gestion OFS)	2'489	2'401	2'294	-4.5
Nombre de dossiers clos (selon règles gestion OFS)	1'989	2'009	2'151	7.1

### Structure des bénéficiaires

	2012		2013		2014		
Age	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Nombre	Prop. En %	Différence en % (2013-2014)
<b>Total</b>	<b>12'138</b>	<b>100.0</b>	<b>12'656</b>	<b>100.0</b>	<b>12'504</b>	<b>100.0</b>	<b>-1.2</b>
0 - 17 ans	3'580	29.5	3'685	29.1	3'582	28.6	-2.8
18 - 25 ans	1'816	15.0	1'880	14.9	1'802	14.4	-4.1
26 - 35 ans	1'872	15.4	2'007	15.9	1'960	15.7	-2.3
36 - 45 ans	2'022	16.7	2'081	16.4	2'044	16.3	-1.8
46 - 55 ans	1'794	14.8	1'882	14.9	1'931	15.4	2.6
56 - 64 ans	924	7.6	965	7.6	1'033	8.3	7.0
65 - 79 ans	92	0.8	123	1.0	123	1.0	0.0
80 ans et plus	38	0.3	33	0.3	29	0.2	-12.1
Non répondu	1	0.0	2	0.0	4	0.0	-

#### Remarques :

- PE = période d'enquête.

- Les données sont issues de la statistique de l'aide sociale du canton de Neuchâtel établie annuellement par l'OFS.  
(avec prise en compte des réfugiés et personnes admis provisoirement - AP+7)

- Sans les doubles comptages.

### Dispositif d'insertion géré par l'ODAS

En participant à une mesure d'insertion, les bénéficiaires de l'aide sociale fournissent une contre-prestation à l'aide matérielle qu'ils perçoivent. Ils ont ainsi l'opportunité de côtoyer un environnement plus proche de la vie professionnelle et de tenir un rôle actif et dynamique dans leur rapport à l'autorité d'aide sociale.

Durant l'année 2015, l'ODAS a collaboré avec vingt-cinq programmes d'insertion, à savoir : le programme Ressources-ISP (le seul placé entièrement sous la responsabilité de l'ODAS), Feu-Vert Entreprise, Les Ateliers Phénix, La Joliette, Télé "Objectif-Réussir", Teen-Services, Evologia, Les Couturiers du Temps, Pôle Industrie, Drop-In – Le13Ouvert, EcoVal, les Villages d'Artisans du Bas et du Haut, Caritas-ISP (regroupement de 4 structures : Espace des Montagnes, Epicerie Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, Le Pantin), IPT Intégration Pour Tous, Atelier 93, Comm'zone et MyFlore. De plus, l'ODAS a entamé plusieurs nouvelles collaborations avec les structures suivantes : Conversio-MCH, PerspectivePlus, Atelier Fil, Coin Bleu, CAP, CPTT-Le Seuil et, pour finir, Génocidé qui fut un projet d'action socio-artistique limité à 3 mois.

Au total, ces programmes ont offert en permanence environ 401 places disponibles (à mi-temps). Les activités qui y sont déployées s'apparentent à celles que l'on peut rencontrer dans le secteur économique. A relever que plusieurs programmes ont développé des ateliers professionnels. Par ailleurs, deux programmes proposent aux participants une démarche intellectuelle sur eux-mêmes et les aident à mettre sur pied et à concrétiser un projet individuel d'insertion sociale ou professionnelle.

Par ailleurs, le secteur insertion de l'ODAS a une nouvelle fois pu financer des formations de courte ou moyenne durée. Cette opportunité s'est soldée par un franc succès et confirme que les bénéficiaires de l'aide sociale sont particulièrement intéressés à se former ou à compléter leurs formations en vue de se réinsérer sur le marché du travail.

Autre possibilité d'insertion, l'autorité d'aide sociale et le bénéficiaire peuvent convenir d'un projet d'insertion individuel qui se réalise en dehors d'une structure de groupe, s'il apparaît comme une solution préférable pour l'intéressé (par exemple : stage de trois mois dans une PME, auprès d'un artisan ou autre).

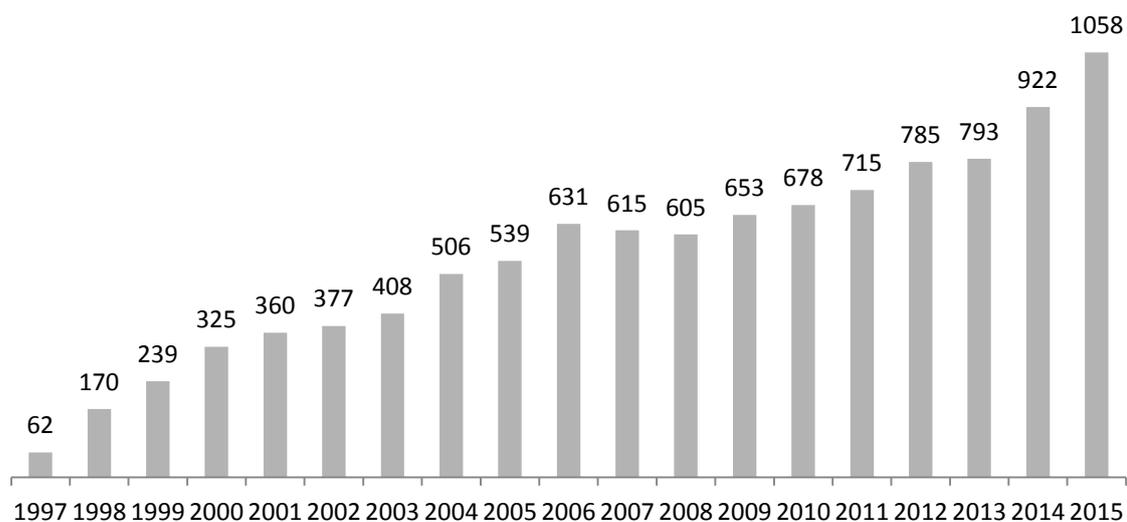
En résumé durant l'année 2015, pas moins de 1'058 bénéficiaires de l'aide sociale ont signé un contrat d'insertion (+ 15% par rapport à 2014). Parmi ceux-ci, 67% ont intégré un programme d'insertion financé par l'ODAS, 35% sont âgés de moins de 35 ans et 38% sont des femmes. Quelque 138 participants à une mesure d'insertion ont connu un débouché positif, soit en trouvant un emploi, soit en reprenant des études ou une formation.

A noter encore que dans le cadre de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, le Conseil d'État souhaite que les institutions paraétatiques puissent, à l'instar des collectivités et des entreprises privées, privilégier le recrutement de demandeurs d'emploi neuchâtelois. Ainsi, un groupe de travail "ANEMPA" (Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées) a été chargé de mettre sur pied un modèle de projet d'insertion qui comprend 3 éléments distincts : les tests d'employabilité, les stages et les formations par un essai-pilote dans le domaine des soins. En cas de succès, ce projet pourra être transposé à d'autres domaines d'activité. L'ODAS est à l'origine du projet désormais mené par le service de l'emploi et il reste partie prenante de la démarche qui permettra d'intégrer des bénéficiaires de l'aide sociale en recherche d'emploi.

Au niveau du case management de la formation professionnelle, l'année 2015 a vu 71 nouvelles demandes de suivi de la part des huit SSR du canton pour des jeunes âgés entre 16 et 35 ans. Le poste de conseillère sociale pour l'insertion des jeunes à l'ODAS a fonctionné pour la première année complète à un taux de 70%. La titulaire a ainsi pu continuer de développer des collaborations fructueuses avec les services sociaux régionaux (SSR) et le case management piloté par l'Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (OFIJ). Une intensification du travail en commun avec les assistants sociaux a été menée, par l'organisation de nombreux entretiens de réseaux.

Enfin, dans le cadre du concept d'entreprise sociale productive développé par le service de l'action sociale spécifiquement dans le canton de Neuchâtel (NE-ESO) on a continué de procéder à quelques engagements supplémentaires : 3 personnes ont été placées en contrat ISP pour "observation" et finalement 2 ont été engagées auprès de l'Espace des Solidarités en contrat de durée indéterminée pour un poste à 100% d'intendant et un poste d'apprenti aide de cuisine. Pour une de ces personnes, l'objectif de permettre la sortie de l'aide sociale a été atteint (l'apprenti a encore recours à l'aide sociale en raison de ses charges supérieures à son revenu).

**Evolution du nombre de personnes en contrat d'insertion (programme et individuel)**



### **7.5.3. Office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien (ORACE)**

Durant l'ensemble de l'année 2015, l'office a poursuivi son travail d'adaptation à la réforme ACCORD. Il a également prêté main forte au Bureau ACCORD, en mobilisant partiellement deux collaboratrices de son secteur administratif jusqu'au mois de juin 2015, pour la "gestion manuelle des obsolescences". Cela a nécessité une réorganisation des tâches du secrétariat de l'ORACE, mais n'a pas empêché une forte surcharge durant le premier semestre.

Par ailleurs, l'office a piloté, auprès des autres services de l'État, la consultation fédérale relative à l'entrée en vigueur de la modification du code civil (entretien de l'enfant), du code de procédure civile et de la loi fédérale en matière d'assistance. En dépit de quelques réserves formulées par le secteur de l'aide sociale, le canton de Neuchâtel s'est ainsi déclaré favorable à une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, telle que proposée par le Conseil fédéral.

Au niveau statistique, quelque 222 nouvelles demandes ont été enregistrées à l'ORACE en 2015, soit un nombre à peine inférieur à celui de l'année précédente, qui avait compté 238 nouveaux cas. Sur ces 222 nouveaux dossiers, 141 (environ 65%) incluaient une demande d'octroi d'avances, dont 77 ont reçu une réponse positive (soit environ 1 demande sur 2).

D'autre part, sur l'ensemble de l'année 2015 et en application des dispositions légales en vigueur, l'office a supprimé son aide financière dans 32 dossiers, le montant dû à la collectivité publique ayant atteint, dans chacun des dossiers en question, l'équivalent de 24 mois d'avances. Ce nombre est largement inférieur à celui de l'année dernière, au cours de laquelle les avances avaient dû être supprimées dans 44 dossiers.

S'agissant du nombre total de dossiers traités à l'ORACE, la hausse se poursuit. Avec 2'912 dossiers, contre 2'864 à fin 2014, l'année 2015 enregistre une augmentation de près de 2%. Or on notera que l'office a dû composer avec un congé maternité d'une durée de six mois de l'une des juristes gestionnaires de dossiers, ce qui a nécessité une réorganisation des tâches et produit une inévitable surcharge des autres collaboratrices.

A l'instar de la stabilité constatée dans le nombre de nouveaux dossiers, le nombre de dossiers faisant l'objet d'avances est, avec 169 unités au 31 décembre 2015, demeuré proche de 2014 (174 dossiers). Ce chiffre reste toutefois étonnamment bas. Si la baisse considérable enregistrée en 2014 (diminution de 30%) pouvait s'expliquer par la mise en place progressive du processus ACCORD, il est difficile en l'état de comprendre pourquoi le nombre de dossiers d'avances est resté aussi faible. Il est néanmoins probable que la réforme ACCORD (et sa législation relative au revenu déterminant et à l'unité économique de référence, peut-être plus restrictive que les normes appliquées auparavant) joue un rôle dans ce phénomène, même s'il est un peu prématuré pour l'affirmer avec certitude et même si la donnée concernant le montant des avances octroyées semble appuyer cette hypothèse. En 2015, l'office a accordé des avances pour une somme totale de 1'309'716 francs, ce qui représente une diminution de 20% par rapport à l'année 2014. La charge nette, à savoir la différence entre le montant total des avances consenties et celui des avances récupérées par l'ORACE, s'élève à 544'203 francs, soit un montant inférieur au budget (600'000 francs).

On notera enfin que le taux de recouvrement est de 58,5% et que dans le cadre de ses démarches de recouvrement – qui constituent l'essentiel de son activité - l'ORACE a engagé en 2015 un total de 376 procédures judiciaires (civiles, pénales, LP).

### **7.5.4. Office des bourses (OCBE)**

L'année 2015 pour l'OCBE correspond avec la 2<sup>e</sup> année entièrement couverte par les nouvelles règles de calcul des bourses telles qu'introduites par la Loi sur les aides à la formation (LAF) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

L'expérience acquise pour l'année de formation 2013-2014 a permis de constater que si plusieurs objectifs de la LAF avaient été atteints, il était encore nécessaire de procéder à l'adaptation du mode de calcul des bourses. Ainsi, pour les bourses de l'année de formation 2015-2016, deux modifications ont été apportées par le Conseil d'État dans le sens suivant :

- la prise en compte des frais d'entretien des familles soutenant un ou une étudiant-e a été augmentée de 10% (modification de l'Arrêté relatif aux montants déterminants des aides à la formation) ;
- les frais de formation qui étaient auparavant déterminés pour chaque formation ont été fixés de façon forfaitaire à 800 francs par année pour le degré secondaire II et à 2'200 francs pour le tertiaire. Les cas d'exception dûment justifiés peuvent faire l'objet d'une prise en compte des frais effectifs compte tenu toutefois d'un plafond à 4'000 francs.

Ces deux modifications ont déjà une incidence budgétaire sur les bourses 2015-2016 versées en 2015. A ce propos, les dépenses générées par l'OCBE sont les suivantes :

### **Types d'aides financières accordées en 2014 et 2015**

Type d'aide	2014		2015	
	Montant	Bénéficiaires	Montant	Bénéficiaires
Bourses d'études et de formation	5'119'638.–	843	5'260'585.–	880
Subsides de recherche	27'600.–	5	34'400.–	7
Prêts d'études et de formation	139'316.–	26	149'920.–	25

La légère augmentation des montants des bourses et du nombre de boursiers s'explique partiellement par les modifications apportées aux règles de calcul (cf. ci-dessus). Toutefois, il ne sera possible de tirer des conclusions sur l'impact effectif de celles-ci que lorsque toutes les demandes de bourses 2015-2016 auront été traitées.

Depuis plusieurs années, les subsides de recherche sont attribués uniquement pour soutenir des artistes lors de séjours dans des ateliers (à Berlin ou Paris, par exemple) offerts par l'État de Neuchâtel, ainsi que pour soutenir des stagiaires documentalistes au Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds. Dès 2016, ces deux prestations seront versées par le service de la culture (DJSC) et ne relèveront plus de la compétence comptable de l'OCBE.

Les prêts se distinguent des bourses par le fait qu'ils sont remboursables. A fin 2015, le montant total des prêts octroyés devant encore être remboursés dépasse légèrement un million de francs.

On notera enfin que les dépenses de l'État en matière de bourses sont en partie subventionnées par la Confédération. Depuis 2009, la subvention fédérale se limite au financement du degré tertiaire et est calculée en fonction de la population résidant dans le canton de Neuchâtel. Elle s'élève ainsi à 545'715 francs pour l'année 2015.

A propos de la principale prestation délivrée par l'OCBE, les bourses d'études, on fait les constats suivants :

### **Bourses d'études versées en 2015**

Niveau de formation	Montant des aides		Nombre de boursiers*	
Secondaire II	1'580'793.–	30%	468	53%
Tertiaire	3'636'704.–	69%	412	46%
Formation continue	43'088.–	1%	8	1%
Total	5'260'585.–		880	

\*Un boursier peut avoir bénéficié d'une bourse dans plusieurs niveaux durant l'année civile 2014

### **Montants moyens des bourses d'études 2014 et 2015**

Niveau de formation	Montant moyen CH 2014*	Montant moyen NE 2014*	Montant moyen NE 2015
Secondaire II	5'600.–	3'267.–	3'377.–
Tertiaire	8'269.–	9'031.–	8'827.–
Formation continue	4'759.–	4'478.–	5'386.–
Tous niveaux	6'831.–	6'089.–	5'978.–

\*Source : Bourses et prêts d'études cantonaux 2014, OFS

Si, d'une manière générale, le montant moyen des bourses versées par le canton de Neuchâtel est quelque peu inférieur à la bourse moyenne suisse, il est supérieur en ce qui concerne le niveau tertiaire.

Ce constat pour le degré tertiaire s'explique par un des objectifs déclarés de la nouvelle LAF qui était clairement de soutenir les personnes en formation dont les charges sont les plus importantes. Les bourses les plus importantes sont versées à des étudiants-es qui disposent de leur propre unité économique de référence ou qui étudient hors du canton de Neuchâtel, dans des filières non proposées dans le canton. Il s'agit en grande majorité d'étudiants-es du niveau tertiaire. Pour les boursiers du niveau secondaire, la proximité et la densité de l'offre neuchâteloise contribuent largement à diminuer les frais de formation.

### **7.5.5. Office cantonal de l'assurance-maladie (OCAM)**

Sur le plan de l'évolution des primes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), l'OCAM constate pour le canton de Neuchâtel les variations suivantes en 2015 :

- + 5,1% (424 francs) pour les adultes dès 26 ans (2014 : + 1,5% / 404 francs)
- + 4,6% (405 francs) pour les jeunes adultes de 19 à 25 ans (2014 : + 1,6% / 387 francs)
- + 4,2% (91 francs) pour les enfants jusqu'à 18 ans (2014 : + 0,4% / 88 francs)

Quant à l'objectif de réduction individuelle des primes, l'année 2015 se caractérise par une augmentation de l'allocation budgétaire en matière de subsides LAMal de + 2,7 millions de francs en faveur des personnes de condition économique modeste.

Les mesures introduites par le Conseil d'État au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont les suivantes :

- Pour la catégorie des adultes (dès 26 ans) : une augmentation des montants mensuels de + 20 francs pour la classification 1, de + 11 francs pour la classification 2, de + 18 francs pour la classification 3, de + 1 francs pour la classification 4 et de + 3 francs pour la classification 5 ;

- Pour les jeunes adultes actifs (18 à 25 ans) : une majoration mensuelle de + 18 francs pour la classification 1, de + 11 francs pour la classification 2 et 3, enfin pour les classifications 4 et 5 de + 1 francs ;
- Pour les enfants (0 à 18 ans) : un maintien des montants mensuels pour les classifications 1 à 5 à 60 francs ;
- Pour les adultes et les jeunes adultes en formation initiale : un maintien des montants mensuels à 250 francs ;
- Pour les bénéficiaires de l'aide sociale : un plafonnement des subsides à hauteur d'une prime de référence cantonale s'élevant à 450 francs pour les adultes, à 410 francs pour les jeunes adultes et à 100 francs pour les enfants ;
- Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS-AI : une adaptation des subsides à hauteur de la prime moyenne cantonale (PMC) au maximum.

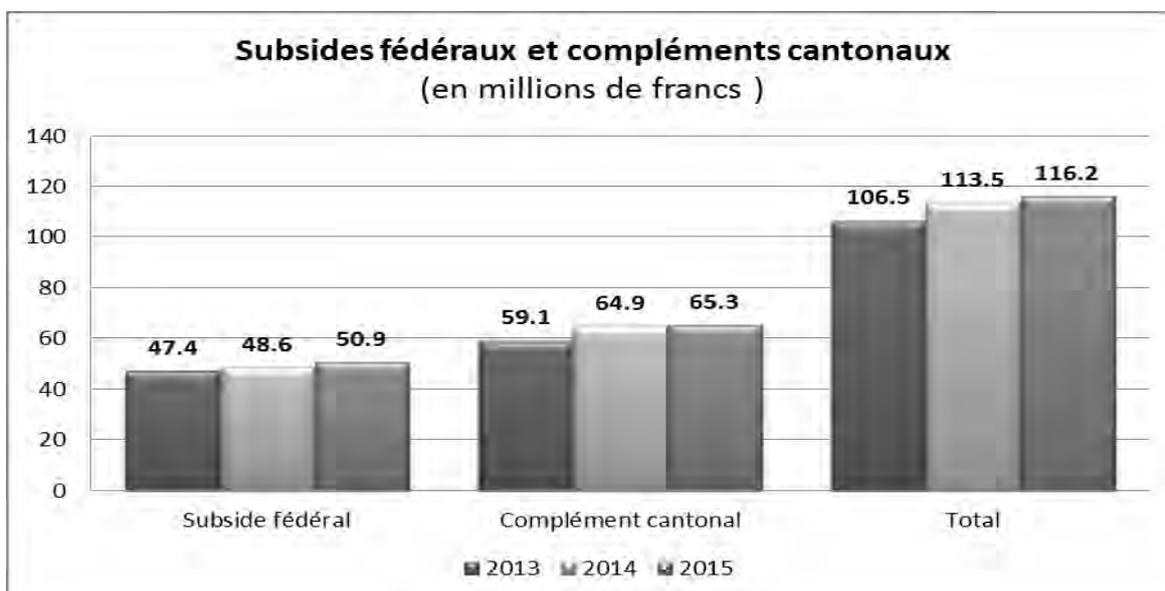
### **Contrôle initial de l'obligation d'assurance, assurés LAMal**

L'office procède au contrôle de l'affiliation de toute personne prenant domicile sur le territoire cantonal, conformément aux dispositions de la LAMal. Le cas échéant, il prononce l'affiliation d'office de toute personne ne donnant pas suite à son obligation d'assurance. En 2015, l'OCAM a concrétisé 780 affiliations d'office. En outre, l'activité de contrôle de l'affiliation comporte le traitement des demandes d'exemption de l'obligation d'assurance en Suisse (dispense). Au 31 décembre 2015, 1'013 personnes domiciliées dans le canton formaient l'effectif dispensé d'une affiliation auprès d'un assureur LAMal. Il s'agit principalement de personnes en provenance de l'étranger prenant domicile temporairement dans notre canton, à des fins d'études, de formation ou d'activité professionnelle et qui sont au bénéfice d'une couverture d'assurance étrangère dont l'étendue est équivalente à celle de la LAMal. L'effectif au 31 décembre 2015 ne reflète cependant pas le nombre de dossiers traités. En effet, cette statistique ne recense pas toutes les dispenses accordées dans le courant de l'année et celles ayant pris fin avant le 31 décembre 2015.

### **Réduction des primes, contexte global**

Lors de l'exercice 2015, comme l'année précédente, les cantons ont perçu, proportionnellement aux coûts de la santé en Suisse, un montant identique par assuré. Il leur appartient de compléter le subside fédéral par des moyens financiers cantonaux, afin de réaliser les "objectifs" de réduction des primes de la LAMal. Ces objectifs sont la réduction des primes des "assurés de condition économique modeste" (art. 65, al. 1, LAMal), ainsi que la réduction des primes d'au moins 50% des enfants et jeunes en formation des "bas et moyens revenus" (art. 65, al. 1bis, LAMal).

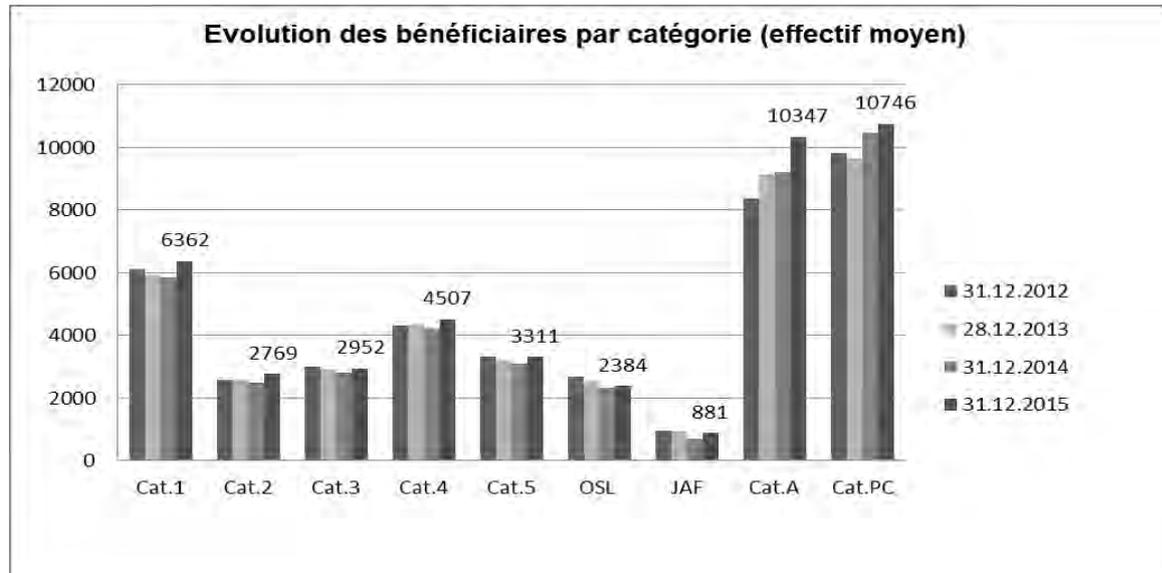
Pour les années 2013 à 2015, les subsides fédéraux et compléments cantonaux sont les suivants :



### Réduction des primes ; évolution de l'effectif 2012-2015

L'année 2015 a vu le maintien des 5 catégories de bénéficiaires. En outre, les normes de classifications (limites de revenus) sont restées identiques à celles de 2014. Par contre, les montants des subsides ont été majorés pour l'année 2015 afin d'apporter, à l'instar de l'année 2014, une aide significative en faveur des familles de condition économique modeste et de lutter contre la perversité des effets de seuil. Le nombre de bénéficiaires en 2015 (44'258) a été supérieur à la prévision effectuée en novembre 2014 (43'000).

La répartition des bénéficiaires, selon les catégories, est la suivante :



### Classifications et révisions de classifications

Selon le système en vigueur de la classification permanente jusqu'en 2006, les réductions de primes sont attribuées, modifiées ou supprimées aux assurés automatiquement en fonction des données déterminantes de leur déclaration fiscale de l'année en cours, au fur et à mesure que les taxations sont rendues. Les assurés ont cependant la possibilité de demander la révision de leur classification, soit en raison d'un décalage par rapport aux données de leur déclaration fiscale déterminante, soit en raison de modification de leur situation personnelle ou financière. En outre, de nombreuses révisions de classifications sont réalisées suite à des modifications de situations diverses (mariage, séparation, divorce, veuvage, naissance ou arrivée d'un enfant, fin de chômage, octroi ou suppression de prestations complémentaires à l'AVS-AI, etc.).

### Révisions manuelles de classifications

Dans le domaine de la révision des classifications (demande des assurés en raison de modifications de situations financières ou familiales), le nombre de décisions rendues par l'OCAM s'élève en 2015 à 12'835. La durée moyenne de traitement d'une demande de révision est d'environ 4 mois.

### **Budget 2015, rubrique 366.310 Loi assurance-maladie obligatoire**

Le montant inscrit au budget 2015 pour la rubrique «366.310 loi assurance-maladie obligatoire» est de 116,2 millions de francs. Le budget a été utilisé de la manière suivante :

Report de l'année 2014	fr.	2'200'000,000
Versements directs de subsides aux assureurs	fr.	112'188'836,950
Versements des subsides aux assureurs pour les années antérieures	fr.	1'452'897,550
Versements directs aux assurés	fr.	88'323,500
Report sur l'année 2016 (solde de subsides aux caisses)	fr.	<u>920'000,000</u>
Total, montant figurant dans les comptes 2015	fr.	<u>112'450'058,000</u>

Dès l'année 2014, le règlement des subsides en faveur des requérants d'asile fait l'objet d'une comptabilisation différenciée

Versement au SMIG (frais de santé, cotisations)	fr.	840'000,000
---	-----	-------------

## **7.6. Perspectives**

Dans la perspective de la réforme de l'État (GestionNE), la direction du service et les offices devront adapter leurs processus, comptables et organisationnels, notamment avec l'appui d'un nouveau responsable financier entré en fonction à 100% au 1<sup>er</sup> mars 2016.

L'ODAS devra à terme remplacer l'application informatique SACSO (en place depuis 10 ans) qui permet de gérer l'aide sociale dans le canton. Aussi, les premières réflexions ont débuté avec le SIEN, afin de développer un logiciel qui soit parfaitement en adéquation non seulement avec les besoins des utilisateurs mais aussi avec les attentes des autorités, spécialement en termes de récolte de données et d'outils de pilotage. Par ailleurs, durant le second semestre de 2015, l'ODAS s'est attelé à la conception, au développement et à la réalisation d'un site Intranet, destiné prioritairement aux professionnels de l'aide sociale. Il s'agit d'une base documentaire, contenant non seulement les outils de première nécessité pour les assistants sociaux (loi, règlement arrêté, directives), mais aussi un catalogue thématique de solutions pratiques. La mise en production de cet Intranet est prévue au premier trimestre 2016.

Dans le domaine des bourses, on notera que le contre-projet indirect à l'initiative relative aux bourses d'études refusée en 2015 sera mis en application dès 2016, sous la forme d'une nouvelle Loi fédérale sur les aides à la formation. Celle-ci a pour but de contraindre les cantons à suivre les règles d'harmonisation formelle prévues par l'Accord intercantonal sur les bourses d'études s'ils souhaitent obtenir une aide de la Confédération. Dans la mesure où la récente loi cantonale à Neuchâtel (LAF) répond aux exigences, cette introduction ne nécessitera aucune adaptation. Les subsides reçus de la Confédération devraient en principe rester stables.

Face à la très forte hausse des primes LAMal annoncée au mois d'octobre 2015 (PMC adultes : +8,2%) et malgré les importantes difficultés financières qu'affrontent actuellement les collectivités, le Conseil d'État a considéré qu'il devait prioritairement poursuivre ses efforts en faveur des actifs disposant de faibles revenus. Ce soutien est essentiel dans la perspective d'une meilleure reconnaissance du travail, principe que le gouvernement a placé au cœur de sa politique sociale.

Ainsi, le budget consacré à la réduction des primes de l'assurance-maladie obligatoire a été fixé pour 2016 à 119'620'000 de francs, soit une augmentation de 3,420 millions de francs par rapport à 2015. Cette majoration permettra d'assurer un soutien accru aux assurés actifs les plus désavantagés économiquement, afin que celles et ceux qui travaillent ne voient pas leurs revenus se péjorer de manière trop significative. En conséquence, pour les adultes, le subside mensuel maximal sera majoré de 310 francs à 340 francs et celui des jeunes adultes de 270 francs à 300 francs. S'agissant du soutien aux familles, les jeunes adultes et adultes en formation initiale verront leur subside passer de 250 francs à 265 francs. Concernant les enfants, le soutien sera augmenté avec un subside uniforme s'élevant à 65 francs, contre 60 auparavant.

En faveur des bénéficiaires de l'aide sociale, le Conseil d'État a décidé à l'instar de l'année 2015, de plafonner les subsides, pour l'année 2016 à hauteur d'une prime de référence cantonale. Toute-

fois, dans un objectif de limitation des coûts, cette dernière sera diminuée par rapport à 2015. Les nouveaux montants continueront à assurer une prise en charge complète de la prime avec une franchise ordinaire. Parallèlement à cette mesure, un système de procuration a été mis en place, offrant l'opportunité à l'office cantonal de l'assurance-maladie d'opérer les changements de caisses des bénéficiaires de l'aide sociale pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Toujours dans un souci de limiter le poids de la charge des primes, les bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS ont été sensibilisés à la hausse des primes 2016. L'OCAM a adressé plus de 5'000 courriers en recommandant aux bénéficiaires un changement d'assureur et/ou à la prise d'un modèle alternatif d'assurance. De plus, dans le but d'aider ces bénéficiaires dans leurs démarches, un mandat a été confié par l'OCAM à Pro Senectute Arc Jurassien afin de leur offrir des conseils personnalisés.

## 8. SERVICE DE STATISTIQUE

### 8.1. Missions

Les missions du service de statistique (STAT), listées dans la loi sur la statistique cantonale (LStat) du 25 janvier 2011, sont les suivantes :

- Fournir aux autorités cantonales et communales ainsi qu'à la collectivité des informations statistiques pertinentes, significatives, fiables et cohérentes ;
- Collecter, produire, traiter, analyser et stocker des données à but statistique sur la base de principes scientifiques choisis en toute indépendance, dans le respect de la charte de la statistique publique suisse ;
- Contribuer au développement du système suisse d'information statistique en collaborant avec la Confédération, les autres cantons, les communes, les organismes régionaux, les milieux scientifiques, les milieux économiques, les partenaires sociaux et la corporation statistique internationale.

### 8.2. Objectifs de l'année

Dans son programme de législature, en particulier dans le volet de la nouvelle approche de l'État, le Conseil d'État préconise que le gouvernement et l'administration cantonale se dotent d'outils et d'instruments de pilotage modernes et adaptés à leur temps. C'est pourquoi il affirme que la statistique doit être capable de définir et de proposer des indicateurs scientifiquement et méthodologiquement irréprochables pour assurer le suivi et la gestion politique de ses mesures. Le fonctionnement de l'État pourra notamment être amélioré grâce à la mise en place de nouveaux outils de pilotage, tels que mentionnés dans le vaste projet de redressement des finances et de réforme de l'État.

En outre, au même titre que les autres services centraux, le service de statistique doit pouvoir assister et seconder tous les départements dans la mise en œuvre et le suivi des réformes.

Les informations statistiques exploitées et produites par le service de statistique contribuent à :

- Améliorer la connaissance et l'analyse des phénomènes collectifs et leur évolution ;
- Préparer, guider et évaluer les politiques publiques et en mesurer les effets ;
- Répondre, dans la mesure du possible, aux besoins d'information des collectivités publiques, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, de divers groupes d'intérêts, des médias et du public en général ;
- Réaliser des projets de recherche et des études prospectives d'intérêt général.

### 8.3. Ressources

À fin 2015, le service de statistique compte 5,9 emplois en équivalents plein temps (EPT).

Les ressources humaines 2015 sont réparties comme suit :

Chef de service	1 EPT
Adjoint	1 EPT
Assistante de direction	0.5 EPT
Chef-ffe-s de projets	3.4 EPT

En plus des postes cités ci-dessus, une ressource du service de l'emploi effectue une partie de ses tâches statistiques dans les locaux du service de statistique. De même, le poste dédié à la réalisation des tableaux de bord (cockpit) pour le pilotage du Conseil d'État, issu de la dotation de l'office d'organisation, est également localisé au service de statistique. Ces partenariats répondent à la volonté du Conseil d'État de rationaliser les compétences statistiques de l'administration en évitant une dispersion des forces et des ressources.

Le but de ces collaborations est de dégager des économies d'échelles et de profiter d'effets de synergie : échanges d'expériences, utilisation de logiciels statistiques spécifiques, connaissances dans le traitement et l'analyse de grandes bases de données, exploitation de données issues de sondage, etc.

En outre, pendant les 3 derniers mois de 2015, une ressource temporaire est venue étoffer le service afin d'exploiter les données pour l'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ) et de collaborer à la production du rapport social.

En 2015, le service de statistique a introduit la saisie des temps de travail pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs (Timelead). L'exploitation des informations qui en sont issues permet de chiffrer plus précisément les ressources utilisées par groupe de prestations, par projet et par destinataire de la prestation.

## **8.4. Activités/Réalisations**

### ***Tableaux de bord et cockpit pour le Conseil d'État***

Dans le cadre du projet de réforme de l'État, un nouveau système de pilotage par tableaux de bord et indicateurs statistiques est en phase d'élaboration par le service de statistique. Dynamique et adapté aux besoins des décideurs, il centralisera dans un même univers quatre différents axes thématiques nécessaires aux prises de décisions. Ces quatre axes, composés d'indicateurs clés, sont l'environnement (dans lequel évolue le canton de Neuchâtel), les ressources à disposition de l'État (financières, humaines et structurelles), les actions qu'il entreprend (en particulier son programme de législation) et les résultats de ces actions. Les travaux réalisés dans ce projet permettront ainsi aux départements de disposer d'indicateurs clés synthétisés dans un système de tableaux de bord.

Afin d'offrir dès le milieu de l'année 2016, une première version de ce cockpit, il a été décidé de traiter prioritairement les besoins du Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS). Ainsi, après une première phase de définition thématique des besoins avec le chef de département, le processus de collecte des données et de valorisation visuelle a débuté. Les travaux ont ainsi porté sur une première version "prototype" du cockpit du DEAS, présentant un nombre restreint d'indicateurs ; il verra le jour dans le courant du premier semestre 2016.

Sur l'ensemble de l'année 2015 ces travaux, ainsi que les éléments liés au projet Réforme de l'État, ont généré 148 jours de travail.

### ***Recensement cantonal de la population***

Le recensement cantonal de la population est la partie visible d'un projet général d'exploitation des registres administratifs des habitants, alimentés par l'ensemble des communes du canton, en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les données brutes doivent en effet non seulement être tenues rigoureusement à jour, mais surtout être harmonisées entre elles selon les directives fédérales. Suite à une validation générale de la qualité des données, elles peuvent être exploitées à des fins statistiques, en particulier en fin d'année.

Le communiqué de presse présentant une partie des résultats du recensement cantonal de la population au 31 décembre 2014 a été publié le 13 février 2015. La population cantonale à la fin 2014 s'élevait à 177'230 habitants, soit un gain de 989 habitants en une année.

La publication du rapport exposant ces résultats de manière plus détaillée a été réalisée le 14 avril 2015. Ce document contient de nombreux graphiques, tableaux et autres indicateurs cartographiques, ainsi que des fichiers de données mis en annexe. En outre, divers éléments

interactifs ont été diffusés sur le site internet du service de statistique, permettant à chacune et chacun de disposer des informations ciblées et pertinentes.

### ***Etude démographique des flux migratoires***

Les données administratives des registres des habitants ont permis, pour la première fois, de réaliser une analyse des flux migratoires sur l'ensemble du territoire cantonal. Les informations précises relatives aux habitants du canton (commune de domicile, sexe, âge, état civil, type de permis de séjour, etc.) sont maintenant exploitées pour caractériser plus finement ces mouvements migratoires. Une distinction a été opérée entre les flux internationaux et les flux intercantonaux.

Les données fiscales viennent ensuite compléter les statistiques de flux de population, en amenant un regard nouveau sur les typologies de revenu qui caractérisent ces habitants qui arrivent et qui partent du canton. Cette nouvelle analyse remplace les statistiques de flux de contribuables qui étaient produites jusqu'ici. Un rapport synthétique a été diffusé le 14 septembre 2015, accompagné de résultats interactifs disponibles en ligne sur le site internet.

### ***Développement de l'atlas statistique***

Le service de statistique et le système d'information du territoire neuchâtelois (SITN) collaborent activement depuis plusieurs années afin de proposer un atlas statistique interactif. Ce dernier met à disposition un grand nombre d'indicateurs statistiques sous forme de cartes, de graphiques et de tableaux dynamiques. Il permet de caractériser les territoires et les populations qui y vivent et d'observer leur évolution. On y trouve notamment des indicateurs sur la population, l'emploi, l'éducation, les finances publiques mais aussi les résultats des votations et des élections.

En 2015, cet outil a connu d'importantes améliorations afin de s'adapter aux nouveaux modes de visualisation et de recherche de l'information, toujours plus nomades. Son accès est désormais compatible avec tous les périphériques mobiles, tablettes ou smartphones.

De nouvelles analyses cartographiques à l'échelle des kilomètres carrés et des hectares ont également été introduites en 2015. Ces niveaux de visualisation inédits permettent d'affiner les informations relatives à la statistique publique dans les domaines de la population et de l'emploi notamment.

### ***Travaux relatifs à la fiscalité et aux finances en collaboration avec le DFS***

A l'instar de ces dernières années et en étroite collaboration avec le service des communes, le service financier, le service des contributions et le secrétariat général du département, le service de statistique a participé de manière soutenue à la réalisation d'importants dossiers relevant de la compétence du DFS.

Au chapitre des finances, le service de statistique a poursuivi ses activités relatives à la mise en perspective statistique des résultats comptables de l'État et des communes. Les résultats de ces travaux sont consultables en ligne au travers d'une fiche financière cantonale, d'un mémento financier ainsi que de 37 fiches financières communales.

Au niveau de la fiscalité, la publication du rapport de statistique fiscale a été reconduite en 2015. Ce document, divisé en trois parties, analyse la structure des contribuables personnes physiques et morales neuchâtelois ainsi que les autres types d'impôt.

Enfin, le service de statistique a joué son rôle de vérificateur et de transmetteur de données dans le cadre du fonds de répartition intercommunal des personnes morales et de la péréquation financière intercommunale (volets des ressources et de la surcharge structurelle).

Sur l'ensemble de l'année 2015, ces travaux ont engendré 63 jours de travail.

### ***Traitement des données structurelles de population 2011-2013***

Le "relevé structurel" est une enquête par échantillonnage effectuée chaque année par l'OFS auprès des personnes de 15 ans et plus, vivant dans un ménage privé (par opposition à un

ménage collectif tel qu'un home pour personnes âgées, par exemple). Cette nouvelle source de données permet de retrouver des informations qui ne font plus partie du nouveau système de recensement fédéral de la population, comme par exemple le statut migratoire, les ménages, la famille, le logement, le travail, la mobilité, la formation, la langue et la religion.

Le service de statistique doit traiter les données individuelles brutes fournies par l'OFS afin d'en tirer des résultats sous formes de tableaux ou de graphiques. Provenant d'une enquête par sondage, les résultats sont par conséquent entachés d'une marge d'erreur qui se réduit lors du traitement de données cumulées sur plusieurs années.

Ne disposant pas de l'infrastructure technique adéquate, le canton du Jura a mandaté le service neuchâtelois de statistique pour exploiter les résultats jurassiens. Dans le cadre de ce mandat, le STAT a fourni une vingtaine de tableaux de résultats dans les domaines susmentionnés.

De nombreux nouveaux tableaux et graphiques ont également été générés avec les données neuchâteloises afin d'être publiés dans l'annuaire statistique du canton de Neuchâtel 2016 et sur le site internet du service.

### ***Enquête annuelle sur les logements et les locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel***

Le service de statistique procède chaque année depuis 1994 à un dénombrement des logements ainsi que des locaux industriels ou commerciaux vacants dans le canton de Neuchâtel. La date de référence pour ce recensement est fixée au 1er juin.

Conformément aux législations fédérales et cantonales, tous les propriétaires, gérants d'immeubles et communes sont tenus de participer à cet inventaire. Le service de statistique gère chaque étape de cette enquête et rend publics les résultats de ce dénombrement par deux communiqués de presse (logements / locaux industriels ou commerciaux) ainsi que par la publication de tableaux statistiques sur son site internet.

En 2015, le communiqué de presse relatif aux logements vacants a mis l'accent sur la procédure menant à l'obtention des résultats de cette enquête. Une page "méthodologique" a été ajoutée à ce document afin de présenter les tâches des divers intervenants impliqués dans ce dénombrement, ainsi que les principales étapes chronologiques de cette enquête.

Un taux de vacance des logements, selon le nombre de pièces et par commune, est produit par cette enquête. L'application de ce taux de pénurie est fixée dans un arrêté annuel déterminant le champ d'application de la loi limitant la mise en vente d'appartements loués (LVAL). Depuis 2013 et à la demande de la Commission pour la mise en vente d'appartements loués (CVAL), le service de statistique calcule également le taux de vacances pour les communes neuchâteloises selon leur configuration de 2008, à savoir 62 communes. Il s'agit d'un traitement complémentaire à celui des 37 communes officielles.

Ce projet ainsi que les diverses exploitations qui lui sont liées ont généré 31 jours de travail en 2015.

### ***Statistiques de la formation en collaboration avec le DEF***

Comme chaque année, le service de statistique apporte son soutien au service de l'enseignement obligatoire (SEO) et au service des formations postobligatoires (SFPO), par exemple en livrant à l'OFS les fichiers de microdonnées permettant d'élaborer quantités de statistiques sur les élèves, les enseignants et les taux de réussite des diplômes délivrés dans le canton. Le service de statistique apporte également son appui sur des questions de méthodologie, par exemple sur des études ponctuelles d'évaluation de moyens d'enseignement dans le cadre de l'enseignement obligatoire.

Sur l'ensemble de l'année 2015, 144 jours ont été consacrés à cette thématique, tous projets confondus.

### ***Prévisions des effectifs par profil selon la réforme du 3<sup>e</sup> cycle***

Suite à la réforme du 3<sup>e</sup> cycle de l'école obligatoire, le SFPO se voit désormais confier la responsabilité de définir les conditions d'entrée dans les différentes formations du postobligatoire. Ces conditions doivent être définies à partir des nouveaux profils d'élèves que la réforme introduira progressivement à partir de l'année scolaire 2015-2016.

Avec l'abandon des sections du 3<sup>e</sup> cycle (Maturités, Moderne et Préprofessionnel) et l'arrivée de ces nouveaux profils, se dessine une inconnue à l'horizon 2018 : combien d'élèves doit-on attendre dans les différentes formations proposées par le secondaire II ? Étant entendu qu'à chaque formation du postobligatoire correspondra un ou plusieurs profils d'élèves de fin d'école obligatoire, il devenait alors possible de réaliser des prévisions d'effectifs par niveau d'exigence scolaire. Ces niveaux ayant été définis par le SFPO, le service de statistique a alors entrepris la réalisation de prévisions par niveau à partir des résultats scolaires des élèves actuels.

La demande soumise au STAT consistait non seulement à estimer le nombre d'élèves de 1<sup>e</sup> année du postobligatoire en 2018, mais également sa répartition dans quatre types de formation de 1<sup>e</sup> année du secondaire II, à savoir :

1. Maturité gymnasiale & Maturité professionnelle en 3 ans
2. Maturité professionnelle en 4 ans & École de culture générale
3. CFC en école à plein temps
4. CFC en formation duale

Les travaux de STAT ont été présentés et rendus sous la forme d'un outil informatique interactif qui offre la possibilité aux utilisateurs de tester différents scénarios.

### ***Algorithme des nouvelles épreuves de la réforme du 3<sup>e</sup> cycle***

A la demande de l'office de l'informatique scolaire et de l'organisation (OISO), le service de statistique a programmé un algorithme "clé-en-main" qui permet d'appliquer les barèmes spécifiques des nouvelles épreuves du 3<sup>e</sup> cycle. Celles-ci sont en partie corrigées par les enseignants et en partie directement administrées aux élèves dans les salles d'informatique des écoles. L'ensemble des points obtenus par question est stocké sur une plateforme informatique, puis intégré à l'algorithme ; ce dernier effectue en outre plusieurs points de contrôle à chaque étape du processus de calcul de l'orientation de l'élève, afin de garantir une qualité de traitement irréprochable. Le résultat final fournit des niveaux par élève et par branche, ainsi que d'autres résultats, plus précis, par compétence.

Cet algorithme paramétrable facilite le contrôle de qualité du processus d'application des barèmes par item et permet aux responsables des épreuves d'assurer la gestion et la diffusion des résultats.

### ***Tableaux de bord destinés aux communes neuchâteloises***

Le nouvel outil de tableaux de bord destiné aux communes neuchâteloises a été régulièrement mis à jour dans le courant de l'année 2015, afin de rendre possible, en tout temps, la visualisation des données statistiques communales les plus récentes. Qu'il s'agisse d'indicateurs relatifs à la population, à l'emploi, aux bâtiments, aux logements, à la fiscalité, aux finances et à bien d'autres encore, cet outil a pour but d'apporter des constats précis et profitables dans de nombreux domaines, notamment la gestion des déchets, l'organisation de l'accueil de la petite enfance, la gestion des soins à domicile, l'aménagement du territoire et la planification des transports.

Durant l'année 2015, une nouvelle thématique a été proposée aux communes. Il s'agit de tableaux de bord présentant la composition des ménages, qu'ils soient de type privé ou collectif. La thématique des flux de population sera prochainement intégrée.

Ce projet a généré 61 jours de travail sur l'ensemble de l'année 2015.

## ***Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien (OSTAJ)***

En 2015, le service de statistique a poursuivi la mise en œuvre des projets inscrits dans le programme annuel de travail de l'OSTAJ 2015. Il a ainsi pleinement assuré son rôle de responsable de l'Observatoire côté suisse en conduisant, conjointement avec l'Insee Franche-Comté, l'animation des travaux de l'OSTAJ avec l'organisation de nombreuses séances de travail, l'élaboration du programme de travail ou encore l'examen de nouveaux projets.

Au niveau administratif, le service gère la base de données des clients de l'ensemble des partenaires OSTAJ (environ 1'700 clients) et assure la diffusion, côté suisse, de toutes les publications.

De janvier à décembre 2015, le service de statistique a mis à disposition de l'OSTAJ un total de 191 jours de travail. En 2015, l'OSTAJ a enrichi ses travaux par de nouvelles analyses transfrontalières, listées ci-après.

### ***Comparaison des salaires entre la Franche-Comté et l'Arc jurassien suisse***

En février 2015, l'OSTAJ a diffusé une nouvelle analyse actualisant les résultats d'une étude parue en 2009, relative à la comparaison des salaires entre la Franche-Comté et l'Arc jurassien suisse. Ainsi, le salaire horaire brut moyen d'un frontalier travaillant dans l'Arc jurassien suisse en 2010 est supérieur de 69 % à celui d'un salarié travaillant en Franche-Comté. En outre, cet écart a tendance à s'accroître avec l'appréciation du franc suisse. Sur les 19 points d'augmentation de l'écart salarial entre 2006 et 2010, 14 le sont à ce seul motif.

### ***Indicateurs de contexte : "2014 : une année d'attentisme et de stabilisation"***

Le programme opérationnel de coopération territoriale européenne Interreg IV France-Suisse a renouvelé sa commande à l'OSTAJ pour actualiser les indicateurs portant sur la situation socio-économique des territoires frontaliers de l'Arc jurassien et du Bassin lémanique. Cette année, la collecte de données a concerné également le canton de Fribourg. Ces données apparaissent de manière séparée afin qu'elles puissent être intégrées quand il s'agira du programme de coopération Interreg V, et isolées lorsqu'il s'agit du programme opérationnel Interreg IV.

### ***L'agriculture de l'Arc jurassien : un regard transfrontalier***

Fruit de la collaboration entre l'OSTAJ et le service statistique agricole de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Franche-Comté, l'analyse transfrontalière dans le domaine de l'agriculture permet à l'OSTAJ d'élargir davantage la connaissance du territoire de l'Arc jurassien en intégrant l'agriculture à son champ d'analyse. Cette nouvelle publication a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'une large diffusion auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

### ***Activités présentielle : un moteur de l'économie de l'Arc jurassien***

En 2015, une toute nouvelle thématique vient enrichir les analyses de l'OSTAJ. Il s'agit des activités présentielle, qui représentent l'ensemble des activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services destinés à satisfaire les besoins des populations présentes, résidentes ou de passage (touristes).

Ces activités présentielle représentent un peu plus d'un emploi sur deux dans l'Arc jurassien franco-suisse et se situent plus particulièrement dans les grandes villes de l'Arc jurassien. De part et d'autre de la frontière, les activités sur lesquelles repose l'emploi présentielle sont très différentes. L'administration publique et l'action sociale prédominent côté français ; les activités financières et d'assurance sont plus représentées côté suisse. Le tourisme d'affaires et culturel est particulièrement développé le long des lacs Léman et de Neuchâtel. Cette nouvelle publication a fait l'objet d'une large diffusion auprès des destinataires des quatre cantons de l'Arc jurassien suisse.

Parmi les autres projets de l'OSTAJ, on peut citer en vrac :

- **Arc jurassien, 30 ans d'évolution** : durant l'année 2015, l'OSTAJ a également amorcé une étude qui retrace les évolutions de l'Arc jurassien franco-suisse durant les

30 dernières années. Il s'agit d'un document multi-thèmes axé sur l'analyse cartographique dont la diffusion est programmée au cours du premier semestre 2016.

- **Nouvelle ligne graphique** : l'OSTAJ s'est doté d'une nouvelle ligne graphique à l'automne 2015. STAT a géré et coordonné la réalisation et la mise en place du nouveau logo et de la nouvelle maquette. Par ailleurs, la dernière publication de l'OSTAJ a été entièrement réalisée dans la nouvelle ligne graphique.
- **Réponses aux demandes** : en 2015, le STAT a pris en charge les demandes d'informations et de données adressées à l'OSTAJ. Il a consacré 14,5 jours à ces réponses ponctuelles qui contribuent à une meilleure visibilité des travaux de l'OSTAJ. A titre d'exemple, le STAT est intervenu lors d'un séminaire organisé par la HE-Arc, réunissant de nombreux responsables RH d'entreprises de l'Arc jurassien, afin de présenter diverses statistiques transfrontalières.
- **Réalisation et suivi des travaux de base** : les travaux de base concernent des projets réguliers s'inscrivant dans la continuité des travaux de l'OSTAJ et assurant une information permanente de données, de cartes et d'indicateurs statistiques pour l'ensemble du territoire de l'Arc jurassien. Ils concernent principalement la mise à jour régulière et l'enrichissement du site internet de l'OSTAJ, la mise à jour des fonds de cartes et des données dans l'outil cartographique interactif, ou encore la production et la mise en ligne régulières des indicateurs transfrontaliers sur l'emploi, le chômage et les frontaliers.

### ***Rapport social 2015***

Le service de statistique a été sollicité par le DEAS pour collaborer avec le service de l'action sociale à la réalisation du rapport 2015 sur la situation sociale dans le canton de Neuchâtel. Le service de statistique a été chargé de réaliser une synthèse de la situation économique et sociodémographique de la population du canton de Neuchâtel. Cette mission a évolué au fil du temps et le service a vu sa mission s'élargir à la réalisation d'un modèle standard d'indicateurs pour l'ensemble des prestations sociales fournies par le canton.

Afin d'offrir une vue globale des différentes prestations sociales du canton, le service de statistique propose, pour chaque prestation, une fiche descriptive informant le lecteur sur le but de la prestation, les conditions d'octroi et un ensemble de graphiques commentés par les services métiers.

La finalisation de ce rapport sera réalisée dans la première partie de l'année 2016.

Pour le service de statistique, ce projet a occupé 41 jours de travail et de suivi en 2015.

### ***Base de données des radars mobiles***

Afin de mettre à disposition des communes les statistiques policières concernant les contrôles mobiles de vitesse, une nouvelle collaboration entre la police et le service de statistique a été mise en place durant l'année. Ainsi, par l'intermédiaire d'une connexion sécurisée, les communes ont maintenant accès aux données relatives à ces contrôles (date et durée du contrôle, nombre de véhicules mesurés, nombre d'infractions selon leur gravité, taux d'infraction, etc.). Ces données sont transmises par la police tous les mois au service de statistique puis mises à disposition des communes via une application informatique interactive.

## **Collaborations**

Les services et offices régionaux de statistiques suisses se réunissent au sein de plusieurs conférences régionales. La Conférence des offices romands et tessinois de statistique (CORT) et son homologue, la Conférence alémanique des offices régionaux de statistique (DRSA) sont réunis en une instance faitière : la Conférence des offices régionaux de statistique (CORSTAT). En 2015, les dossiers principaux traités dans le cadre de ces conférences ont été les suivants :

- De nombreux échanges entre l'OFS et les offices régionaux de statistique ont eu lieu en 2015 au sujet de la collaboration entre la Confédération et les cantons en matière de statistique publique.
- La comparaison des pratiques de diffusion et de valorisation des statistiques des services romands et tessinois a révélé que le service de statistique du canton de Neuchâtel est le plus dynamique, le plus novateur et le plus efficient en la matière.

En 2015, la présidence de la CORT a été assurée par le chef du service neuchâtelois de statistique, M. Gérard Geiser. Dans ce cadre, il a organisé et présidé quatre réunions par année, qui ont permis des échanges fructueux. Des invités externes sont venus présenter diverses statistiques, telles que la statistique de la santé ou encore l'indice des prix de l'immobilier.

Le service de statistique collabore avec d'autres partenaires nationaux et internationaux. L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français de la région de Franche-Comté constitue son interlocuteur privilégié pour toutes les statistiques couvrant la région de l'Arc jurassien.

Le chef du service neuchâtelois de statistique préside en outre le conseil de fondation de la Fondation interjurassienne pour la statistique (FISTAT) depuis 2013. Elle réunit les activités statistiques du canton du Jura et du Jura bernois. En 2015, le Conseil de fondation a décidé de cesser ses activités pour la fin de l'année 2016, date à laquelle les statistiques jurassiennes seront reprises par le service neuchâtelois de statistique.

## **Signature d'un contrat de prestations statistiques entre les cantons du Jura et de Neuchâtel**

Les gouvernements des cantons du Jura et de Neuchâtel ont signé un nouvel accord de coopération. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service neuchâtelois de statistique produira et diffusera les données statistiques relatives au canton du Jura.

Ce contrat de prestations confie au STAT un mandat de base qui prévoit par exemple la diffusion, y compris sous forme cartographique, de données statistiques sous une rubrique du site internet [www.jura.ch](http://www.jura.ch), ainsi que la réalisation d'un mémento statistique propre au canton du Jura et accessible en ligne. Le service neuchâtelois de statistique sera l'interlocuteur des services de l'État, des communes et des particuliers désireux d'obtenir des données statistiques jurassiennes. Le contrat de prestations, dont la durée de validité s'étend jusqu'au 31 décembre 2020, prévoit également la possibilité pour le canton du Jura de confier au STAT divers autres mandats spécifiques.

## **Demandes ponctuelles et sollicitations**

En tant que service central, le service de statistique est régulièrement consulté dans le cadre de projets de grande envergure. En 2015, il a été sollicité à 13 reprises pour se prononcer sur divers dossiers.

En plus des projets spécifiques brièvement présentés ci-dessus, le service de statistique répond quotidiennement à des demandes de renseignement liées aux différents domaines de connaissances statistiques. Dans le courant de l'année 2015, STAT a reçu et traité 572 demandes ponctuelles qui ont engendré 148 jours de travail. Environ la moitié d'entre elles émanaient de l'administration cantonale et l'autre moitié du public en général (étudiants, entreprises, Université, communes, ...). Les domaines d'intérêt les plus marqués sont la population, l'emploi et le chômage, la construction et le logement.

En outre, en 2015, près de 10'000 cartes statistiques interactives ont été générées dans l'atlas statistique en ligne ([www.ne.ch/cartostat](http://www.ne.ch/cartostat)). Ce sont ainsi près de 30 cartes qui ont été produites en moyenne chaque jour.

Enfin, le site internet du service de statistique a fait l'objet de plus de 47'000 pages vues au cours de l'année 2015, soit près de 4'000 pages vues par mois.

## 8.5. Perspectives

Les perspectives de développement pour le service de statistique sont multiples en 2016. Parmi les principales, on peut citer les éléments suivants :

- L'Observatoire statistique transfrontalier de l'Arc jurassien organisera une manifestation durant le premier semestre 2016, probablement un forum, pour présenter les dernières statistiques franco-suisse disponibles. Un regard particulier sera posé sur le nouveau découpage des régions françaises et l'impact probable sur la zone d'intérêt de l'OSTAJ.
- En 2016, le projet de cockpit pour le Conseil d'État et pour les départements de l'administration cantonale entrera dans une phase plus concrète, avec la mise à disposition de données réelles pour le prototype de cockpit du Département de l'économie et de l'action sociale. Les autres départements seront approchés pour examiner leurs besoins en termes de pilotage.
- Ayant déjà participé activement aux travaux de refonte du volet des ressources de la péréquation intercommunale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service de statistique a reçu le mandat d'appuyer le service des communes et le secrétariat général du DFS dans l'élaboration d'un remodelage de la péréquation intercommunale de la surcharge structurelle. Cette contribution devrait s'échelonner sur l'entier de l'année 2016.
- Afin de répondre à un postulat du Grand Conseil (17 février 2015) concernant la répartition géographique des investissements dans le canton de Neuchâtel, le Département des finances et de la santé va solliciter le concours du service de statistique pour collaborer dans l'élaboration d'un inventaire d'indicateurs de monitoring des équilibres régionaux. Ce projet débutera par un premier travail de choix et de définition d'indicateurs pertinents. La réalisation et la production de statistiques devraient intervenir dans le courant de l'année 2016.

## 9. ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES

### 9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)

La caisse cantonale neuchâteloise de compensation présente un rapport de gestion séparé, disponible sur le site internet [www.caisseavsne.ch](http://www.caisseavsne.ch).

#### 9.1.1. Prestations complémentaires

En application de l'ordonnance du 7 novembre 2007 sur la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, les tâches et les dépenses résultant des prestations individuelles de l'AVS et de l'AI sont assumées en totalité par la Confédération.

En ce qui concerne les prestations complémentaires AVS/AI, elles restent assumées conjointement par la Confédération (5 huitièmes) et les cantons (3 huitièmes), selon la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI du 6 octobre 2006 (art. 13).

Dès lors, la répartition 2015 des charges AVS/AI s'établit comme suit :

1. 1. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur l'AVS et de la loi fédérale sur l'AI :

	Fr.	Fr.
Remise de cotisation AVS	1'273'026.40	<b>1'273'026.40</b>

1. 2. Dépenses relatives à l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :

	Fr.	
AVS	66'730'970.20	
./ subventions fédérales	<u>19'998'453.50</u>	
	46'732'516.70	46'732'516.70
Frais administratifs PC AVS	1'389'836.60	
./ subventions fédérales	<u>813'555.—</u>	
	576'281.60	576'281.60
	Fr.	
AI	46'090'321.85	
./ subventions fédérales	<u>18'787'911.10</u>	
	27'302'410.75	27'302'410.75
Frais administratifs PC AI	927'557.76	
./ subventions fédérales	<u>542'370.—</u>	
	385'187'76.—	385'187'76.—
Total chiffre 2		<b>74'996'396.81</b>

**Détermination du montant total des dépenses relatives aux charges AVS/AI/PC 2015 :**

	Fr.	
Total chiffre 1 ci-dessus	<b>1'273'026.40</b>	
Total chiffre 2 ci-dessus	<b><u>74'996'396.81</u></b>	
<b>Total</b>	76'269'423.21	<b>76'269'423.21</b>

**9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI)**

L'office de l'assurance-invalidité présente un rapport de gestion séparé.

**9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP)**

Le centre neuchâtelois d'insertion professionnelle présente un rapport de gestion séparé.

**9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC)**

La caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage présente un rapport de gestion séparé.

## TABLE DES MATIERES

<b>DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>1</b>
<b>1. EN BREF.....</b>	<b>1</b>
1.1. Introduction.....	1
1.2. Service de l'économie .....	2
1.3. Service de l'emploi .....	4
1.4. Service des migrations .....	5
1.5. Service de la cohésion multiculturelle .....	5
1.6. Service de l'action sociale .....	5
1.7. Service de statistique .....	6
<b>2. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL .....</b>	<b>7</b>
2.1. Missions .....	7
2.2. Ressources .....	7
2.3. Événements principaux .....	7
2.4. Activités/Réalisations .....	8
<b>3. SERVICE DE L'ÉCONOMIE .....</b>	<b>11</b>
3.1. Missions .....	11
3.2. Ressources .....	12
3.3. Événements principaux .....	12
3.4. Activités/Réalisations .....	13
3.5. Perspectives.....	24
<b>4. SERVICE DE L'EMPLOI .....</b>	<b>26</b>
4.1. Missions .....	26
4.2. Objectifs de l'année .....	26
4.3. Ressources .....	27
4.4. Événements principaux .....	27
4.5. Activités/Réalisations .....	31
4.6. Perspectives.....	39
<b>5. SERVICE DES MIGRATIONS.....</b>	<b>41</b>
5.1. Missions .....	41
5.2. Ressources .....	41
5.3. Événements principaux .....	41
5.4. Activités/Réalisations .....	42
5.5. Perspectives.....	51
<b>6. SERVICE DE LA COHÉSION MULTICULTURELLE .....</b>	<b>53</b>
6.1. Missions .....	53
6.2. Ressources .....	53
6.3. Événements principaux .....	53
6.4. Activités/Réalisations .....	54
6.5. Perspectives.....	63
<b>7. SERVICE DE L'ACTION SOCIALE.....</b>	<b>64</b>
7.1. Missions .....	64
7.2. Objectifs de l'année .....	64
7.3. Ressources .....	65
7.4. Événements principaux .....	65
7.5. Activités/Réalisations .....	66
7.6. Perspectives.....	79
<b>8. SERVICE DE STATISTIQUE .....</b>	<b>81</b>
8.1. Missions .....	81
8.2. Objectifs de l'année .....	81
8.3. Ressources .....	81
8.4. Activités/Réalisations .....	82
8.5. Perspectives.....	89
<b>9. ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES .....</b>	<b>90</b>
9.1. Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC).....	90
9.2. Office de l'assurance-invalidité (OAI) .....	91
9.3. Centre neuchâtelois d'insertion professionnelle (CNIP) .....	91
9.4. Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance chômage (CCNAC).....	91